

UNION PANAFRICAINNE DES POSTES (UPAP)



**RAPPORT DE LA 38^{EME} SESSION ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UPAP**

***Ouagadougou, Burkina Faso
17 au 19 juin 2019***

SOMMAIRE

| | |
|---|-------------------------------------|
| Note de presentation | 3 |
| Annexes..... | 22 |
| Allocutions et discours | 34 |
| Projet d'ordre du jour de la 38^{EME} session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP | 56 |
| Rapports des commissions techniques | 101 |
| Rapport de la réunion de la Commission Exploitation et Technologies (CET) | 102 |
| Rapport de la 4^{ème} réunion de la Commission Politique Strategie et Gouvernance (CPSG) tenue du 12 au 13 Juin 2019 à Ouagadougou, Burkina Faso | 112 |
| Rapport de la réunion du Comite africain de soutien (CAS) a l'organisation du 27^{ème} Congrès de l'UPU en 2020..... | 117 |
| Compte-rendu de la réunion de la Commission Finances et Administration (CFA)..... | 123 |
| Conclusions essentielles du Forum stratégique de l'UPU..... | Error! Bookmark not defined. |
| Communiqué final | Error! Bookmark not defined. |
| Tableau récapitulatif des décisions et résolutions..... | Error! Bookmark not defined. |
| Décisions, résolutions et recommandations de la 38^{ème} session ordinaire du conseil d'administration..... | Error! Bookmark not defined. |

NOTE DE PRESENTATION

La 38^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP) s'est tenue du 17 au 19 juin 2019, à l'**hôtel Sopatel Silmande** de Ouagadougou, Burkina Faso. Elle a été précédée le 11 juin 2019 de la réunion du Groupe de travail sur la validation du projet de la directive postale africaine, les 12 et 13 des réunions des Commissions administratives et techniques et les 14 et 15 juin 2019 du Forum Stratégique régional de l'UPU/UPAP pour l'Afrique. Le forum des régulateurs quant à lui s'est tenu le 18 juin 2019.

Le présent rapport, auquel sont annexés toutes les décisions et résolutions retrace de manière synthétique le déroulement des travaux de ces assises.

1. INTRODUCTION

La 38^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP) s'est tenue du 17 au 19 avril 2019, à l'hôtel Sopatel Silmande de Ouagadougou, Burkina Faso, à l'aimable invitation du gouvernement du Burkina Faso.

Elle a été précédée le 11 juin 2019 de la réunion du Groupe de travail sur la validation du projet de la directive postale africaine, les 12 et 13 des réunions des Commissions administratives et techniques et les 14 et 15 juin 2019 du Forum Stratégique régional de l'UPU/UPAP pour l'Afrique. Le forum des régulateurs quant à lui s'est tenu le 18 juin 2019.

2. PARTICIPATION

Les Etats membres suivants du Conseil d'administration ont participé aux travaux de cette session :

Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Egypte, Kenya, Madagascar, Mali, Mozambique, Niger, Nigeria, Ouganda, Sénégal, Tanzanie, Tchad, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

Les membres suivants du Conseil d'administration étaient absents : **République du Congo, Gabon et Soudan.**

Ont pris part comme observateurs :

Etats membres : **Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, République Démocratique du Congo, Guinée, Malawi, Maroc, Togo.**

Organisations partenaires et Unions restreintes : **Union Postale Universelle (UPU), Commission de l'Union africaine, Association des compagnies aériennes africaines (AFRAA), Union africaine des Télécommunications (UAT), Association des Régulateurs des Communications de l'Afrique australe (CRASA), Escher Group Africa, Conférence des Postes des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CPEAO), Business France Forum, le Ministère en charge des Postes de Chine, Japon, Poste du Japon et Poste des Etats-Unis (USPS).**

La liste complète des participants figure en **annexe 1**.

3. CEREMONIE D'OUVERTURE OFFICIELLE

La cérémonie d'ouverture officielle a eu lieu sous la présidence effective de **Madame Hadja Fatimata Ouattara**, la ministre du Développement Numérique et des Postes du Burkina Faso qui s'exprimait au nom du Premier Ministre. On y notait la présence de **Monsieur Younouss Djibrine**, Secrétaire général de l'UPAP, **Monsieur Bishar A. Hussein**, Directeur Général du Bureau International de l'UPU, **Monsieur Christian Minoungou**, représentant de la Commission de l'Union africaine, **Monsieur Tontama Charles Millogo**, président du Conseil d'administration de l'UPAP et président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes du Burkina Faso, **Monsieur Kizito Traoré**,

Secrétaire général du Ministère du Développement Numérique et des Postes et président du Comité national d'organisation du Burkina Faso, **Monsieur Nabi Issa Coulibaly**, Directeur général de la Poste du Burkina Faso et des représentants des organisations internationales et régionales.

Lors de la cérémonie d'ouverture, les allocutions et discours ont été prononcés par les personnalités suivantes :

- Monsieur Younouss Djibrine ;
- Monsieur Bishar A. Hussein ;
- Monsieur Christian Minoungou ;
- Monsieur KizitoTraoré
- Madame Hadja Fatimata Ouattara.

Les allocutions et discours d'ouverture disponibles figurent en **annexe 2**.

4. REUNION DES CHEFS DE DELEGATION

Conformément à l'article 3 du Règlement intérieur du Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (2009) qui stipule que la séance d'ouverture du Conseil doit être précédée d'une réunion des chefs de délégation et du Secrétaire général de l'Union pour une concertation sur l'élection du bureau et l'ordre du jour ainsi que le programme de travail, ladite réunion s'est tenue le 17 juin 2019.

Les conclusions de la réunion des chefs de délégation concernant ces deux questions figurent aux points 7 & 10 ci-dessous.

5. VERIFICATION DU QUORUM

Suite à l'appel des Etats par le Secrétariat général, il a été noté que dix-sept (17) Etats membres du Conseil sur les vingt (20) étaient présents. Par conséquent, le quorum a été largement atteint conformément à l'article 9 du Règlement intérieur du Conseil d'administration de l'Union qui stipule que le quorum est constitué de 51% des Etats membres du Conseil, soit onze (11) États membres.

6. MOT D'OUVERTURE DU PRESIDENT

Après avoir annoncé que le quorum requis est atteint, le Président du Conseil a ouvert la séance et souhaité la bienvenue aux délégués tout en leur demandant de participer activement aux délibérations.

7. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROGRAMME DE TRAVAIL

Le Conseil a adopté le projet d'ordre du jour tel que figurant en **annexe 3**.

8. ADOPTION DU RAPPORT DE LA 37^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président a fait connaître au Conseil que l'adoption de ce rapport relève d'une formalité, aucune observation n'ayant été reçue après sa publication sur le site Web de l'UPAP ainsi que sa communication aux membres un mois avant la présente session du Conseil. Le président a également rappelé que le même rapport a constitué la base des discussions de la session extraordinaire de la Conférence des plénipotentiaires tenue l'année dernière à Madagascar ainsi que de la mise en œuvre des directives du Conseil après la tenue de la 37^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP du 10 au 11 avril 2018 à Alger en Algérie.

Le Conseil a adopté le rapport tel que présenté.

9. RAPPORT DU PRÉSIDENT SORTANT

Le Président sortant a présenté son rapport, dont les points saillants portaient sur :

a) **la Présidence de la 37^{ème} session** ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP en avril 2017, à Alger en Algérie ;

b) **les activités menées au cours de l'exercice écoulé :**

- i. Thème de la célébration de la journée 2018 de l'UPAP ;
- ii. Programme d'activité pour l'exercice 2017/2018 ;
- iii. Budget de l'Union pour l'exercice 2017/2018 ;
- iv. Nomination d'un nouvel auditeur externe, Ernest & Young.

c) **Défis :**

- i. **Restructuration du Secrétariat général** - La mise en œuvre de la nouvelle structure adoptée a commencé et elle le sera progressivement sous réserve de la disponibilité de fonds. Actuellement et surtout en raison du manque de financement durable, la plupart des postes critiques restent vacants ; cette situation nécessite une attention urgente et doit être résolue sans plus tarder ;
- ii. **Le financement de l'Union et du budget** – Le financement reste toujours un défi de taille en raison de la réduction du plafond budgétaire approuvée par la 9^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires, qui est passé de **1 721 052 \$EU** à **1 670 496 \$EU** après la redistribution des priorités des activités par le Secrétariat général conformément aux directives du Conseil. Cela constitue un défi financier permanent qui entrave la mise en œuvre complète et parfaite de toutes les activités approuvées pour le cycle quadriennal ;

- iii. **La représentation des Etats membres dans les commissions de l'UPU** ainsi que dans les organes de l'UPU reste encore faible. Les membres qui ont été élus au Conseil d'Administration (CA) et au Conseil d'Exploitation postale (CEP) n'ont pas exprimé leur intérêt à représenter l'Union surtout en qualité de président ou de vice-président des diverses commissions et groupes de travail ;
- iv. **La représentation des fonctionnaires de l'UPAP aux réunions de l'UPU** est insuffisante en raison des mesures d'austérité imposées par le Conseil ;
- v. **L'actuel mais obsolète barème des contributions financières annuelles** au budget de l'Union et l'incapacité des États membres à payer à temps leurs contributions financières statutaires, affecte également la mise en œuvre harmonieuse des activités de l'Union ;
- vi. **Les contraintes liées au financement du projet de construction de l'immeuble de l'UPAP** compte tenu de la nécessité d'en assurer la viabilité et la revue à la hausse subséquente du ratio d'endettement sur fonds propres qui font que l'UPAP doit déboursier une contribution supplémentaire en espèces. La situation financière actuelle n'a pas permis de progresser de façon adéquate dans cette entreprise. De plus amples détails seront fournis au Conseil par le président de la Commission Finances et Administration.

Perspectives

- i. le paiement de la contribution financière annuelle obligatoire au budget de l'UPAP au cours des six premiers mois de l'exercice clos au 30 novembre de chaque année. Cela permettra non seulement au Secrétariat général de planifier et d'exécuter les activités approuvées aisément, mais elle permettra également aux États Membres d'éviter la surtaxe statutaire de 2% pour cause de règlement tardif des contributions annuelles.
- ii. la revue du barème actuel des contributions financières en vigueur depuis la 4ème session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires tenue en 1996.
- iii. un vibrant appel aux Etats membres élus au CEP/CA pour une présence et une participation plus effective aux réunions de l'UPU ;
- iv. une profonde gratitude au Gouvernement et au peuple de la République Unie de Tanzanie pour leur engagement dans l'aboutissement malgré quelques écueils de la mise en route du projet de construction de l'immeuble de l'UPAP.

Le Président a exhorté les États Membres à volontairement contribuer financièrement à l'exécution du projet de construction de l'Immeuble de l'UPAP qui va honorer l'ensemble de la Communauté postale africaine.

Le Conseil a pris note du rapport présenté par le Président sortant.

L'intégralité dudit rapport figure en **annexe 4**.

10. ELECTION ET INSTALLATION DU BUREAU

L'article 4 du Règlement intérieur du Conseil d'administration stipule que lors de la réunion d'ouverture et sur proposition d'un (1) Etat membre appuyé par deux (2) autres Etats membres, le Conseil élit son Bureau, composé d'un (01) président, de deux (2) vice-présidents et de deux (2) rapporteurs. Le Secrétariat général assure le secrétariat de la réunion sous la supervision des deux (2) rapporteurs.

Aux termes de la Résolution N°04/UPAP/PC/IX/2016 portant sur la présidence de la Conférence des plénipotentiaires de l'Union panafricaine des postes, du Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes et du Comité de gestion de l'UPAP : « *les membres du Conseil d'administration élisent le président et deux vice-présidents du Conseil qui doivent être indépendants du président et du vice-président de la Conférence des plénipotentiaires.*

La présidence et la vice-présidence du Conseil d'administration sont assurées tour à tour pendant une année par des membres issus de toutes les régions géographiques de l'Union, à l'exclusion de la région du pays qui assure la présidence de la Conférence des plénipotentiaires, en tenant compte de l'équilibre linguistique. Seuls les membres du Conseil sont éligibles à la présidence et à la vice-présidence du Conseil ».

Aussi, le bureau a-t-il été constitué ainsi qu'il suit, sur proposition de la Côte d'Ivoire, appuyée par le Sénégal, l'Ouganda et la Tanzanie :

| | | |
|---------------------------------------|---|------------------|
| Président | : | Zimbabwe |
| 1^{er} vice-président | : | Madagascar |
| 2^{ème} vice-président | : | Sénégal |
| Rapporteurs | : | Gabon et Tunisie |

11. MOT D'OUVERTURE DU PRÉSIDENT ENTRANT

Le Président entrant, M. Simon Cosmas Chigwamba, de la République du Zimbabwe, a pris la parole pour :

- a) souhaiter la bienvenue aux participants à la 38^{ème} session du Conseil d'administration de l'UPAP ;
- b) remercier le peuple et le Burkina Faso pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité réservés à tous les délégués depuis leur arrivée à Ouagadougou ;
- c) remercier le comité d'organisation pour son professionnalisme dans l'organisation de l'événement ;
- d) remercier tous les États membres de l'UPAP pour la confiance accordée au Zimbabwe, à sa personne ainsi qu'aux membres du bureau, pour présider aux destinées de l'Union jusqu'en 2020 ;

- e) émettre le vœu que, malgré le programme chargé, les travaux se déroulent dans les délais impartis, et ce grâce aux vastes connaissances, compétences et expérience des délégués et à la coopération de tous ;
- f) remercier son prédécesseur, M. Tontama Charles Millogo et le bureau sortant tout entier pour le travail effectué durant l'année écoulée, qui constitue une base solide.

La présentation de chaque membre du bureau s'en est suivie.

12. MESSAGES DE SOUTIEN DES PARTENAIRES

Des messages ont été délivrés par les représentants des organisations postales sous régionales et autres partenaires. Il s'agit de :

- a) Association des compagnies aériennes africaines (AFRAA) ;
- b) Escher Group ;
- c) Union africaine des télécommunications (UAT) ;
- d) Ministère chinois de la Poste ;
- e) Poste du Japon ;
- f) Poste des Etats-Unis (USPS)
- g) Conférence des postes des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CPEAO).

13. PRESENTATIONS SUR LA REMUNERATION

Des exposés sur la question d'actualité que constitue le système de rémunération de l'UPU ont été présentés par les participants suivants :

- a) UPU (par vidéoconférence) ;
- b) Poste des USA (USPS) ;
- c) Chine ;
- d) Japon ;
- e) France (Par vidéoconférence).

Ces présentations ont été prises en compte dans les conclusions de la Commission Exploitation et Technologies.

14. RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETAIRE GENERAL POUR LA PERIODE 2018/2019

- Le Secrétaire général a présenté son rapport au Conseil pour la période 2018/2019 qui tournait autour des axes importants suivants :
- environnement des affaires ;

- performance réalisée ;
- fonctionnement courant de l'Union ;
- questions relatives à la politique, la régulation et la gouvernance ;
- gestion financière et pratiques en la matière ;
- ressources humaines ;
- activités des centres de formation régionaux ;
- Coopération ;
- adhésions à l'UPAP ;
- projets structurants ;
- relations avec le pays siège de l'UPAP ;
- relations avec l'Union africaine, notamment le positionnement institutionnel de l'UPAP avec l'organisation mère ;
- activités des organes supérieurs de l'Union (CP et CA) ;
- conférences et ateliers internationaux ;
- défis et actions entreprises/envisagées ;
- perspectives/attentes pour le prochain exercice ;
- conclusion.

Le Conseil a exprimé sa satisfaction relativement au rapport annuel d'activités présenté par le Secrétaire général lors de la 38^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration. Le Conseil a tenu à féliciter le Secrétaire général et l'ensemble de son équipe pour le travail abattu, malgré les difficultés exposées et a adopté ledit rapport.

L'intégralité dudit rapport figure en **annexe 5**.

15. THEME DE LA CELEBRATION DE LA JOURNEE DE L'UPAP POUR 2020

Le Secrétariat général a présenté le thème de la journée de l'UPAP, adopté en 2016 par la Conférence des plénipotentiaires, à savoir : « **La Poste, votre véritable partenaire dans l'inclusion financière et l'intégration régionale** ». Le Conseil en a pris note.

16. EXAMEN ET ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DES COMMISSIONS TECHNIQUES

Le Conseil a examiné les recommandations issues des travaux des commissions techniques présentées par leurs présidents respectifs et qui se déclinent ainsi qu'il suit :

16.1. Commission « Exploitation et Technologies »

Le Conseil a pris note du rapport de la Commission « **Exploitation et Technologies** » qui portait essentiellement sur les questions suivantes :

- a) Point de la mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations de la 37^{ème} session du CA, présenté par le Secrétariat général ;
- b) Etat de mise en œuvre du Programme d'activités 2018/2019 ;
- c) Système de déclaration en douane (CDS) ;
 - Point du Secrétariat général ;
 - Point sur l'état de mise en œuvre par le Kenya et la Tanzanie ;
- d) Résultats des opérations de contrôle de la qualité de service organisées par l'UPAP et objectifs de qualité de service pour la période 2019-2020, rapport présenté par le Secrétariat général ;
- e) Point sur la mise en œuvre du projet de préparation opérationnelle au commerce électronique (ORE), rapport présenté par le Secrétariat général ;
- f) Point sur l'émission du timbre Nelson Mandela, présenté par le Secrétariat général ;
- g) Plan d'intégration des produits (PIP) et Plan de rémunération intégrée (PRI), rapport présenté par le Secrétariat général ;
 - Point sur la décision du Congrès relative au PIP et au PRI ;
 - Propositions de rémunération des petits paquets ;
- h) Rapport sur l'état des services financiers en Afrique et partage d'expériences par la Tunisie ;
- i) Développement des services financiers en Afrique ;
 - Présentation du Secrétariat général ;
 - Partage d'expériences par le Botswana et l'Egypte ;
- j) Examen du projet de Programme d'activités 2019-2020.

A la suite, le Conseil a adopté les résolutions suivantes :

- La résolution portant reconstitution du Comité de contact UPAP/AFRAA à raison d'un État membre par sous-région en vue de renforcer la collaboration et la coopération entre les États membres de l'UPAP et les compagnies aériennes africaines ;
- La résolution portant mise en œuvre des Projets d'inclusion financière ;
- La résolution portant développement des services électroniques en Afrique qui demande aux opérateurs désignés d'élargir leurs portefeuilles de services électroniques pour assurer la diversification et renforcer la croissance de leurs activités, d'une part, et aux États membres de s'inspirer des expériences en matière de services électroniques et autres initiatives de commerce électronique et mettre les leurs au profit des autres, d'autre part.

Le rapport complet de la Commission « **Exploitation et Technologies** » figure en **annexe 6 (i)**.

16.2. Commission « Politique, Stratégie et Gouvernance »

Le Conseil a pris note du rapport de la Commission « **Politique, Stratégie et Gouvernance** » qui met en exergue les questions essentielles suivantes :

- a) Proposition liée à l'organisation des sessions ordinaires de la Conférence des plénipotentiaires de l'UPAP avant le Congrès de l'UPU ;
- b) Proposition liée à la formalisation du Forum des dirigeants postaux africains et élaboration des TDR y relatifs ;
- c) Présentation du programme d'action 2019/2020 ;
- d) Mise en place d'un système de protection, d'accès et de consultation de la documentation électronique à l'UPAP ;
- e) Célébration du 40^{ème} anniversaire de l'UPAP ;
- f) Présentation du rapport de l'étude pour l'élaboration d'un projet de la Directive postale africaine de l'UPAP.

Après discussions, le Conseil après avoir examiné le rapport de la Commission a adopté les décision et résolutions suivantes :

- La décision portant approbation du programme d'activités de l'Union panafricaine des postes pour l'exercice financier 2019/2020 ;
- La résolution relative à la mise en place d'un forum des dirigeants postaux africains qui se réunira parallèlement au forum des régulateurs postaux, en marge du Conseil d'administration de l'UPAP. Le forum est ouvert à tous les dirigeants postaux africains y compris les Etats non membres de l'UPAP ;
- La résolution relative à la mise en place d'un système sécurisé en matière d'accès à l'information/aux documents de travail ;
- La résolution relative à la célébration du 40^{ème} anniversaire de la création de l'UPAP qui charge le Secrétariat général d'organiser les festivités programmées (l'organisation d'un forum sur le développement postal : « la poste dans l'économie numérique », la production d'un livre commémoratif retraçant les 40 ans, une exposition philatélique, de rendre hommage à des personnalités qui ont marqué l'histoire du secteur postal en Afrique, de lever des fonds pour le projet de construction de l'immeuble siège de l'UPAP, etc....) et demande aux Etats membres de marquer d'une pierre blanche la célébration de cet anniversaire à leur propre niveau, en participant activement aux activités organisées au siège de l'Union, d'autre part ;
- La résolution relative à la Directive postale continentale qui charge en substance le Secrétariat général de procéder à la diffusion de l'étude aux Etats membres de l'UPAP à l'effet de recueillir leurs suggestions/observations et instruit la réactivation du Groupe des experts juridiques établi au sein de la Commission Politique Stratégie et Gouvernance pour finaliser la rédaction de la Directive. Le Groupe qui est ouvert à tous les Etats membres travaillera en collaboration avec le Consultant. Le Conseil demande

en outre aux Etats membres d'envoyer leurs avis et suggestions éventuelles au Secrétariat général, au plus tard le 31 octobre 2019.

L'intégralité du rapport de la Commission « **Politique, Stratégie et Gouvernance** » figure en **annexe 6 (ii)**.

16.3. Comité africain de soutien (CAS)

Le Conseil a pris note du rapport du Comité africain de soutien qui portait sur les points suivants :

- a) Point sur les thématiques clés de l'UPU après le Congrès extraordinaire tenu en septembre 2018 à Addis-Abeba (Éthiopie)
 - i. Point sur la réforme de l'Union ;
 - ii. Garantie de la viabilité financière de l'Union à long terme (proposition d'un modèle alternatif de contribution) ;
 - iii. Pérennité à long terme de la Caisse de prévoyance de l'Union ;
 - iv. Plan d'intégration des produits ;
 - v. Plan de rémunération intégrée ;
 - vi. Proposition de Plan de Rémunération des envois de format E (petits paquets) ;
- b) Soutien à apporter à la Côte d'Ivoire dans le cadre de l'organisation du 27^{ème} Congrès ordinaire de l'UPU en 2020 ;

Le Conseil d'administration a adopté l'ensemble des propositions contenues dans le rapport du CAS :

- La mise en place d'un groupe ad hoc présidé par l'Égypte sur la rémunération composé des pays suivants : Afrique du Sud, Algérie, Côte d'Ivoire, Guinée, Kenya, Nigéria, Malawi, Sénégal, Tanzanie, Tunisie, Ouganda et Zimbabwe pour analyser les trois options et présenter au CAS, toutes propositions jugées nécessaires qui permettront de définir une stratégie africaine commune devant le Congrès extraordinaire qui se tiendra du 24 au 25 septembre à Genève, en Suisse ;
- L'implication de l'ensemble des Etats membres pour la réussite du 26^e Congrès de l'UPU qu'abritera en 2020 la Côte d'Ivoire. Le Conseil a recommandé l'organisation dans le cadre des préparatifs du Congrès de l'UPU en 2020 à Abidjan des réunions du CAS au niveau des sous régions africaines à l'instar de celle organisée par la Guinée en sa qualité de vice-président dans sa sous-région. Ces réunions serviront à définir le plus tôt possible et avant le prochain congrès extraordinaire la nature de l'appui qui sera accordée à la Côte d'Ivoire.

L'intégralité du rapport du Comité africain de soutien figure en **annexe 6 (iii)**.

16.4. Commission « Finances et Administration »

Le Conseil d'administration a suivi la présentation du rapport de la Commission « **Finances et Administration** » qui a porté sur les points suivants :

- a) Questions relatives au personnel ;
- b) Examen du rapport du Groupe de travail sur le recouvrement des arriérés de contribution des États membres, présenté par l'Egypte ;
- c) Rapport de l'Auditeur externe sur les états financiers de l'Union pour l'exercice clos au 31 mai 2018 ;
- d) Etats financiers intérimaires de l'Union pour la période allant du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019 ;
- e) État des lieux sur le projet de construction du siège de l'Union (Immeuble de l'UPAP) ;
- f) Point sur la mise en œuvre des recommandations relatives à la restructuration du Secrétariat général ;
- g) Budget de l'Union pour l'exercice 2019/2020 ;
- h) Projet de modification du Règlement du personnel de l'Union ;
- i) Contraintes financières à la bonne exécution des budgets annuels et pistes d'action ;
- j) Incidence financière de l'exécution de la décision prise par la 5^{ème} session extraordinaire de la Conférence des plénipotentiaires portant adoption de la Convention de l'UPAP et du Règlement d'exécution de la Convention, et examen d'autres questions y relatives.

A la suite, le Conseil d'administration a pris les décisions ci-après :

- la reconduction pour un an des contrats à durée déterminée de l'agent comptable et du traducteur-interprète (français/anglais), sous réserve d'un rendement professionnel satisfaisant et sur recommandation du Comité consultatif ;
- l'adoption du rapport du Groupe de travail sur le recouvrement des arriérés de contribution des États membres, présenté par l'Egypte qui en substance préconise que :
 - i. L'Union se rapproche des Etats membres ayant des arriérés importants et leur donner la possibilité de proposer des modalités de règlement desdits arriérés ;
 - ii. L'invitation des Etats membres ayant des arriérés de longue date à suivre l'exemple de l'Algérie qui avait proposé la reconversion de sa créance en règlement forfaitaire à l'occasion de la 37^{ème} session ordinaire du CA. En effet, il est prévu d'annuler le solde de la créance en cas de paiement en bloc d'une partie des arriérés ;

- iii. La nécessité pour le Secrétaire général de se rendre auprès des hautes autorités des Etats membres ayant des arriérés de longue date pour discuter des voies et moyens devant aboutir au règlement desdits arriérés ;
 - iv. La communication au Secrétariat général par les Etats membres des coordonnées de l'autorité ou de l'agence chargée du règlement des contributions annuelles, permettant ainsi au Secrétariat général d'adresser les factures et les éventuelles relances à l'autorité compétente.
 - v. L'application des sanctions réglementaires à l'endroit des Etats membres ayant des arriérés de contribution ;
- l'adoption des états financiers certifiés de l'Union pour l'exercice 2017/2018 ;
 - La reconduction du cabinet Ernst & Young dans ses fonctions d'auditeur externe de l'Union pour l'exercice 2018/2019 ;
 - Recherche d'urgence de fonds et contribution des fonds propres d'un million de dollars des Etats-Unis restants au projet de construction de l'immeuble siège de l'UPAP,
 - Le lancement dans le cadre de la construction de l'immeuble siège de l'UPAP d'un appel de fonds à l'occasion de la commémoration du 40ème anniversaire de l'UPAP le 18 janvier 2020. A cet effet, le Secrétariat général est invité à se rapprocher des organismes internationaux de développement et des pays industrialisés pour solliciter des dons au projet. De plus, le Secrétariat général devra se rapprocher des Etats membres ayant des arriérés de contribution importants pour leur proposer des mesures incitatives qui leur permettront de verser une partie de ces arriérés au profit du projet, moyennant l'annulation du solde ;
 - La promotion interne d'un cadre pour le poste de Directeur du Cabinet, Communication et Stratégie. Cependant, le Secrétariat général devra tenir compte du respect de l'équilibre régional et éviter de créer une nouvelle vacance de poste et cela ne doit pas être utilisé comme précédent pour une promotion future sans recours au Conseil ;
 - L'approbation du budget annuel à la somme de **1.878.037 \$EU** pour l'exercice 2019/2020 établi sur la base du barème en vigueur pour le présent cycle quadriennal et le maintien et l'application du même barème des contributions. Toutefois, le Conseil a recommandé au Secrétariat général de limiter le budget des déplacements pour missions officielles à 90 000 \$EU et veiller à ce que seules les missions participant à l'atteinte des objectifs prioritaires de l'Union soient effectuées ;
 - L'adoption des modifications apportées au Règlement du personnel tel que proposées par le Secrétariat général ;
 - L'adoption du barème de contributions des membres associés comme suit :
 - vi. Organisations exerçant en Afrique - 15 000 \$EU par an

vii. Organisations exerçant sur d'autres continents - 20 000 \$EU par an

Le rejet de la proposition sur la tenue de la Conférence des plénipotentiaires après le Congrès de l'UPU ;

- Le rejet de la proposition de création de bureaux régionaux de l'UPAP jugée peu judicieuse et peu viable sur le plan financier. En revanche, il serait plus avisé de renforcer la coopération avec les organisations sous régionales afin d'éviter les doubles emplois des fonctions existantes ;
- Le maintien du français et de l'anglais comme langues officielles de travail du Secrétariat général en attendant l'engagement des pays concernés souhaitant admettre d'autres langues à assurer le financement des services de traduction et d'interprétation dans leur langue de prédilection ;
- Le rejet de la proposition de suspension de la fonction de Secrétaire général adjoint de l'UPAP ;
- L'adoption de l'âge du départ à la retraite du personnel du Secrétariat général à 62 ans.

L'intégralité du rapport de la Commission « **Finances et Administration** » figure en **annexe 6 (iv)**.

17. FORUM STRATEGIQUE REGIONAL UPU/PAPU POUR L'AFRIQUE 2019 : PERSPECTIVES SUR LA VISION POSTALE A L'HORIZON 2030

Le Forum s'est tenu du 14 au 15 juin 2019. Il s'agissait principalement de recueillir des avis sur la manière de développer la future stratégie postale d'Abidjan à l'horizon 2021-2024, dans le but ultime de permettre la croissance de l'UPU et donc du secteur postal.

La partie introductive du Forum consistait à faire le point sur les tendances mondiales et régionales affectant la mise en œuvre de la Stratégie postale mondiale d'Istanbul et l'élaboration de la stratégie future de l'UPU. Cette partie a été traitée par l'UPU.

Cela a été suivi de discussions de groupe sur les perspectives régionales (opérateurs), les perspectives régionales (régulateurs) et les perspectives régionales (opérateurs postaux).

Les conclusions essentielles adoptées par le forum figurent en **annexe 7** au présent rapport.

18. FORUM DES REGULATEURS POSTAUX

Le 3^{ème} Forum des régulateurs postaux s'est réuni le 18 juin 2019 à Ouagadougou, au Burkina Faso, en marge de la 38^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration de l'Union panafricaine des Postes. Les exposés ont porté sur les principaux domaines suivants :

- les mécanismes de protection des consommateurs ;
- les mécanismes de consultation des consommateurs ;
- Les échanges d'expériences et les meilleures pratiques présentées par les panélistes.

A l'issue des travaux, les participants ont recommandé :

1. Aux Etats membres de veiller à ce que :

1.1 Les opérateurs postaux mettent en place des procédures internes de traitement des réclamations pour faciliter les rapports entre eux et les consommateurs ;

1.2 Les structures de régulation mettent en place :

- des services adéquats pour prendre en charge les réclamations des consommateurs ;
- des procédures de traitement des réclamations accessibles, simples, gratuites et équitables, dans des délais raisonnables ;
- des mécanismes de consultation avec les associations des consommateurs ;
- des mécanismes de co-régulation avec les organes de régulation des autres secteurs notamment l'autorité chargée du traitement des données à caractère personnel et des services financiers ;

2. Aux structures de régulation d'assurer le renforcement des capacités des associations des consommateurs ;

3. Aux associations de se spécialiser dans les activités du secteur postal pour plus d'efficacité dans la prise en charge des plaintes des consommateurs ;

4. Au Secrétariat général d'accélérer le processus de l'édiction de la Directive postale africaine en ce qu'elle contiendra des dispositions relatives aux droits des consommateurs.

L'intégralité de la Déclaration et la résolution y relative ont été adoptées par le Conseil et figurent en **annexe 8**.

19. SIGNATURE D'UN ACCORD ENTRE L'UPAP ET LE ZIMBABWE CONCERNANT L'ORGANISATION DE LA 10^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE LA CONFÉRENCE DES PLÉNIPOTENTIAIRES

Le Conseil a été témoin le 19 juin 2019 de la cérémonie de signature d'un mémorandum d'entente entre l'UPAP et le Zimbabwe concernant l'organisation de la 10^{ème} session de la Conférence des

plénipotentiaires de l'UPAP. Les réunions préparatoires commenceront le 8 juin 2020. Toutes les activités de cette session prendront fin le 20 juin 2020.

20. THEMATIQUES CLES DE L'UPU : POINTS IMPORTANTS A RETENIR

Le Directeur Général de l'UPU a pris la parole pour faire part au Conseil de points très importants, dont les membres doivent toujours se souvenir à l'approche du Congrès extraordinaire de Genève. Il a souligné les 21 points suivants sur lesquels nous devons toujours nous pencher :

- a) **rémunération** - il y a trois options sur la table à savoir A, B et C. Quand bien même le Congrès extraordinaire aura lieu en septembre 2019, il semble qu'il n'y ait aucune nouvelle question à soulever par ceux qui sont favorables à ces positions. Les membres doivent donc rester vigilants et voir ce qui sera examiné lors de ce congrès ;
- b) **nécessité de réviser le quorum de l'UPU** - le quorum lors des réunions de l'UPU et de la prise de décision repose sur la majorité des 2/3 des membres de l'UPU, ce qui est parfois difficile à atteindre. Il est nécessaire de le réviser à 50% pour s'assurer que le même objectif soit facilement atteint ;
- c) **modèle de contribution financière** - nous devons lutter pour un modèle de contribution équitable ;
- d) **caisse de prévoyance de l'Union** - la caisse de prévoyance est un problème à l'UPU. Selon les experts en actuariat, il est nécessaire de l'aligner sur les dispositions du système des Nations Unies. Les membres doivent être conscients du fait que certains pays d'Europe semblent ne pas être favorables à cette proposition sans aucune justification ;
- e) **congrès extraordinaire/ à moyen terme permanent** - l'année dernière, un congrès extraordinaire s'est tenu à Addis-Abeba (Éthiopie) contre le souhait de certains pays d'Europe occidentale. Désormais, à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés lors d'un vote par correspondance lancé en mai 2019, un congrès extraordinaire se tiendra en septembre 2019 à Genève, en Suisse. L'objectif principal de l'événement sera de délibérer sur les questions de rémunération. L'Afrique doit se préparer avec un objectif commun pour relever les défis qui nous attendent ;
- f) **coopératives** - Il faut être prudent en ce qui concerne la création de coopératives à l'UPU, car elles conduisent à des systèmes de vote inéquitables, car de plus en plus des droits de vote

sont déviés vers les pays qui versent des sommes importantes dans ces institutions, à savoir que le vote ne repose pas sur le principe d'« un pays, un vote » ;

- g) **ouverture de l'UPU** - l'attention des membres est attirée sur le fait qu'il existe une question en suspens à savoir si l'UPU doit s'ouvrir ou non au secteur privé ;
- h) nécessité de créer une **équipe technique** chargée d'examiner toutes les **questions relatives à la rémunération** ;
- i) **nécessité pour l'Afrique de rester toujours présente au sein du BI de l'UPU** - l'Afrique doit désormais veiller à ce qu'elle occupe toujours les postes de direction de l'UPU ;
- j) **participation de l'Afrique aux activités et réunions des organes de l'UPU** - l'Afrique doit participer activement à ces réunions pour garantir la sauvegarde de sa position commune ;
- k) **préparatifs pour le congrès de 2020** - il est nécessaire que tous les pays africains soutiennent la Côte d'Ivoire en organisant des événements culturels et des déjeuners / dîners à cette occasion ;
- l) **droit de vote et pouvoirs d'accréditation appropriés** - Actuellement, 10 pays sont en retard de paiement et font l'objet de sanctions. Il est nécessaire de régulariser leur situation avant le Congrès extraordinaire de septembre 2019 à Genève, en Suisse.

Dans son allocution, le Secrétaire général a mis l'accent sur le travail en équipe en guise de soutien à ces propos.

Enfin, le Conseil a eu l'occasion d'écouter l'expert du Bureau international dans le domaine de la rémunération qui a fait l'historique, l'état actuel et l'avenir des systèmes de rémunération à l'UPU. La présentation sera mise à la disposition des Etats membres dès sa transmission au Secrétariat général.

21. DIVERS

- a) Le représentant de l'Union africaine a annoncé l'organisation d'une deuxième session extraordinaire du Comité technique spécialisé (CTS) de l'Union africaine sur la communication et les TIC (CCTIC) sur la stratégie de transformation numérique de l'Afrique du 15 au 17 juillet 2019 à Addis-Abeba (Éthiopie) et la 3^{ème} session ordinaire du CTS du 15 au 19 septembre 2019, à Alger, en Algérie. La session extraordinaire a pour objet d'examiner et d'adopter le projet de cadre stratégique de transformation numérique pour l'Afrique ;
- b) Le Zimbabwe a profité de l'occasion pour annoncer la candidature de M. Sifundo Chief Moyo, actuel Directeur général de Zimpost au poste de Secrétaire général de l'UPAP. Le pays a sollicité le soutien du Conseil à sa candidature ;
- c) Compte tenu des diverses difficultés rencontrées concernant la présence ou la représentation des pays membres de l'UPU aux congrès ainsi que de la nécessité de veiller à ce que l'Union soit

en mesure de modifier plus facilement ses Actes, le Secrétaire général de l'UPAP a présenté un projet de proposition d'amendement de l'article 156 du Règlement général de l'UPU relatif aux conditions à soumettre à l'approbation des propositions lors du 3^{ème} Congrès extraordinaire qui se tiendra en septembre 2019 à Genève, en Suisse, comme suit :

«Les propositions soumises au Congrès concernant le présent Règlement général doivent être approuvées à la majorité des pays membres représentés au Congrès et disposant du droit de vote. Au moins deux tiers de la moitié des pays membres de l'Union ayant le droit de vote sont présents au moment du vote ».

La proposition d'amendement entraînerait d'emblée des modifications corrélatives aux dispositions prévues aux articles 17 (quorum) et 19 (conditions d'approbation des propositions) du Règlement intérieur des congrès.

La Tunisie s'est portée volontaire pour introduire la proposition soutenue par les membres suivants : Afrique du Sud, Algérie, Côte d'Ivoire, Kenya, Madagascar, Mali, Nigéria, Sénégal, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

Le Conseil a approuvé l'amendement proposé et les modifications corrélatives.

22. ADOPTION DU RAPPORT DE LA 38^{EME} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le rapport de la 38^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration a été adopté le 19 juin 2019 à Ouagadougou au Burkina Faso. Un résumé du rapport figure également dans le Communiqué final lu à la clôture.

23. DATE ET LIEU DE LA 39^{EME} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Zimbabwe a confirmé son offre d'accueillir la 39^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration à Harare. Le Conseil a approuvé cette généreuse offre. Le lieu de cette session et de la Conférence des plénipotentiaires qui se tiendront entre le 8 et le 20 juin 2020 sera officiellement communiqué aux membres par le Secrétariat général, après consultation avec le pays hôte.

24. MOTION DE REMERCIEMENT ET COMMUNIQUE FINAL

Une motion de remerciement a été adressée aux autorités du Burkina Faso et lue par le représentant de la République Unie de Tanzanie pour l'accueil et toutes les commodités mises à la disposition des membres durant leur séjour à Ouagadougou.

Le communiqué final a été lu par le représentant de la République du Sénégal.

Les deux (02) documents sont joints respectivement en **annexes 10 et 11** au présent rapport.

25. SEANCE DE CLOTURE

La séance de clôture a été présidée par le Président du Conseil d'administration, M. Simon Cosmas Chigwamba qui a remercié les organisateurs pour le succès des réunions et a souhaité à tous les délégués un bon retour dans leurs pays respectifs.

Les autres intervenants lors de la cérémonie de clôture étaient les suivants :

- a) **M. Kizito Traore**, Président du Comité national d'organisation et Secrétaire général du Ministère du Développement numérique et des Postes ;
- b) **M. Younouss Djibrine**, Secrétaire général de l'UPAP ;
- c) **M. Bishar Hussein**, Directeur Général du Bureau international de l'UPU. /-

Le Président du Conseil

Le Secrétaire général

M. SIMON COSMAS CHIGWAMBA

YOUNOUSS DJIBRINE

ANNEXES

**38TH ORDINARY SESSION OF PAPU ADMINISTRATIVE COUNCIL
17-19 JUNE 2019, OUAGADOUGOU, BURKINA FASO**

**38^{EME} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UPAP
17-19 JUIN 2019, OUAGADOUGOU, BURKINA FASO**

LIST OF PARTICIPANTS – LISTE DES PARTICIPANTS

| | | | | | |
|----|--------------------|---------|---|-------------------|--|
| 1. | BENGANIF NESRINE | ALGERIE | AUTORITE DE REGULATION / CHARGEE D'ETUDE SENIOR | 213 671 07 23 90 | n.benganif@arpce.dz |
| 2. | ACHACHA BILAL | ALGERIE | ALGERIE POSTE DIRECTEUR STRATEGIE | +213 671 567 497 | achacha.bilal@poste.dz |
| 3. | GHENI ISHAK | ALGERIE | MINISTERE DE LA POTE, DES TELECOMMUNICATION, DES TECHNOLOGIES ET DU NUMERIQUE / SOUS-DIRECTEUR | +213 661708741 | i.gheni@mpttn.gov.dz |
| 4. | BOUKLI-HACENE AMEL | ALGERIE | AUTORITE DE REGULATION DE LA POSTE ET DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES (ARPCE) CHEF DE DEPARTEMENT PROTECTION DES UTILISATEURS | +213 661 92 36 57 | a.boukli.hacene@arpce.dz |
| 5. | HOCINI KRIMO | ALGERIE | REGULATEUR / REGULATOR CHEF DE DEPARTEMENT | +213 661 623 267 | k.hocini@arpce.dz |
| 6. | PAULO LUIS AFONSO | ANGOLA | INSTITUTO ANGOLANO DAS COMUNICACOES INACOM/ TECNICO | +244 924 337 580 | luisafo1912@gmail.com |
| 7. | AGBODJA SARAÏ | BENIN | ARCEP/ DIRECTRICE DE LA REGULATION POSTALE | +229 97 128 784 | asarai@arcep.bj |

| | | | | | |
|-----|---------------------------------------|---|--|-------------------|--|
| 8. | SALIHOU ABDOULAYE MOUHAMEID MAKYOU | BENIN | ARCEP/ CHEF SERVICE GESTION DES AUTORISATIONS | +229 97 137 322 | smakyou@arcep.bj |
| 9. | GILDAS HOUEHOU | BENIN | ARCEP | +229 962 20650 | hgildas@arcep.bj |
| 10. | KABRE SIBIRI MICHEL | BURKINA FASO | LA POSTE | +226 70 267 662 | kbsmichel@yahoo.fr |
| 11. | BICABA ALIMATOU | BURKINA FASO | MDENP | +226 703 46 475 | maaflo17@gmail.com |
| 12. | NABI NANGMA | BURKINA FASO | MDENP | +226 73 219 540 | nangmanabi@yahoo.fr |
| 13. | OUEDRAOGO MALYONBZANGA | BURKINA FASO | MDENP | +226 2331 0526 | |
| 14. | OUEDRAOGO SAYONBA | BURKINA FASO | MSECU | +226 708 90102 | |
| 15. | DABONE CLEMENTINE | BURKINA FASO | MSECU | +226 72 058 106 | |
| 16. | BOUDA MADINA | BURKINA FASO | MDENP | +226 70 585 029 | madina.bouda@la-poste.bf ; anidam12000@yahoo.fr |
| 17. | ZONGO MACAIRE | BURKINA FASO | MDENP | +226 732 19 540 | macaire.zongo@laposte.bf |
| 18. | KABORE SIBIRI | BURKINA FASO | MDENP | +226 7255 7219 | sibmich22@gmail.com |
| 19. | MOHAMADOU SAOUDI | CAMEROUN | MINISTERE DES POSES ET TELECOMMUNICATIONS / SECRETAIRE GENERAL PS | +237 699 86 38 37 | mohamadousaoudi@gmail.com |
| 20. | LUFULUABO TSHIBASU FRANÇOISE | CONGO (REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU) | DIRECTEUR DE LA REGULATION POSTALE/ AUTORITE DE LA REGULATION DES TELECOMMUNICATIONS ET DE LA POSTE | +243 815 295 495 | francoise.lufuluabo@arptc.gouv.cd |

| | | | | | |
|-----|------------------------|---------------|--|-------------------|---|
| 21. | KOUADIO YAO BINI | COTE D'IVOIRE | AUTORITE DE REGULATION DES TELECOMMUNICATIONS/TIC DE CÔTE D'IVOIRE / CONSEILLER TECHNIQUE DU DIRECTEUR GENERAL | +225 56 980 004 | kouadio.bini@artci.ci |
| 22. | MAMADOU KONATE | COTE D'IVOIRE | AUTORITE DE REGULATION DES TELECOMMUNICATIONS/TIC DE CÔTE D'IVOIRE / MEMBRE DU CONSEIL DE REGULATION | +225 08 21 18 24 | konate.mamadou@artci.ci |
| 23. | GNOGBO CHRISTIANE | CÔTE D'IVOIRE | OPERATEUR DESIGNE / CHEF DU DEPARTEMENT DES RELATIONS INTERNATIONALES | +225 57 048 905 | gauze.christiane@laposte.ci _____ |
| 24. | BOUSSOU M'BRA ANDRE | CÔTE D'IVOIRE | LA POSTE DE CI/ CONSULTANT | +225 08 134 533 | boussou.mbra@laposte.ci _____ |
| 25. | AYAAD HADY | EGYPTE | EGYPT POST / GENERAL MANAGER OF CHAIRMAN EXECUTIVE OFFICE | +20 128 311 2677 | ahamdi@egyptpost.org |
| 26. | SOLAÏMAN SAMEH | EGYPTE | EGYPT POST / HEAD OF INTERNATIONAL RELATIONS SECTOR | +201 118 820 703 | ahamdi@egyptpost.org |
| 27. | OZZIE THAKATHA | ESWATINI | ESCOM | +268 7606 0017 | ozzie.thakatha@esccom.org.sz |
| 28. | SICELO SIWELE | ESWATINI | ESCOM | +268 760 61211 | sicelo.siwele@esccom.org.sz |
| 29. | SANKAREH EBRIMA GORGIE | GAMBIA | THE GAMBIA GOVERNMENT SPOKESPERSON | + 229 240 6413 | egsankare@yahoo.com |
| 30. | ADU SAMUEL BOAFO | GHANA | MINISTRY OF COMMUNICATION / DIRECTOR OF POST | +233 202 011 342 | samuel.boafo-adu@moc.gov.gh |
| 31. | ASSANTE JOHNSON | GHANA | OPERATEUR CLUSTER HEAD / NORTHERN SECTOR | +233 20 8168477 | asantejohnson72@yahoo.com |
| 32. | KOUROUMA MOHAMED | GUINEE (REP.) | OFFICE DE LA POSTE GUINEENNE (OPG)/ DIRECTOR GENERAL ADJOINT | + 224 622 350 085 | dga.gn@laposteguineenne.post |

| | | | | | |
|-----|---------------------------|------------|---|---------------------------------------|--|
| 33. | RINKANYA EDWARD | KENYA | COMMUNICATIONS AUTHORITY OF KENYA/ AG. ASSISTANT DIRECTOR – LEGAL SERVICES | +254722709599 | rinkanya@ca.go.ke |
| 34. | JOSEPH MUSEMBI KIMANGA | KENYA | COMMUNICATIONS AUTHORITY OF KENYA DIRECTOR FINANCE AND ACCOUNTS | +254 720 408 648 | kimanga@ca.go.ke |
| 35. | OKAL OTIENO MICHAEL | KENYA | POSTAL CORPORATION OF KENYA/ MANAGER STRATEGY, PLANNING & BUSINESS DEVELOPMENT | +254 725 859 894 | michael.okal@posta.co.ke ; mike.okalo6@gmail.com ; |
| 36. | WAMBUA CHRISTOPHER MUSIKU | KENYA | COMMUNICATIONS AUTHORITY OF KENYA / DIRECTOR/CONSUMER & PUBLIC AFFAIRS | +254 20 424 2000/ +254 722 962 877 | wambua@ca.go.ke |
| 37. | SOGOMO JOLLY | KENYA | COMMUNICATIONS AUTHORITY REGULATOR MANAGER POSTAL LICENSING | +254 720 023 942 | sogomo@ca.go.ke |
| 38. | KAMARA CYRUS | LIBERIA | REGULATOR/ ASSISTANT MINISTER FOR PLANNING, RESEARCH AND SOLUTIONS | | cyruskamara@gmail.com |
| 39. | PAU L W. THOMAS | LIBERIA | LIBERIA POST/ DG | +231 888 534 274 | liberiapost@gmail.com |
| 40. | RANARISON RICHARD | MADAGASCAR | PAOSITRA/ DIRECTEUR GÉNÉRAL | +261 337 550 003 | dir_general@paositramalagasy.mg |
| 41. | PHIRI MADALO CLARE | MALAWI | MALAWI COMMUNICATIONS REGULATORY AUTHORITY(MACRA) / POSTAL REGULATIONS OFFICER | +265999950595 | mphiri@macra.org.mw |
| 42. | PHOYA MCDONALD | MALAWI | MALAWI COMMUNICATIONS REGULATORY AUTHORITY(MACRA)/ ADMINISTRATION MANAGER | +265999264255 | mphoya@macra.org.mw |
| 43. | SUKALI TIMOTHY KUMBUKENI | MALAWI | MALAWI COMMUNICATIONS REGULATORY AUTHORITY(MACRA)/ POSTAL SERVICES MANAGER | +265999700007 | tsukali@macra.org.mw sukalitim@gmail.com |
| 44. | LY IDRISSE | MALI | AMRTP / DIRECTEUR DEPARTEMENT POSTE | +223 76 316 985/ +223 7545 7575 | ily@amrt.ml |

| | | | | | |
|-----|----------------------------------|------------|---|----------------------------------|--|
| 45. | HAMADOUN TRAORE | MALI | AMRTP/CHEF SERVICE COMPTABLE | +223 66 948 580 | htraore@amrtp.ml |
| 46. | ABDOU YAHIYA | MALI | MINISTERE / CONSEILLER TECHNIQUE | +22366754618/ +223 66 754 118 | abdou_yahiya@yahoo.fr |
| 47. | EL MASSOUDI ABDELADIN | MAROC | POSTE MAROC | +212 661 053 331 | elmassoudi@poste.ma |
| 48. | APALA MASSINGUE BOAVENTURA | MOZAMBIQUE | AUTORIDADE REGULADORA DAS COMUNICACOES (ARECOM) / DIRECTOR FOR POSTAL AND TELECOMMUNICATIONS | | mapala@incm.gov.mz |
| 49. | ALMOCO ARMANDO RAFAEL ARMANDO | MOZAMBIQUE | INCM - AUTORIDADE REGULADORA DAS COMUNICACOES (ARECOM) / HEAD OF POSTAL DIVISION | +258 21227100 | ralmoco@incm.gov.mz |
| 50. | COSSA DAVID VIRGILIO JUNIOR | MOZAMBIQUE | DESK OFFICER FOR COMMUNICATIONS | +258 82 76 78 550 | dacossa@yahoo.com.br |
| 51. | MADOUYOU HAMA | NIGER | ARCEP / CHEF DE DEPARTEMENT OPERATEURS POSTAUX | +227 94 112 979 | hmadouyou66@gmail.com |
| 52. | BOUBACAR SABO | NIGER | ARCEP - MEMBRE | +227 96 985 165 | boubacar_sabo.douchi964@gmail.com |
| 53. | MOUSSA MOROU | NIGER | MEMBRE DU CNR CEP | +227 96 580 171 | sigamourou@gmali.com |
| 54. | BETY AICHATOU (Mme) | NIGER | ARCEP | +227 90 959 491 | aichatoubety@yahoo.fr |
| 55. | OGUJIOFOR NGOZI | NIGERIA | DIRECTOR TELECOMM & POSTAL SERVICES | +234 803 723 8394 | ngozi-ogujiofor@commtech.gov.ng ; ngoziogujiofor@gmail.com |
| 56. | ESINWOKE SYLVA | NIGERIA | NIGERIAN POSTAL SERVICE (NIPOST) | +234 080 371 91 805 | chijialo@yahoo.com |
| 57. | OGUNDELE ABIODUN JOHN | NIGERIA | NIGERIAN POSTAL SERVICE COUNTRY MANAGER, QUALITY OF | +2348039188210 | biodunogundele2000@yahoo.com |

| | | | | | |
|-----|----------------------------|--------------|---|-------------------|--|
| | | | SERVICE | | |
| 58. | DIOP FATIMA SAHARA | SENEGAL | AUTORITE DE REGULATION DES TELECOMMUNICATIONS ET POSTES/ CHEF DE SERVICE COMPTABILITE | | fatima.diop@artp.sn |
| 59. | DIOUF ADAMA | SENEGAL | AUTORITE DE REGULATION DES TELECOMMUNICATIONS ET POSTES/ DIRECTION REGULATION POSTALE | +255 774501242 | adama.diouf@artp.sn |
| 60. | DIONE IBRAHIMA | SENEGAL | LA POSTE (EMS SENEGAL)/ DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION, DES FINANCES ET DE LA COMPTABILITE | +221 778 197 912 | idione3@gmail.com |
| 61. | FALL DAME | SENEGAL | LA POSTE / DIRECTEUR COURRIER ET PRODUCTION | +221 77 450 34 10 | amedaf@gmail.com |
| 62. | BA MOUR NDIAYE | SENEGAL | MINISTERE / MINISTRY DIRECTEUR DES POSTES | | mourndiayeba@gmail.com |
| 63. | WADE BASSIROU | SENEGAL | POSTE DIRECTEUR GENERAL POSTEFINANCES | +221 777 406 086 | bassirou.wade@postefinances.sn |
| 64. | FEDIOR SALIOU | SENEGAL | OPERATEUR DESIGNE / DESIGNATED OPERATOR DIRETEUR DES ETUDES ET PROJETS | +221 77 450 72 63 | saliou970@hotmail.com |
| 65. | SIPHIWE HLONGWANE | SOUTH AFRICA | INDEPENDENT COMMUNICATION AUTHORITY OF SOUTH AFRICA (ICASA) | +27 125 663 253 | shlongwane@icasa.org.za |
| 66. | DIMAKATSO PATIENCE MOJELA | SOUTH AFRICA | MINISTRY OF TELECOMMUNICATIONS AND POSTAL SERVICES DIRECTOR | | qmontoedi@dtps.gov.za |
| 67. | MONTOEDI ELIZABETH (QUEEN) | SOUTH AFRICA | MINISTRY OF TELECOMMUNICATIONS AND POSTAL SERVICES ASSISTANT DIRECTOR | | qmontoedi@dtps.gov.za |

| | | | | | |
|-----|---------------------------------|----------|---|-------------------|--|
| 68. | MWANGOMBE HASSAN | TANZANIE | TANZANIA POST CORPORATION POSTMASTER GENERAL | +255 715 048 393 | pmg@posta.co.tz |
| 69. | MAKAMBA DAHARI | TANZANIE | MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS AND EAST AFRICAN COOPERATION / HEAD OF SECTION/AU | +255 692 461 603 | makamba.makamba@nje.go.tz |
| 70. | KANUTI CAROLINE DAMIAM | TANZANIE | MINISTRY OF WORK, TRANSPORT AND COMMUNICATION / ASSISTANT DIRECTOR POSTAL SERVICE | +255 785 304 500 | caroline.kanuti@mst.go.tz |
| 71. | DAFFA JOHN | TANZANIE | TANZANIA COMMUNICATIONS REGULATORY AUTHORITY (TCRA) / DIRECTOR LICENSING AND ENFORCEMENT (DLE) | +255 782 194 194 | john.daffa@tcra.go.tz |
| 72. | MARO WILFRED | TANZANIE | TANZANIA COMMUNICATIONS REGULATORY AUTHORITY (TCRA) / HEAD FINANCE AND ACCOUNTS | +255 75456750 | wilfred.maro@tcra.go.tz |
| 73. | MOHAMED SAYYIDA | TANZANIE | TANZANIA COMMUNICATIONS REGULATORY AUTHORITY (TCRA) / PRINCIPAL FINANCIAL ANALYSIT | +255 754 882 707 | sayyida.mohamed@tcra.go.tz |
| 74. | TELBE NARABE | TCHAD | MINISTERE DES POSTES ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L' (MRNTIC) DIRECTEUR DE LA POSTE ET DE LA COOPERATION | +235 66 29 17 92 | telbe.narabe@yahoo.fr |
| 75. | MOUSSA ABDELKHADER RAMAT | TCHAD | STPE / DGA | +235 6624 9838 | moussaabdelkhaderr@gmail.com ; /moussaabdelkhader@yahoo.fr |
| 76. | AWUTEY DODZI YAWOVI SYLVANUS | TOGO | AUTORITE DE REGLEMENTATION DES SECTEURS DE POSTES ET DE TELECOMMUNICATIONS (ART&P DU TOGO)/ JURISTE | + 228 99 47 15 93 | awutey@artp.tg ; awusylva@gmail.com |
| 77. | N'DAKPAZE BAMAZE | TOGO | REGULATEUR (ART&P) / CHEF SECTEUR POSTAL | + 228 99 47 76 87 | ndakpaze@artp.tg |
| 78. | MOUNA BALTI | TUNISIE | MINISTRY OF COMMUNICATION TECHNOLOGIES & DIGITAL ECONOMY HEAD OF SECTION - BUREAU OF | +216) 25 776 458 | mouna.balti@tunisia.gov.tn |

| | | | | | |
|-----|---------------------------|----------|--|--|--|
| | | | INTERNATIONAL COOPERATION & FOREIGN RELATIONS | | |
| 79. | JESSICA UWERA SSENGOOBA | UGANDA | UGANDA POST LTD | +256 772 358 679 | juwera@ugapost.co.ug |
| 80. | NAWAJJI VICTORIA SSEKANDI | UGANDA | UGANDA COMMUNICATIONS COMMISSION | +256 782 551 143 | vssekandi@ucc.co.ug |
| 81. | OTIM BAFANIBENDA ANDREW | UGANDA | UGANDA COMMUNICATIONS COMMISSION (UCC) | +256 782 899 520 | aotim@ucc.co.ug |
| 82. | KYAKUNZIRE AGATHA | UGANDA | UGANDA COMMUNICATIONS COMMISSION / MANAGER POSTAL REGULATION | +256 772 074 670 | akyakunzire@ucc.co.ug |
| 83. | SAAMANYA JIMMY PAT (DR) | UGANDA | UGANDA COMMUNICATIONS COMMISSION (UCC) / DIRECTOR BOARD | +256 772 586 405 | saamanyajp@yahoo.co.uk |
| 84. | DIANA MPIIRA KYARIKUNDA | UGANDA | UGANDA POST LTD | +256 781 535 548 | dkyarikunda@ugapost.co.ug |
| 85. | MULENGA DOROTHY MUSA | ZAMBIA | ZAMBIA POSTAL SERVICES CORPORATION LIMITED / DIRECTOR FINANCE | +260 96 5957107 | mulenngad@zampost.com.zm |
| 86. | MARISA ALFRED | ZIMBABWE | DEPUTY DIRECTOR GENERAL | +263772573161 | marisa@potraz.gov.zw |
| 87. | DEWERA KENNEDY | ZIMBABWE | DIRECTOR POSTAL & COURIER | Tel: +263 433 3032 / Fax: +263 433 3041 | kennedy.dewera@potraz.gov.zw |
| 88. | CHIGWAMBA SIMON COSMAS | ZIMBABWE | MINISTRY OF INFORMATION COMMUNICATION TECHNOLOGY, POSTAL AND COURIER SERVICES / CHIEF DIRECTOR | | cosmas.chigwamba@gmail.com |
| 89. | CHINODYA NDANATSEI | ZIMBABWE | ZIMBABWE POSTS PRIVATE LIMITED / ACTING INTERNATIONAL AFFAIRS AND | +263 773 426 427 | nchinodya@zimpost.co.zw |

| | | | | | |
|------|--------------------------|---|--|---------------------------------------|--|
| | | | COMPLIANCE OFFICIER | | |
| 90. | MOYO SIFUNDO CHIEF | ZIMBABWE | ZIMBABWE POSTS PRIVATE LIMITED / ACTING MANAGING DIRECTOR | | scmoyo@zimpost.co.zw |
| 91. | | | | | |
| 92. | BERTHE ABDERAHMANE | AFRAA | AFRAA | +254 746 151 529 | aberthe@afraa.org |
| 93. | Christian S. MINOUNGOU | AUC | COMMISSION DE L'UA | +251 911 999 276 | minougouc@africa-union.org |
| 94. | DJIBRILLA BALLO | ATU | HEAD OF ADMINISTRATION AND FINANCE | +254 725 876728 | d.ballo@atu-uat.org |
| 95. | WU YAN | CHINE | CHINA POST GROUP / DIRECTOR, INTERNATIONAL BUSINESS | +86 10 688 55591 | wuyan@ems.com.cn |
| 96. | GAO HONGTAO | CHINE | STATE POST BUREAU / DEPUTY DIRECTOR GENERAL OF EXTERNAL DEPARTMENT | +86 10 883 23033 | gaohongtao2009@hotmail.com |
| 97. | XIE MOMEI (Ms) | CHINE | STATE POST BUREAU / STAFF, INTERNATIONAL COOPERATION DIVISION, EXTERNAL DEPARTMENT | +86 1 088 323 334 | xmomei@hotmail.com |
| 98. | AKA-BROU LOUIS-BLAISE | CPEAO | CPEAO/WAPCO EXECUTIVE SECRETARY | +234 810 944 8 719 | akabroulb@yahoo.fr |
| 99. | MWANSA BRIAN KASONKA | CRASA | REGULATEUR / REGULATOR HEAD - POSTAL (CRASA) | +267 75 997 105 | bmwansa@crasa.org |
| 100. | RAPHAEL MASHAURI | ERNST & YOUNG | ERNST & YOUNG / EXTERNAL AUDITOR | +255 22 2667 227/ +255 713 339 307 | raphael.mashauri@tz.ey.com |
| 101. | KARIN OAKES | ESCHER GROUP AFRICA/ SOUTH AFRICA | ESCHER GROUP AFRICA | +27129405000 | karin.oakes@eschergroup.com |

| | | | | | |
|------|--------------------------------|-----------------------------|--|--|--|
| 102. | DEFOUNDoux CLAUDE | FRDPA | FORUM POUR LA RECHERCHE ET LE DEVELOPPEMENT POSTAL EN AFRIQUE (FRDPA) / SECRETAIRE DU COMPTE | +41 795 254 192 | cdefoundoux@gmail.com |
| 103. | MIYAJI AKIO | JAPON | JAPAN POST CO., LTD / EXECUTIVE MANAGER, INTERNATIONAL BUSINESS DIVISION | | akio.miyaji.wm@jp-post.jp |
| 104. | MUSHA MIWA | JAPON | JAPAN POST CO., LTD / MANAGER, INTERNATIONAL BUSINESS DIVISION | | miwa.musha.he@jp-post.jp |
| 105. | IDE YUKI | JAPON | MINISTRY OF INTERNAL AFFAIRS AND COMMUNICATION / ASSISTANT DIRECTOR | +81 3 5253 5972 | y.ide@soumu.go.jp |
| 106. | YUTAKA KITAGAMI | JAPON | MINISTRY OF INTERNAL AFFAIRS AND COMMUNICATION / DIRECTOR | | twi.saton@soumu.go.jp |
| 107. | HASHIM MAGZOUB ELHAJ ELEMAM | UPU | ACTING REGIONAL PROGRAMME COORDINATOR FOR AFRICA AND LDC'S | +41 779 162 134 | hashim.elhaj@upu.int |
| 108. | SALAM SANFO | UPU/ BUREAU REGIONAL UPU | COORDONNATEUR RÉGIONAL AFRIQUE DE L'OUEST ET CENTRALE | + 229 21 33 64 47 / 229 61 26 12 46 | salam.sanfo@upu.int |
| 109. | BISHAR ABDIRAHMAN HUSSEIN | UPU | DIRECTOR GENERAL | | dgoffice@upu.int |
| 110. | PASCAL-THIERRY CLIVAZ | UPU | VICE DIRECTOR GENERAL | +41 793 459 618 | pascal.clivaz@upu.int brigitte.rakotondrajao@upu.int |
| 111. | MUTHUSI JULIUS MUTUA | UPU | UNION POSTALE UNIVERSELLE (UPU), WELTPOSTSTRASSE 4, 301 5 BERNE, SUISSE/ DIRECTEUR DU CABINE | +41 79 244 38 45 | mutua.muthusi@upu.int nadia.izzo@upu.in |
| 112. | JIMMY ORTIZ | USA | UNITED STATES POSTAL SERVICE (USPS) | +1202 213 9990 | jimmy.ortiz@usps.gov |
| 113. | JAMES GARRY | USA | DEPARTMENT OF STATE | | garryja@state.gov |
| 114. | JEROME K. GILES | USA | UNITED STATES POSTAL SERVICE (USPS)/ OFFICE OF THE DEPUTY POSTMASTER GENERAL - INTERNATIONAL POSTAL AFFAIRS | +1 202 268 2488/ +1 202 268-6356 | jerome.k.giles@usps.gov |

| | | | | | | |
|------|-------------|------------------|------|---|------------------|--|
| | | | | SPECIALIST | | |
| 115. | YOUNOUSS | DJBRINE | UPAP | SECRETAIRE GENERAL UPAP | +255766318735 | sg@papu.co.tz |
| 116. | ADULOJU | RAHEM | UPAP | SECRETAIRE GENERAL ADJOINT | +255685607477 | asg@papu.co.tz |
| 117. | TAGUABA | ITESI LUGO | UPAP | ASSISTANTE DE DIRECTION | +255755209679 | sc@papu.co.tz |
| 118. | ONYZEWE | MICHAEL | UPAP | DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES | +255786182798 | af@papu.co.tz |
| 119. | MAZENGE | HILLARIA | UPAP | QUALITY SERVICE OFFICIER | +255183108786 | qso@papu.co.tz |
| 120. | NKANDAWIRE | NATHAN | UPAP | HEAD OF OPERATIONS AND TECHNOLOGY | +255784865834 | qs@papu.co.tz |
| 121. | SINGOGO | YONNA FRED | UPAP | ACCOUNTANT | +255787079832 | afo@papu.co.tz |
| 122. | OUMAROU | ABDOURAHAMANE LY | UPAP | CONSEILLER JURIDIQUE UPAP | +255712963409 | lop@papu.co.tz |
| 123. | CAPO-CHICHI | PASCAL | UPAP | TRADUCTEUR/INTERPRETE UPAP | +255715882075 | translator@papu.co.tz |
| 124. | AMADOU | AMADOU | UPAP | COORDONNATEUR CABINET, COMMUNICATION ET STRATEGIE | +255673443932 | cop@papu.co.tz |
| 125. | ASU TARH | JUDE | UPAP | TRADUCTEUR INTERPRETE | +255 679 777 850 | pt@papu.co.tz |

ALLOCUTIONS ET DISCOURS



UNION PANAFRICAINNE DES POSTES

38^{EME} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**CEREMONIE OFFICIELLE D'OUVERTURE DE LA 38^{EME} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'UPAP**

**DISCOURS
DE M. YOUNOUSS DJIBRINE,
SECRETAIRE GENERAL DE L'UNION PANAFRICAINNE DES POSTES (UPAP)**

Le 17 juin 2019, Ouagadougou, Burkina Faso

Excellence Madame Hadja Fatimata Ouattara, Ministre du Développement de l'Economie Numérique et des Postes du Burkina Faso ;

Monsieur Charles Millogo Tontama, président du Conseil d'administration de l'UPAP, par ailleurs Président du Conseil de Régulation de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) du Burkina Faso ;

Monsieur Christian Minoungou, représentant de la Commission de l'Union africaine ;

Ambassadeur Bishar Hussein, Directeur général du Bureau international de l'Union postale universelle ;

Monsieur Nabi Issa Coulibaly, Directeur général de la Société nationale des Postes du Burkina Faso ;
Mesdames et Messieurs les Présidents Directeurs généraux et Directeurs des administrations postales et des autorités de Régulation des Etats membres de l'UPAP ;

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration et la communauté postale africaine toute entière ;

Messieurs les responsables des organisations postales sous-régionales ;

Mesdames et Messieurs les partenaires ;

Chers invités ;

Mesdames et Messieurs les représentants des médias ;

Distingués délégués ;

Mesdames et Messieurs ;

En vos rangs et qualités, tout protocole observé ;

Ney Yibéogo !

Ani sogoma!

Bonjour !

صَبَاحُ الْخَيْرِ !

Bom dia !

Habari Asubuhi !

Good morning!

C'est un grand honneur et un privilège pour moi d'avoir cette opportunité de m'adresser ce soir à cette auguste assemblée à l'occasion de la cérémonie officielle d'ouverture de la 38^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP, qui se tient ici à Ouagadougou, la capitale du Burkina Faso, le pays

des hommes intègres, pays de Thomas Sankara, pays de Joseph KI-ZERBO. C'est donc avec joie que nous nous retrouvons tous ici rassemblés dans cette cité pleine d'histoire, capitale de l'Empire Mossi.

Excellences, Mesdames, Messieurs ;

Ainsi que vous le savez, nous nous sommes retrouvés ici à l'aimable invitation du gouvernement, des autorités postales et du peuple accueillant et hospitalier du Burkina Faso, qui n'ont pas manqué de nous le démontrer à tous depuis notre arrivée ici. Il nous a d'ailleurs été dit que Ouagadougou signifie le « **lieu où on reçoit des honneurs et du respect** ».

J'aimerais à présent, au nom de la communauté postale africaine, exprimer ma profonde gratitude à notre invité d'honneur, Madame Hadja Fatimata Ouattara, Ministre du Développement de l'Economie Numérique et des Postes du Burkina Faso, qui a accepté, malgré son calendrier très chargé, d'honorer de sa présence cette cérémonie.

Je voudrais saisir cette occasion pour dire un grand merci de la Communauté postale africaine à Son Excellence Monsieur Jean Marc Christian Kabore, Président du Burkina Faso, pour avoir accepté que son pays soit l'hôte de la présente session. C'est un geste généreux et aimable qui réaffirme profondément son engagement pour la solidarité de l'Afrique et ses efforts soutenus et de ceux de son gouvernement en vue de l'intégration sociale et économique de notre grand continent.

Excellences, Mesdames, Messieurs ;

Permettez-moi également de féliciter sincèrement le président du Conseil d'administration de l'UPAP, M. Charles Millogo Tontama, pour la manière louable avec laquelle il a dirigé l'organisation pendant son mandat. Dès lors que le Burkina Faso va passer la main à un autre pays, je puis vous dire que les sages conseils, la grande expérience et le soutien sans faille de notre président durant son mandat, vont beaucoup nous manquer. Je vais vous faire une révélation. C'est le tout premier Président du Conseil d'administration à effectuer une visite au Secrétariat général pendant son mandat. (Il m'a dit qu'il ne peut être président d'une organisation dont il n'a jamais vu le siège).

De même, le soutien de notre organisation mère, la Commission de l'Union africaine par le biais de la Commission chargée des Infrastructures et de l'Energie, n'a jamais fait défaut. La Commission de l'Union africaine est représentée ici ce soir par M. Christian Minoungou.

J'aimerais également saluer avec gratitude la présence massive de nos Etats membres, des organisations sous-régionales comme la **SAPOA**, la **CPEAO**, la **CRASA**, **EACO** et la **COPTAC** et leur active participation que je considère comme un signe de la confiance sans cesse croissante que nous font

toutes les parties prenantes aux organes de l'Union, dans nos efforts pour combler les attentes de nos Etats membres.

Je voudrais également signaler la présence des délégations de la Belgique, de la Suisse, la Chine, le Japon, la France, les Etats unis d'Amérique et de l'Inde à nos côtés sans oublier les autres partenaires à l'instar de Vokacom, Echer Group, etc.

Excellences, Mesdames, Messieurs ;

La présence ici aujourd'hui de notre frère le Directeur Général du Bureau International de l'UPU, Son Excellence Bishar Hussein, et son co-pilote le Vice-Directeur Général, Pascal Clivaz, est une source d'inspiration pour la communauté postale africaine toute entière. Depuis qu'ils ont pris les rênes de l'UPU en 2012, ils ont travaillé en étroite collaboration et démontré qu'ils sont en réalité une équipe gagnante. Nous saluons leur soutien constant à nos assises qui nous reconforte et nous comble de joie, tant par leur engagement que par l'esprit et la synergie collective du monde postal qu'ils dirigent. Ils ont d'ailleurs exprimé cette sollicitude envers l'envers l'Afrique la semaine dernière lors de la Conférence stratégique africaine de l'UPU ici à Ouagadougou en prélude au Congrès ordinaire de 2020. Les discussions au cours de ces deux jours furent denses et franches. J'ai espoir que lors de la rédaction de la prochaine stratégie postale de l'UPU, notre continent aura une place de choix.

Excellences, Mesdames, Messieurs ;

Ainsi que vous le savez, l'année 2019 est une année très importante et très déterminante pour la communauté postale mondiale qui prépare le 27^{ème} Congrès de l'UPU qui se tient l'année prochaine en Côte d'Ivoire. Les préparatifs sont en cours à différents niveaux, notamment au niveau du Bureau international de l'UPU, des Unions restreintes, des organisations sous-régionales et des Etats membres, au moment où le secteur fait face à des défis sans précédent allant de la concurrence, des innovations technologiques, aux attentes sans cesse évolutives de la clientèle.

L'un des grands sujets du prochain Congrès de l'UPU sera non seulement les élections aux diverses instances de l'Union, mais la cruciale question du système de rémunération de l'UPU. Ce sujet a dominé tous les débats aussi bien au sein des Unions restreintes qu'au niveau de l'UPU elle-même. L'Afrique est concernée au plus haut point par la question du système des rémunérations et par conséquent ne saurait se permettre d'assister à ces mutations comme une spectatrice. Nous nous devons de prendre notre destin en main. C'est ici le lieu pour moi d'exprimer mes sincères remerciements pour la discipline et la solidarité dont les Etats membres ont fait preuve dans la défense des intérêts de l'Afrique lors des délibérations relatives au problème crucial de la rémunération. Je voudrais surtout vous féliciter pour les résultats acquis

et vous encourager à adopter la même attitude à l'avenir afin de continuer à protéger les intérêts de notre cher continent.

Deux autres temps forts vont marquer nos travaux, à savoir le Forum des Régulateurs postaux placé sous le thème : « **le régulateur et la protection du consommateur** », d'une part, et l'examen du projet d'une directive panafricaine sur la régulation du marché postal, d'autre part.

Permettez-moi de terminer ce message par une annonce importante. Le 18 janvier 2020, notre organisation, l'Union panafricaine des Postes célébrera ses 40 années d'existence. Cette étape particulière constituera un jalon essentiel pour mesurer le chemin déjà parcouru et fixer de nouveaux caps, dont l'objectif final sera le développement intégral du secteur postal dans nos pays respectifs, dans une Afrique collectivement et inclusivement émergente.

J'invite donc l'ensemble de la Communauté postale africaine à se préparer dès aujourd'hui pour s'approprier le moment venu cet important événement, qui sera marquée d'une pierre blanche dans la vie de notre Union.

Excellences, Mesdames, Messieurs ;

J'aimerais à nouveau exprimer ma profonde gratitude à notre hôte le Burkina Faso, pour nous avoir permis de tenir cette rencontre et à tous les participants pour leur enthousiasme et leur disponibilité à contribuer efficacement aux délibérations prévues dans notre ordre du jour.

Je vous remercie beaucoup pour votre aimable attention.

Thank you very much!

Barka !

DISCOURS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'UNION POSTALE UNIVERSELLE, AMB. BISHAR HUSSEIN, LORS DE L'OUVERTURE DE LA 38^{EME} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'APAP, OUAGADOUGOU, BURKINA FASO

Lundi 17 juin 2019

Excellence Monsieur le Premier Ministre de la République du Burkina Faso ;

Excellence Mme Hadja Fatimata Ouattara, Ministre du Développement de l'Economie numérique et de la Poste du Burkina Faso ;

M. Charles Millogo Tontama, président en exercice du Conseil d'administration de l'UPAP ;

M. Younouss Djibrine, Secrétaire général de l'Union panafricaine des postes ;

M. Nabi Issa Coulibaly, DG de La Poste Burkina Faso ;

M. Pascal Clivaz, Directeur Général adjoint de l'UPU ;

Délégués des pays membres de l'UPAP et observateurs ;

Distingués participants ;

Chers collègues ;

Asalamu Aleikum,

Mes remerciements et ma gratitude vont aux organisateurs de cette conférence, au gouvernement du Burkina Faso ainsi qu'aux dirigeants de l'UPAP, pour avoir invité l'UPU à ce forum.

Ma délégation et moi-même sommes très reconnaissants de l'accueil chaleureux qui nous a été réservé au Burkina Faso. Nous avons apprécié notre séjour parmi les gens sympathiques de Ouagadougou.

Je suis ravi de participer à cette réunion très importante consacrée au développement de la Poste en Afrique.

Je tiens à souligner le bon partenariat existant entre l'Union postale universelle et l'Union panafricaine des postes. Nous apprécions beaucoup ce partenariat qui continue de faciliter le bon développement de la Poste dans cette région.

Surtout, je suis heureux d'être parmi des amis.

Chers amis,

Tout d'abord, permettez-moi de reconnaître le développement important des services postaux qui a eu lieu dans cette région ces derniers temps.

Nous avons constaté une amélioration de la prestation de services dans nos organisations postales, grâce à la diversification des produits et à l'introduction de nouvelles technologies.

Les nouveaux domaines de développement comprennent : l'adressage et la livraison du courrier ; l'introduction du Système mondial de contrôle (GMS) ; le Système de déclaration en douanes ; et le développement du commerce électronique et des services financiers postaux, entre autres.

Mesdames et Messieurs,

Depuis l'année 2017, mon équipe à l'UPU a été impliquée dans la mise en œuvre du Plan de développement régional dans la région Afrique, dans le but d'aider les pays à réaliser leur préparation opérationnelle pour le commerce électronique (ORE). Le projet ORE vise à améliorer la performance et la fiabilité de bout en bout des services offerts par les opérateurs et à les préparer à participer activement au développement du commerce électronique dans la région.

Il convient de noter que tous les projets élaborés en Afrique dans le cadre du Plan de développement régional sont mis en œuvre en collaboration avec l'Union panafricaine des postes, qui soutient l'UPU dans la coordination des activités sur le terrain ainsi que la contribution de ses experts pour effectuer certaines missions sur le terrain.

Dans le domaine du commerce électronique, l'UPU a élaboré un concept sur lequel nous travaillons avec les gouvernements africains pour développer le portail de commerce à guichet unique du continent appelé Ecom @ Africa. Nous pensons que cette plateforme aidera les opérateurs désignés en Afrique à participer davantage à ce marché du commerce électronique en pleine croissance et à les aider à diversifier leurs produits et à créer de nouvelles sources de revenus. Ecom @ Africa positionne le réseau postal comme une infrastructure de livraison clé pour une variété de services dans le commerce en ligne.

Je tiens à vous informer que nous avons réalisé de très bons progrès dans les pays qui ont adopté ce projet. La Tunisie, l'Éthiopie et la Côte d'Ivoire ont franchi des étapes importantes dans la mise en place de leurs plateformes nationales. L'UPU travaille en étroite collaboration avec eux pour actualiser leurs plans.

Nous sommes également en discussion avec l'Afrique du Sud, le Kenya, le Cameroun et la Tanzanie pour faire avancer le projet dans lesdits pays. De nombreux autres pays sont venus demander la facilitation du projet. Notre objectif est d'étendre le projet à toute l'Afrique et d'utiliser la poste comme vitrine pour présenter les produits africains.

À cette fin, l'UPU a tendu la main à l'Union africaine pour son intégration dans le projet en vue d'une meilleure sensibilisation des membres à travers l'organisme continental.

Je tiens à remercier l'Union africaine pour son soutien et j'ai hâte de nous voir travailler ensemble pour créer une plate-forme à travers laquelle les membres pourront commercer en utilisant l'initiative de libre-échange continentale qui a été récemment lancée par les chefs d'État africains.

Mesdames et Messieurs,

La semaine dernière, l'UPU, en collaboration avec l'UPAP, a organisé à cet endroit, un Forum stratégique régional pour l'Afrique très réussi. Le Forum nous a aidés à recueillir les points de vue des gouvernements, des opérateurs désignés et des régulateurs sur leur vision et leurs attentes quant à l'orientation de l'industrie postale dans les années à venir.

En tant que région la plus vaste de l'UPU, la voix de l'Afrique est très importante dans le processus décisionnel de l'Union. En outre, la plupart des institutions postales africaines ont besoin d'une stratégie de facilitation pour réorganiser leurs propositions commerciales afin de réaliser leur plein potentiel. Je tiens à remercier les membres de l'UPAP pour leurs contributions positives et leur soutien à l'élaboration de la stratégie 2021-2024 pour notre Union. Nous avons assisté à des débats très animés mais dont le contenu était crucial pour faire avancer le secteur postal.

Avec les changements rapides du marché, il est de la plus haute importance pour les organisations postales de continuer à améliorer leurs services afin de répondre aux besoins des clients et de mieux faire face à la concurrence croissante. Nous continuerons de compter sur votre soutien pour que le projet de stratégie soit approuvé par le Conseil d'administration plus tard cette année et par le Congrès l'année prochaine.

Je suis heureux de vous informer que la région Asie-Pacifique a elle aussi pleinement soutenu le projet de stratégie lors de son forum du mois dernier. Au cours des prochaines semaines, nous nous engagerons avec les autres régions pour terminer nos consultations avant de rédiger la version finale à soumettre à votre approbation.

La stratégie, qui est guidée par la Vision postale 2030, se concentre sur quatre domaines clés : encourager les gouvernements à réduire les écarts d'investissement postal, harmoniser les réglementations postales, améliorer la performance opérationnelle et encourager une plus grande intégration du secteur privé et des institutions publiques dans le secteur postal international. L'objectif est de s'adresser à tous les acteurs qui ont un impact sur notre entreprise et de créer une plate-forme facilitatrice de la croissance et du développement de l'industrie postale.

Chers collègues,

Permettez-moi maintenant d'évoquer un autre défi auquel l'UPU et la communauté postale mondiale sont confrontées.

La semaine dernière, les pays membres de l'UPU ont voté à une écrasante majorité pour la tenue du troisième congrès extraordinaire du 24 au 25 septembre à Genève. Comme vous le savez déjà, le Congrès délibérera sur la question de la rémunération qui fait l'objet de nos débats depuis un certain temps déjà.

La sage décision des pays membres renforce leur volonté de veiller à ce que l'Union conserve son rôle, ainsi que sa réactivité aux besoins des membres individuels.

Étant donné le soutien manifesté par nos membres, je reste convaincu que, même si le jour se fait tard, nous pouvons faire appel à l'esprit de dialogue pour trouver une solution juste et durable sur ce sujet. L'esprit est clair : garder intacte la famille UPU.

J'ai toujours défendu la nécessité d'une prise de décision rapide pour notre Union. Avec les nombreux changements qui ont lieu sur le marché, les décisions différées peuvent devenir une crise comme celle que nous connaissons actuellement. Pour que nous restions pertinents, nous devons suivre les tendances des affaires mondiales et nous positionner pour continuer à jouer des rôles importants de fournisseurs de services à tous les citoyens du monde de manière efficace, abordable et opportune. Le rythme des affaires peut ne pas toujours attendre quatre ans avant que nous prenions des décisions au Congrès. En outre, nous devons également être suffisamment flexibles pour s'adapter aux changements du marché afin de rester pertinents et compétitifs.

La question de la rémunération est avec nous depuis un certain temps maintenant et nous n'avons pas pris de mesures concrètes jusqu'à ce qu'elle devienne une crise. Cependant, je suis pleinement convaincu que l'adhésion à l'UPU est à la hauteur de la tâche et à Genève, nous réglerons la question dans l'intérêt de tous.

J'exhorte les membres de l'UPAP à examiner attentivement ce sujet et à participer à la recherche d'une solution. Vous avez à plusieurs reprises sauvé la mise sur des débats difficiles comme celui-ci. Alors que vous discutez de ce sujet, je vous exhorte à vous laisser guider par la sagesse de nos anciens dirigeants qui, il y a 145 ans, ont vu la nécessité de créer l'UPU pour superviser un réseau mondial unique qui a soutenu vos institutions postales depuis lors. Je pense que le multilatéralisme est toujours la meilleure option pour notre entreprise. Soutenons et protégeons notre réseau mondial.

Avant de conclure mes remarques, je tiens à souligner que la question de la rémunération n'est que le symptôme d'un problème plus grave qui requiert notre attention urgente. Dans le marché libéralisé dans lequel nos institutions postales opèrent, je pense qu'il est temps que nous collaborions avec tous les acteurs de cet espace afin de créer de l'ordre et d'éviter une concurrence incontrôlée. Le secteur privé a lentement et sûrement rongé notre marché et, à moins que nous ayons un cadre d'engagement bien structuré, il poursuivra cette tendance au détriment de nos investissements. Nous ne pouvons tout simplement pas éviter de nous engager avec eux.

Au niveau national, j'exhorte les régulateurs à accorder des licences appropriées à ces acteurs dans les catégories pertinentes de leur entreprise et à superviser leurs transactions et la prestation de services. À cet égard, vous leur demanderez soit de fournir un service universel, tout comme les opérateurs désignés, soit de les faire contribuer à sa facilitation. De cette façon, un terrain de jeu égal entre le privé et les opérateurs désignés sera créé.

Au niveau de l'UPU, nous souhaiterions dialoguer avec tous les acteurs postaux et les placer dans une catégorie de nos membres. De cette façon, ils feront partie de nos traités qui régiront leurs opérations. De plus, en tant que membres, ils devront payer pour l'utilisation des normes de l'UPU et d'autres installations auxquelles certains d'entre eux accèdent déjà par l'intermédiaire de leurs collaborateurs. Il s'agit d'un modèle qui a été utilisé avec succès par d'autres organisations sœurs comme l'OACI, l'UIT et l'OMPI. Nous pensons que c'est la voie à suivre pour que l'UPU avance dans cette direction.

Enfin, permettez-moi de mettre l'accent sur la nécessité pour les gouvernements africains de continuer à soutenir vos institutions postales et de participer davantage aux discussions mondiales qui affectent votre industrie. Vous ne pouvez pas vous permettre de laisser les autres prendre des décisions pour vous. Vous êtes la prochaine frontière pour la croissance et l'investissement dans tous les secteurs des affaires et donc la nécessité d'être impliqué dans les discussions de conclusion de traités qui affectent vos pays. Nous

ne voyons pas beaucoup de représentants de gouvernements à l'UPU, mais nous sommes une organisation intergouvernementale. Les gouvernements sont les décideurs de l'UPU. Veuillez assumer votre rôle avec fermeté.

Mesdames et Messieurs,

Sur ces mots, je tiens à nouveau à vous remercier pour cette opportunité de m'adresser à vous et j'ai hâte de poursuivre ce partenariat dynamique et mutuellement bénéfique à l'avenir.

Je vous remercie.



**Discours de M. Cheikh BEDDA, Directeur des Infrastructures et de l'Énergie,
38^{ième} session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP,
Ouagadougou, Burkina Faso, 17 juin 2019.**

-
- Madame Hadja Fatimata Ouattara/Sanou, Ministre du Développement de l'Économie numérique et des Postes du Burkina Faso ;
 - M. Charles Millogo, Président de l'Autorité de Régulation des Communication électroniques et des Postes (ARCEP) du Burkina Faso, Président du Conseil d'Administration de l'UPAP ;
 - M. le Secrétaire général de l'UPAP ;
 - M. le Directeur Général du Bureau international de l'UPU ;
 - Mesdames et messieurs les représentants les États membres, en vos qualités et grades respectifs ;
 - Mesdames et Messieurs ;

Je voudrais à l'entame de mon propos vous transmettre les salutations fraternelles de S.E Madame Amani Abou-Zeid, Commissaire aux Infrastructures et à l'Énergie de la Commission africaine. A la réception de l'invitation à prendre part à cette session, S.E Abou-Zeid avait, d'emblée, exprimé son désir d'y participer personnellement en raison du grand intérêt qu'elle porte pour le secteur postal. Malheureusement des contraintes de dernière minute l'en ont empêchée. Elle m'a alors chargé de la représenter et de porter son message à votre auguste assemblée.

Ce faisant, c'est avec plaisir, Mesdames et messieurs, que je prends la parole pour vous transmettre le message d'encouragement et de soutien à cette 38^{ième} session ordinaire du Conseil d'Administration de l'UPAP. Dans cette perspective et avant tout propos, vous permettrez d'adresser aux plus hautes autorités, au gouvernement et au peuple tout entier du Burkina Faso ma profonde gratitude pour l'accueil chaleureux et typiquement africain qui m'a été réservé et toutes les commodités mises à notre disposition pour faciliter notre pleine participation à cette importante réunion.

Excellence,

Madame, monsieur,

Il n'est de secret pour personne. Nous vivons à l'heure de la numérisation et tout nous le rappelle à tout moment. En particulier, l'avènement des technologies a changé la vie des femmes et hommes dans le monde entier. En particulier, l'accélération et la fiabilité des réseaux ont changé notre manière de communiquer, d'étudier, de conduire nos recherches sur notre monde et d'acheter et de vendre, nos moyens et méthodes d'information, la façon de nous divertir, d'organiser notre vie, d'assurer notre développement et de travailler. Cela n'est pas seulement valable pour les hommes et les femmes. Il l'est aussi surtout pour les organisations. Peuvent se maintenir, prospérer et progresser les organisations et

entreprises qui intègrent, factorisent et bâtissent leur future sur la digitalisation, la numérisation. La Poste n'y échappe pas. Fort heureusement les hommes et les femmes qui animent ce secteur stratégiques pour l'inclusion sociale, financière et numérique en ont pris conscience très tôt et construisent leurs stratégies de développement sur la transformation numérique pour un meilleur service à la clientèle et au profit des gouvernements. Et vous savez combien nombreuses les attentes des individus et des gouvernements dans ce monde en évolution très rapide.

Mesdames et messieurs,

Comme vous le savez certainement, pour répondre aux attentes des citoyens africains, l'action annuelle de l'Union africaine est guidée par un thème de l'année. Ainsi il a plus aux Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union de décider que l'année 2019 sera l'"Année des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées internes : vers des solutions durables au déplacement forcé en Afrique". Ce thème en lui-même résume, vous en convenez, la vision de l'Union africaine pour un développement inclusif qui ne laisse aucune de ses filles, aucun de ses fils sur le côté sur le long chemin du développement. Qui plus que la personne réfugiée, rapatriée ou déplacée connaît les affres de la faim, de la soif, de la maladie, de l'exclusion ? Il s'en suit que l'accomplissement de ce thème requiert des moyens importants, et le Burkina Faso qui accueille 115 000 personnes déplacées internes et plus de 25 000 réfugiés pourrait le confirmer, car ces personnes en situation particulière ont droit aux besoins humanitaires traditionnels mais aussi elles ont besoin de connectivité, de services de transferts d'argent, des services de paiement et pourquoi pas de services commande en ligne et de livraison.

La Poste est la seule organisation, de par la densité de son réseau et la nature de ses prestations, à même d'apporter des solutions à toutes ces préoccupations.

Mesdames et messieurs,

L'étendue et la variété des prestations postales et la capacité du secteur postal à servir tout citoyen sans distinction prouvent à volonté la pertinence et l'importance du secteur postal aujourd'hui à l'heure du numérique et la révolution technique lui offre aujourd'hui, plus qu'hier, la possibilité de se développer et d'exécuter son mandat avec plus d'efficacité. C'est le lieu de saluer vos efforts communs et constants pour une poste africaine transformée et modernes. L'organisation du forum stratégique régional 2019 pour l'Afrique tenu ici même en fin de semaine dernière pour préparer la contribution de l'Afrique à la future Stratégie postale d'Abidjan (SPA) pour la période 2021–2024 et auquel nous n'avons pas pu malheureusement y prendre part et la tenue du forum des régulateurs prévue pour demain sont à cet égard très rassurants. Ces rencontres de haut niveau participent à la mise en place des stratégies appropriées et d'un environnement favorable pour le développement du secteur. La Commission de l'UA s'en félicite car c'est aussi là une de ses responsabilités. A cet égard, il me plaît de vous annoncer que la Commission développe en ce moment même une stratégie continentale sur la transformation numérique qui recevra en temps opportun vos commentaires et observations les plus pertinents.

D'ores et déjà je voudrais saluer et remercier Ambassadeur Bishar Hussien, Directeur général du Bureau international de l'UPU et le vice-directeur général qui rehaussent de leur présence l'éclat de cette cérémonie, pour la contribution combien importante sur la digitalisation reçue de l'UPU, laquelle est bâtie sur l'expérience du projet d'établissement de plateformes de e-commerce en Afrique, e-com@Africa, en déploiement sur le continent.

Madame, monsieur,

La tenue de cette session du CA m'offre aussi et surtout l'opportunité de saluer la collaboration fructueuse avec le Secrétariat général de l'Union panafricaine des Postes (UPAP), institution spécialisée de l'UA. M. Younouss et cher frère, nous continuerons de vous soutenir dans votre action dans la limite de nos moyens. En attendant, je voudrais vous féliciter pour l'organisation régulière et réussie des sessions du CA. Le respect du devoir de rendre compte nous commande de poursuivre sur cette voie.

Madame le ministre,

Je ne saurais clore mon propos sans vous réitérer à vous-même et au gouvernement tout entier la reconnaissance et les remerciements de l'Union africaine pour le sens du sacrifice que votre pays vient encore de démontrer en acceptant d'accueillir cette session dans le contexte sécuritaire connu de tous et à vous imposé depuis janvier 2016. L'Afrique, les africaines et les africains et les amis de l'Afrique ici présents sont solidaires avec votre pays.

Excellentes délibérations à la 38^{ième} session ordinaire du Conseil d'Administration de l'UPAP.

Je vous remercie pour la bienveillante attention que vous avez bien voulu m'accorder.

***Cheikh BEDDA,
Directeur des Infrastructures et de l'Energie,
Représentant Dr Amani ABOU-ZEID,
Commissaire aux Infrastructures et à l'Énergie
Commission de l'Union africaine.***

**MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE
NUMERIQUE ET DES POSTES**

SECRETARIAT GENERAL

BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

**ALLOCUTION DU PRESIDENT
DU COMITE NATIONAL D'ORGANISATION,
A LA CEREMONIE D'OUVERTURE
DE LA 38^{EME} SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNION PANAFRICAINNE DES POSTES (UPAP)**

OUAGADOUGOU LE 17 JUIN 2019

Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la cohésion sociale, représentant Son Excellence Monsieur le Premier Ministre,
Madame le Ministre du développement de l'économie numérique et des postes,
Monsieur le Ministre des ressources animales et halieutiques et par ailleurs membre de la famille postale,
Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement,
Honorables Députés à l'Assemblée nationale,
Monsieur le Directeur Général du Bureau international de l'Union postale universelle,
Monsieur le Vice-directeur Général du Bureau international de l'Union postale universelle,
Monsieur le représentant de la Commission de l'Union africaine,
Monsieur le Président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes,
Président du conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes,
Monsieur le Secrétaire général de l'Union panafricaine des postes,
Monsieur le Secrétaire général adjoint de l'Union panafricaine des postes,
Monsieur le Président de la Commission de l'Union économique et monétaire ouest africaine,
Monsieur le Secrétaire exécutif de la Conférence des postes des Etats de l'Afrique de l'ouest,
Mesdames et Messieurs les Secrétaires généraux et Secrétaires exécutifs des unions restreintes des postes d'Afrique,
Monsieur le Directeur général de l'Autorité de désenclavement du Liptako Gourma,
Excellences Mesdames et Messieurs les Chefs de missions diplomatiques et consulaires,
Mesdames et Messieurs les représentants des organisations internationales et inter africaines,
Mesdames et Messieurs les Présidents des Autorités de régulation du secteur postal,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de cabinet du Ministère du développement de l'économie numérique et des postes,
Monsieur le Directeur général de La Poste du Burkina Faso,
Distingués personnalités,
Chers délégués,
Mesdames et Messieurs,

A l'entame de cette cérémonie, il me revient l'honneur de prendre la parole au nom du comité national d'organisation pour vous souhaiter la cordiale bienvenue à cette 38^e session du conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes. Je m'acquitte de cet agréable devoir avec beaucoup de plaisir, parce que

votre présence ici ce matin témoigne de votre vision et de votre ambition commune d'édifier une Poste forte et orientée vers l'accompagnement des politiques de développement de nos pays. Cela traduit également une volonté commune de faire face aux nouveaux défis qui se posent à l'Afrique pour l'édification d'une économie postale prospère qui impacte le développement socio-économique de nos sociétés. A tous ceux qui ont effectué le déplacement pour prendre part à cette session, nous vous en savons gré et formulons le vœu que vous puissiez tirer le meilleur profit de ce rendez-vous continental.

Je voudrais particulièrement exprimer mes sincères remerciements à tous les pays membres de l'Union panafricaine des postes qui ont bien voulu porter leur choix sur notre pays pour abriter la présente session. Cette rencontre statutaire donne encore l'occasion à tous les acteurs du domaine postal de revisiter les différents projets déjà amorcés afin de consolider les acquis et de dégager de nouvelles perspectives.

Distinguées personnalités,

Mesdames et Messieurs,

Le rôle de la Poste en tant qu'acteur majeur catalyseur de développement économique, social et culturel n'est plus à démontrer ; mais force est de reconnaître que la Poste fait face à une rude concurrence dans tous ses secteurs d'activité et à une exigence de plus en plus grande de la clientèle. Elle doit donc agir de façon perspicace en améliorant continuellement la qualité de ses produits, en renforçant les compétences des acteurs qui animent son réseau et surtout en diversifiant son offre de services à travers la création de produits modernes répondant aux attentes de la clientèle. Toutes ces actions doivent être menées de façon cohérente et concertée dans un cadre bien organisé. D'où l'intérêt de cette session du conseil d'administration de notre Union qui réunit toutes les sommités du secteur postal africain et qui permettra de décliner les grands axes de développement du secteur postal africain pour les années à venir.

Distinguées personnalités,

Chers délégués,

Mesdames et Messieurs,

Je m'en voudrais de manquer à mon devoir de témoigner notre gratitude à l'ensemble des partenaires qui ont contribué, tant en ressources humaines que financières et matérielles à l'organisation de la présente session. Mes remerciements vont particulièrement :

- ✓ à Madame le Ministre du développement de l'économie numérique et des postes, pour ses conseils et ses orientations dans la préparation de cette session ;

- ✓ à Monsieur le Ministre des affaires étrangères et de la coopération, à Monsieur le Ministre de l'intégration africaine et des burkinabè de l'étranger et à Monsieur le Ministre de la sécurité et à leurs collaborateurs pour leur accompagnement et pour toutes les facilités ;
- ✓ à Monsieur le Président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes, à Monsieur le Directeur général de La Poste du Burkina Faso et à tous les autres contributeurs pour leur sollicitude.

Je salue l'ensemble des membres du comité national d'organisation qui n'ont ménagé aucun effort pour la bonne tenue de cette session.

Je tiens à faire une mention spéciale à Monsieur le Directeur général du bureau international de l'Union postale universelle et à Monsieur le Secrétaire général de l'Union panafricaine des postes et à leurs collaborateurs pour leur implication malgré la distance, pour apporter leur touche à l'organisation de cette 38^e session du conseil d'administration de notre organisation.

Chers délégués,

Mesdames et Messieurs,

Ville réputée pour la chaleureuse hospitalité de ses citoyennes et citoyens, Ouagadougou vous ouvre ses portes et les organisateurs de la présente session prennent l'engagement de vous offrir ce qu'il y a de mieux pour rendre votre séjour le plus agréable possible, afin de garantir le succès de vos travaux avec des résultats à la hauteur de vos attentes. Pour joindre l'utile à l'agréable, je voudrais vous inviter à mettre à profit vos moments libres pour découvrir tous les charmes de notre belle cité.

Distinguées personnalités,

Chers délégués,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais enfin, au nom du comité national d'organisation, solliciter d'ores et déjà votre indulgence ainsi que vos suggestions pour les éventuelles insuffisances qui viendraient à être constatées dans l'organisation ; en effet, comme vous le savez déjà, toute œuvre humaine demeure perfectible.

Et pour clore mon propos, au nom de l'ensemble des membres du comité national d'organisation et à mon nom personnel, je souhaite plein succès à vos travaux.

Vive la coopération et la solidarité postales régionales et internationales !

Vive l'Union panafricaine des postes !

Je vous remercie.

**MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DE
L'ECONOMIE NUMERIQUE ET DES POSTES**

=====

CABINET



BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice

**38^{ème} SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNION PANAFRICAIN DES POSTES
(UPAP)**

**DISCOURS D'OUVERTURE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR
Christophe Joseph Marie DABIRE, Premier Ministre**

Ouagadougou, le 17 Juin 2019

- ✓ *Mesdames et Messieurs les Présidents d'Institution,*
- ✓ *Madame le Ministère du développement de l'économie numérique et des postes,*
- ✓ *Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement,*
- ✓ *Honorables députés à l'Assemblée nationale,*
- ✓ *Monsieur le Directeur général du Bureau international de l'Union postale universelle,*
- ✓ *Monsieur le Vice-directeur général du Bureau international de l'Union postale universelle,*
- ✓ *Monsieur le Secrétaire général de l'Union panafricaine des postes,*
- ✓ *Monsieur le Secrétaire exécutif de la Conférence des postes des Etats de l'Afrique de l'ouest,*
- ✓ *Messieurs les Secrétares généraux et secrétaires exécutifs des unions restreintes des postes d'Afrique,*
- ✓ *Monsieur le Président de la Commission de l'Union économique et monétaire ouest africaine,*
- ✓ *Monsieur le Directeur général de l'Autorité de désenclavement du Liptako Gourma,*
- ✓ *Messieurs les Secrétares généraux et Secrétares exécutifs des unions économiques régionales d'Afrique,*
- ✓ *Excellences Mesdames et Messieurs les Chefs de missions diplomatiques et consulaires,*
- ✓ *Monsieur le Président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes,*
- ✓ *Monsieur le Secrétaire général du Ministère du développement de l'économie numérique et des postes, Président du comité national d'organisation,*
- ✓ *Mesdames et Messieurs les membres du cabinet du Ministère du développement de l'économie numérique et des postes,*
- ✓ *Monsieur le Directeur général de La Poste BF,*
- ✓ *Distinguées personnalités,*
- ✓ *Mesdames et Messieurs les délégués,*
- ✓ *Mesdames et Messieurs,*

L'ouverture à Ouagadougou, de la 38^{ème} session du Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP) m'offre l'agréable occasion de saluer l'ensemble des participants ici présents et de rendre

un vibrant hommage aux acteurs du secteur postal africain pour leur contribution combien inestimable à l'épanouissement de nos populations.

Je m'en voudrais de ne pas saluer particulièrement le Directeur Général du Bureau international de l'Union postale universelle (UPU), Monsieur Hussein BISHAR et le Secrétaire général de l'Union panafricaine des postes (UPAP), Monsieur Younouss DJIBRINE pour leurs efforts inlassables de professionnalisation du secteur postal de notre continent.

Cette session qui se tient dans un contexte marqué par la quatrième révolution industrielle faite de défis à relever par nos administrations postales pour assurer la modernisation de nos économies, est d'une importance capitale. Elle constitue en effet un cadre permettant aux participants de croiser leurs regards sur les opportunités qu'offre la nouvelle économie.

Pendant trois jours, vous passerez en revue différentes thématiques avec un important volet consacré à la dynamisation de notre organisation régionale et à une meilleure gouvernance.

Distinguées personnalités,

Mesdames et Messieurs,

Membre de l'Union postale universelle (UPU), notre pays l'est également au plan continental africain au sein de l'Union panafricaine des postes (UPAP) et au plan sous-régional, il est actif au sein de la Conférence des postes des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CPEAO).

Il est à rappeler que l'UPU est un organisme spécialisé de l'ONU et l'UPAP un organisme spécialisé de l'Union Africaine. Quant à la CPEAO s'est engagée dans un processus pour sa reconnaissance comme organisme spécialisé de la CEDEAO.

Depuis son adhésion à ces institutions, notre pays a toujours fait l'effort d'être à jour de ses contributions aux budgets de ces organisations, ce que nous considérons comme un devoir légitime pour accompagner la vie et le fonctionnement de ces organisations essentielles pour les postes du continent.

Aussi, les contributions des délégués du Burkina Faso dans les réunions et les groupes de travail de ces organisations sont appréciées par notre gouvernement.

C'est pourquoi, je voudrais saisir cette occasion pour saluer à leur juste valeur les multiples acquis de ces organisations à la consolidation du secteur postal et le maintien du principe de territoire postal unique, valeur cardinale de l'UPU et gage d'un développement harmonisé des activités postales.

Distinguées personnalités,

Mesdames et Messieurs,

Le Burkina Faso a inscrit la poste comme un instrument de développement qui est matérialisé dans son référentiel de développement, à savoir le Plan national de développement économique et social (PNDES) en son axe 3. Cette posture cadre étroitement avec la vision de l'Union Postale Universelle (UPU), traduite dans la stratégie postale mondiale d'Istanbul 2017-2020, qui fait de la poste un accélérateur du développement inclusif et une composante essentielle de l'économie mondiale.

A cet effet, les priorités régionales portent sur (i) l'efficacité de l'exploitation et le développement du commerce électronique, (ii) le développement des services financiers postaux et (iii) le développement du sous-secteur postal y compris la diversification des offres de prestation.

Faisant siennes ces priorités, le gouvernement burkinabè a entrepris un certain nombre d'actions avec pour objectif à terme, de se saisir des potentialités du secteur postal pour son développement économique et social.

Il s'agit entre autres de :

- l'élaboration d'une stratégie nationale de développement postal pour la période 2019-2023 ;
- l'élaboration d'un plan d'investissement de la couverture postale (PICP) ;
- l'élaboration en cours d'un plan national d'adressage ;
- l'élaboration des codes postaux ;
- la relecture en cours de la loi postale ;
- le lancement de la market place "Fasoranana" et de nouveaux produits numériques par La Poste BF ;
- la mise en place de l'Association Professionnelle des Opérateurs Postaux du Burkina Faso (APOP-BF).

L'ensemble de ces actions ont permis sans nul doute au secteur postal de notre pays d'amorcer un tournant décisif dans son processus de modernisation et de transformation dans un contexte d'expansion croissante du tout numérique.

Distinguées personnalités,

Mesdames et Messieurs,

Je mesure le rôle et la responsabilité de l'organisation continentale postale en matière d'appui et d'orientation des différents membres dans leur volonté de moderniser les activités du secteur.

Le développement croissant du commerce électronique est une opportunité pour nos postes pour contribuer à une amélioration de la balance commerciale de notre continent dans le commerce mondial.

C'est pourquoi j'apprécie et salue la tenue de cette session qui permet d'offrir un cadre de fédération des meilleures idées et initiatives pour un développement concerté et harmonisé des postes de notre continent.

Tout en souhaitant un excellent séjour à toutes et à tous dans la capitale du Burkina Faso, je déclare ouverts les travaux de la 38^{ème} session du Conseil d'administration de l'union panafricaine des postes.

Plein succès à vos travaux !

Je vous remercie.



**38^{EME} SESSION ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

UPAP/CA/XXXVIII/2019 – Doc. N°1

17 au 19 juin 2019, Ouagadougou, Burkina Faso

**PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA 38^{EME} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UPAP**

BUREAU

| | | |
|--------------------------------|---|--|
| PRESIDENT | - | Burkina Faso |
| 1 ^{ER} VICE-PRESIDENT | - | Egypte |
| 2 ND VICE-PRESIDENT | - | Mozambique |
| RAPPORTEURS | - | Tanzanie et République Démocratique du Congo |
| SECRETAIRE | - | Secrétariat général |

HORAIRES DE TRAVAIL

| | | | | |
|------------|---|-------|---|-------|
| MATINEE | : | 09h30 | - | 13h00 |
| PAUSE-CAFE | : | 11h00 | - | 11h30 |
| APRES-MIDI | : | 15h00 | - | 18h00 |
| PAUSE-CAFE | : | 16h00 | - | 16h30 |

**POINT
N°**

ORDRE DU JOUR

DOCUMENT

PREMIERE JOURNEE

1. Inscription des Délégués ;
2. Cérémonie d'ouverture officielle ;
3. Réunion des chefs de délégation ;
4. Confirmation du quorum ;
5. Mot d'ouverture du président
6. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail ; **UPAP/CA/XXXVIII/2019 - Doc N°1**
7. Adoption du rapport de la 37^{ème} session extraordinaire du Conseil d'administration ; **UPAP/CA/XXXVIII/2019 - Doc N°2**
8. Rapport du président sortant du Conseil d'administration **UPAP/CA/XXXVIII/2019 - Doc N°3**
9. Election et installation du Bureau ;
10. Mot d'ouverture du président entrant ;
11. Messages de soutien des partenaires ;
12. Présentation sur la Rémunération :
 - UPU
 - USA
 - Chine
 - Japon/France

13. Présentation du rapport d'activités du Secrétaire général pour la période 2018/2019 ; **UPAP/CA/XXXVIII/2019 - Doc N°4**
14. Thème de la Journée panafricaine des postes 2020 ; **UPAP/CA/XXXVIII/2019 - Doc N°5**
15. Présentation des rapports assortis de recommandations des Commissions techniques, par les présidents respectifs ;
- a) Exploitation et Technologies ; **UPAP/CA/XXXVIII/2019 - Doc N°6**
- b) Politique, Stratégie, et Gouvernance. **UPAP/CA/XXXVIII/2019 - Doc N°7**

DEUXIEME JOURNEE

16. Forum des Régulateurs postaux

TROISIEME JOURNEE

17. Rapport du Comité africain de soutien **UPAP/CA/XXXVIII/2019 - Doc N°8**
18. Rapport de l'Auditeur externe sur les comptes de l'Union pour l'exercice clos au 31 mai 2018 ; **UPAP/CA/XXXVIII/2019 - Doc N°9**
19. Présentation du rapport assorti de recommandations de la Commission Finances et Administration, par le président ; **UPAP/CA/XXXVIII/2019- Doc N°10**
20. Divers ;
21. Date et lieu de la 39^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration ;
22. Motion de remerciement et communiqué final ;
23. Séance de clôture.

RAPPORT DU PRESIDENT SORTANT**RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES ACTIVITES DE L'UNION POUR LA PERIODE 2018-2019****1. INTRODUCTION**

En tant que Président sortant du Conseil, j'ai le plaisir de présenter le rapport des activités mises en œuvre pendant mon mandat couvrant la période 2018-2019.

2. PRÉSIDENTE DE LA 37^{EME} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UPAP EN AVRIL 2018, A ALGER EN ALGERIE

Selon les dispositions de l'article 5 du Règlement intérieur du Conseil d'administration de l'Union, le président organise les travaux des réunions. Il ouvre et clôt les réunions, dirige les débats, donne la parole, soumet au vote les questions faisant l'objet de débats, annonce les résultats des votes et tranche sur les points de procédure, conformément au Règlement intérieur.

Par ailleurs, l'article 5 du Règlement d'exécution de la Convention accorde au Conseil d'administration notamment la charge de diriger, de contrôler et de coordonner les activités financières et administratives de l'Union, entre autres.

Conformément aux dispositions que je viens de citer, j'ai le plaisir d'annoncer qu'au cours de l'année j'ai pu, avec l'aide du Secrétariat général, accomplir mon devoir avec succès. Permettez-moi d'exprimer ma profonde gratitude aux États membres du Conseil pour l'occasion donnée au Burkina Faso de diriger au cours de ce mandat et pour leur collaboration envers sa réussite ainsi qu'au Secrétaire général et son personnel pour leur soutien.

Au cours de notre réunion tenue en Algérie, nous avons examiné et approuvé entre autres, les activités ci-dessous soumises au Conseil à savoir :

- a) Thème de la célébration de la journée 2019 de l'UPAP ;
- b) Programme d'activité pour l'exercice 2018/2019 ;
- c) Budget de l'Union pour l'exercice 2018/2019 ;
- d) Nomination de l'auditeur externe.

Toutes ces activités ont été entièrement exécutées et figurent dans le rapport d'activités du Secrétaire général pour la période 2018/201 que vous aurez à examiner et adopter plus tard.

J'ai également effectué les activités suivantes pendant la période faisant l'objet du présent rapport :

- a) l'exécution des tâches qui m'ont été assignées en tant que président du Conseil, à savoir l'approbation d'une contribution supplémentaire de deux (2) millions de dollars américains dans le cadre du projet de construction de l'immeuble de l'UPAP ;
- b) Un autre fait marquant de mon mandat a été la signature de la Déclaration commune du Directeur général de l'UPU et du ministre de l'Économie Numérique et des Postes de la Côte d'Ivoire, Claude Isaac Dé, relative à l'organisation du 27^{ème} Congrès de l'UPU. À cet égard, je vous invite à féliciter notre membre, la Côte d'Ivoire, pour ce succès bien mérité. Nous nous engageons par la présente à vous soutenir jusqu'à la réussite du prochain Congrès ;
- c) Un autre jalon important posé au cours des assises d'Alger et qui marquera dans les années à venir la vie de notre Union réside dans la validation des termes de référence de l'étude pour l'élaboration d'un projet de directive postale africaine. En effet, suite à l'adoption de la Résolution N°18/UPAP/CA/XXXVI/2017, relative à la Régulation postale, par la 36^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration, tenue à Nairobi, au Kenya, un consultant est à la tâche. Sous peu, nous osons espérer que la directive, tant attendue, interviendra pour mettre en place à l'échelle africaine un cadre réglementaire harmonisé en matière postale, ainsi qu'un modèle de régulation unique.
- d) En ce qui concerne les questions administratives au Secrétariat général, conformément aux dispositions du règlement du personnel de l'UPAP, j'ai approuvé par anticipation le lancement en interne, pour des nécessités de service, d'un appel à candidatures pour la promotion de tout personnel qualifié et compétent au poste de Directeur du cabinet du Secrétaire général. Le titulaire a pour activité principale la coordination des questions relatives au Cabinet du Secrétaire général, à la communication et aux relations avec les médias, ainsi qu'à la planification stratégique.

3. TENUE DE LA 5^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES PLENIPOTENTIAIRES ET DU CONGRES EXTRAORDINAIRE DE L'UPU

Comme vous le savez, la session extraordinaire de la Conférence des plénipotentiaires s'est tenue en juillet 2018 à Madagascar. Ma sincère gratitude et mes remerciements vont à Madagascar pour avoir organisé cette réunion décisive. Il faudrait noter que l'événement a connu un succès retentissant. Qu'il

vous souviene que les deux principaux objectifs qui sous-tendaient la convocation de la Conférence des plénipotentiaires étaient les suivants :

Premièrement, il était question d'examiner et d'approuver les modifications apportées aux Actes de l'Union qui ont été examinés par le Groupe de travail des experts juridiques de la Commission Politique, Stratégie et Gouvernance en novembre 2017 et envoyés aux membres pour commentaires et contribution à apporter ;

En ce qui concerne les Actes de l'Union, je suis heureux d'annoncer que toutes nos propositions issues de la 37^e session ordinaire du Conseil d'administration tenue en Algérie ont été jugées pertinentes et adoptées par notre organe suprême. Par conséquent, l'Union est fière de disposer dorénavant d'instruments adaptés à l'environnement postal moderne et actuel. Je tiens donc à remercier chaleureusement tous les membres du Conseil pour leur précieuse contribution à ce résultat attendu depuis plus de trente (30) ans.

Le deuxième objectif consistait à arrêter des positions communes sur les questions techniques clés du congrès de l'UPU, afin que les intérêts de l'Afrique soient convenablement sauvegardés pendant le Congrès extraordinaire de l'UPU qui s'est tenu début septembre 2018 à Addis-Abeba, en Ethiopie.

Concernant le Congrès extraordinaire de l'UPU qui s'est tenu à Addis-Abeba, je voudrais profiter de cette réunion pour féliciter les États Membres pour leur détermination commune qui a permis à l'Afrique de rester focalisée et de s'exprimer d'une seule voix lors des délibérations. Nous encourageons les États membres de rester toujours soudés en toutes circonstances.

Par ailleurs, lors du Congrès extraordinaire de l'UPU tenu début septembre 2018 en Éthiopie les questions techniques clés suivantes ont été examinées :

- a) En ce qui concerne la réforme de l'Union, les pays se sont mis d'accord sur des améliorations visant à renforcer l'efficacité, le rôle et la pertinence de l'UPU. Un accord concernant les modifications à apporter aux procédures d'élection pour l'organe opérationnel de l'UPU, à savoir le Conseil d'exploitation postale (CEP), simplifiera le processus d'élection et garantira une meilleure représentation géographique ;
- b) Pour ce qui est des contributions de l'UPU, les Pays-membres ont pris la décision historique de diminuer les contributions des petits États insulaires en développement. Comme vous le savez peut-être, ces pays font partie des Pays-membres de l'UPU les plus défavorisés et doivent lutter pour payer leurs contributions à l'UPU. La réforme de l'ensemble du système de

contribution a été reportée au Congrès de 2020. Un accord sur la Caisse de prévoyance permettra également à l'UPU d'envisager un avenir plus durable ;

- c) Les Pays-membres de l'UPU ont adopté toutes les propositions du Conseil d'exploitation postale (CEP) et du Conseil d'Administration (CA) relatives au Plan d'intégration des produits (PIP), conçu pour élaborer un portefeuille de produits postaux physiques complètement intégrés (poste aux lettres, colis postaux et service de courrier express - EMS) ;

La seule exception concerne le suivi obligatoire. Le Congrès, à la place, a décidé d'adopter une feuille de route pour la mise en œuvre du plan d'intégration des produits et a chargé le CEP de suivre le rythme des changements du marché en modernisant les services, y compris en élaborant des propositions sur le service des envois avec suivi pour le Congrès de 2020 ;

- d) L'un des succès majeurs du Congrès extraordinaire concerne l'approbation par consensus d'une proposition de compromis sur le Plan de rémunération intégrée (PRI). Comme vous le savez, ce plan vise à moderniser, à rationaliser et à harmoniser les systèmes postaux de rémunération des Pays-membres.

Je tiens également à vous féliciter pour avoir examiné de manière critique ces questions qui ont pour objectif de préserver nos intérêts de continent en développement au cours du congrès et des sessions du CEP et du CA susmentionnés. Dans le même ordre d'idées, je voudrais vous joindre à moi pour féliciter le Secrétaire général de l'UPAP et son équipe, qui ont inlassablement fourni des orientations à nos membres pendant les délibérations. Autant dire que c'est le même esprit d'équipe qui se manifeste lors de réunions analogues, notamment au niveau de l'UPU, où la question cruciale de la rémunération des petits paquets fait actuellement l'objet de vives discussions.

En fait, c'est à cet esprit qu'a fait allusion le Directeur Général de l'UPU, M. Bishar Hussein, lorsqu'il déclarait à la fin du Congrès qu'« en travaillant ensemble dans un esprit de coopération, [les Pays-membres] ont contribué à faire de ce Congrès un succès, et ont incarné une voix puissante pour un secteur véritablement stimulant ».

Par ailleurs, je salue le travail accompli par le Comité africain de soutien qui a été créé par une résolution prise en 2017 à Nairobi, au Kenya, et vous encourage à apporter votre soutien à leurs travaux lors de la préparation du Congrès d'Abidjan, prévu l'année prochaine.

4. DEFIS

Au cours de mon mandat, j'ai rencontré les difficultés suivantes :

- a) Restructuration du Secrétariat général - La mise en œuvre de la nouvelle structure adoptée a commencé et elle le sera progressivement au cours du cycle sous réserve de la disponibilité de fonds. Actuellement et surtout en raison du manque de financement durable, la plupart des postes critiques restent vacants ; cette situation nécessite une attention urgente et doit être résolue sans plus tarder ;
- b) Le financement de l'Union et du budget – Le financement demeure toujours un défi de taille en raison de la réduction du plafond budgétaire approuvée par la 9^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires, qui est passé de **1 721 052 \$EU** à **1 670 496 \$EU** après la redistribution des priorités des activités par le Secrétariat général conformément aux directives du Conseil. Cela constitue sans aucun doute un défi financier immédiat et permanent qui entrave la mise en œuvre complète et parfaite de toutes les activités approuvées pour le cycle quadriennal ;
- c) La représentation des Etats membres dans les commissions de l'UPU ainsi que dans les organes de l'UPU est encore faible. Les membres qui ont été élus au CA et au CEP n'ont pas exprimé leur intérêt à représenter l'Union surtout en qualité de président ou de vice-président des diverses commissions et groupes de travail ;
- d) La représentation des fonctionnaires de l'UPAP aux réunions de l'UPU est insuffisante en raison des mesures d'austérité imposées par le Conseil ;
- e) L'actuel mais obsolète barème des contributions financières annuelles au budget de l'Union et l'incapacité des États membres à payer à temps les sommes dues, affecte également la mise en œuvre harmonieuse de nos activités ;
- f) Les contraintes liées au financement du projet de construction de l'immeuble de l'UPAP compte tenu de la nécessité d'en assurer la viabilité et la revue à la hausse subséquente du ratio d'endettement sur fonds propres qui font que l'UPAP doit déboursier une contribution supplémentaire en espèces. La situation financière actuelle n'a pas permis de progresser de façon adéquate dans cette entreprise. De plus amples détails seront fournis au Conseil par le président de la Commission Finances et Administration.

5. RECOMMANDATIONS

Pour la bonne marche de notre organisation, nous soumettons les recommandations suivantes :

- a) Premièrement : le paiement de la contribution financière annuelle obligatoire au budget de l'UPAP au cours des six premiers mois de l'exercice clos au 30 novembre de chaque année. Ceci permettra non seulement au Secrétariat général de planifier et d'exécuter les activités approuvées aisément, elle permettra également aux États Membres d'éviter la surtaxe statutaire de 2% pour cause de règlement tardif des contributions annuelles.
- b) Deuxièmement : la revue du barème actuel des contributions financières en vigueur depuis la 4^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires tenue en 1996.
- c) Troisièmement : je lance un vibrant appel aux Etats membres élus au CEP/CA pour une présence et une participation plus effective aux réunions de l'UPU ;
- d) Quatrièmement enfin : j'exprime ma profonde gratitude au Gouvernement et au peuple de la République Unie de Tanzanie pour leur engagement dans l'aboutissement malgré quelques écueils de la mise en route du projet de construction de l'immeuble de l'UPAP. J'exhorte donc les États Membres à volontairement contribuer financièrement à l'exécution dudit projet qui va honorer l'ensemble de la Communauté postale africaine.

6. CONCLUSION

En conclusion, au nom du Burkina Faso et en mon nom propre, j'aimerais saisir l'occasion pour remercier sincèrement tous les membres du bureau sortant, à savoir, l'Égypte, le Mozambique, la Tanzanie et la République du Congo pour leur soutien indéfectible au cours de mon mandat

Je suis également très redevable au Secrétaire général et au personnel du Secrétariat général qui a travaillé de manière satisfaisante avec moi et m'a donné tout le soutien dont j'avais besoin.

D'ailleurs, je manquerai à mon devoir si je ne remercie pas tous les États membres pour leur collaboration tout au long de mon mandat. Il convient de rappeler que nous avons toujours étendu cette coopération fraternelle à tout État membre élu à la présidence du Conseil d'administration de l'Union. Dans le même esprit, je souhaite que vous fassiez de même pour le président et les membres du nouveau bureau.

En ce qui concerne ce dernier, je tiens à les féliciter sincèrement pour leur élection bien méritée en tant que membres du bureau pour la prochaine année qui sera très animée avec beaucoup de défis à relever surtout avec la question cruciale de la rémunération sur le tapis et dans le même temps, les préparatifs de la session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires prévue au Zimbabwe et le Congrès d'Abidjan en 2020. En leur passant le témoin, je suis très confiant qu'ils conduiront l'Union vers de

plus grands horizons. Si vous avez besoin d'une quelconque assistance pendant cette session et au delà, je reste entièrement disponible pour vous l'offrir volontiers.

Enfin, à vous et à toute l'Union je souhaite plein succès aux délibérations et à nos interactions durant votre mandat.

Je vous remercie pour votre aimable attention.

Charles MILLOGO TONTAMA

***Président de l'Autorité de régulation des Postes et Télécommunications du Burkina Faso et
Président du Conseil d'administration de l'UPAP pour la période 2018-2019***



**38^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration
17 au 19 juin 2019, Ouagadougou, Burkina Faso**

Original anglais
UPAP/CA/XXXVI/2017- Doc N°4

| Objet | Références/alinéas |
|--|--|
| Rapport d'activités du Secrétaire général de l'UPAP pour la période 2018-2019 Rapport présenté le 17 juin 2019 à Ouagadougou au Burkina Faso | Article 9, alinéa 17 du Règlement d'exécution de la Convention de l'UPAP |
| Décision attendue : <ul style="list-style-type: none"> • Prendre note du rapport • Formuler des commentaires, le cas échéant • Adopter la résolution y relative ci-jointe | |

1. INTRODUCTION

En application des dispositions pertinentes de l'article 9, alinéa 17 du Règlement d'exécution de la Convention, le Secrétaire général a l'honneur de présenter au Conseil d'administration, le rapport d'activités de l'Union pour l'exercice 2018-2019.

Il convient de souligner que l'exercice 2018-2019 aura été un exercice tout à fait singulier pour l'Union. En effet, il a été jalonné par plusieurs activités majeures, dont notamment :

- 1.1 la poursuite de la mise en œuvre du Plan de développement régional (**PDR**), dont les projets phares sont le développement du commerce électronique et l'inclusion financière ;
- 1.2 la tenue de la session extraordinaire de la Conférence des plénipotentiaires, qui a vu l'adoption d'une nouvelle version actualisée des Actes de l'Union, en phase avec l'environnement actuel ;

1.3 le 2^{ème} Congrès extraordinaire de l'UPU qui s'est tenu pour la 1^{ère} fois sur le Continent africain depuis plus de quatre-vingt (80) ans, au cours duquel d'importantes décisions susceptibles de marquer durablement la vie du réseau postal mondial ont été prises.

C'est dans ce contexte particulier et avec des ressources somme toute très limitées, que le Secrétariat général a entrepris de mener les activités objet du présent rapport, qui s'articule ainsi qu'il suit :

- introduction ;
- environnement des affaires ;
- performance réalisée ;
- fonctionnement courant de l'Union ;
- questions relatives à la politique, la régulation et la gouvernance ;
- gestion financière ;
- ressources humaines ;
- activités des centres de formation régionaux ;
- Coopération ;
- adhésions à l'UPAP ;
- projets structurants ;
- relations avec le pays siège de l'UPAP ;
- relations avec l'Union africaine, Organisation-mère (Positionnement institutionnel);
- activités des organes supérieurs de l'Union (CP et CA) ;
- conférences et ateliers internationaux ;
- défis et actions entreprises/envisagées ;
- perspectives/attentes pour le prochain exercice ;
- conclusion.

2. ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

Certes, l'année qui s'achève a continué à être marquée par des conflits internes, l'insécurité transfrontalière, la criminalité sous toutes ses formes, les catastrophes naturelles, le ralentissement de la croissance économique, etc.

Néanmoins, de manière générale, l'environnement politique est demeuré relativement stable au cours de la période sous revue, avec l'adoption par de plus en plus de pays africains des principes démocratiques et de bonne gouvernance, sous l'égide de l'Union africaine.

À cet égard, il vous souvient que l'Accord sur la **Zone de libre échange continentale (ZLEC)** et le **Protocole sur la libre circulation des populations**, signés par les chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine le 21 mars 2018, ont constitué un pas de géant sur le chemin de l'intégration africaine. Au cours du Sommet tenu cette année en février, un modèle de libéralisation tarifaire, qui sera utilisé par les États Membres pour l'établissement des **Listes de concessions tarifaires de la ZLEC** a été adopté. Le sommet a également décidé que les États membres souhaitant nouer des partenariats avec des tiers devront en informer l'Assemblée avec l'assurance que ces efforts n'hypothéqueront pas la vision de l'Union africaine pour la création d'un marché africain unique, entre autres.

En ce qui concerne le secteur postal, la reconnaissance par l'Union africaine du rôle stratégique que la Poste pourrait jouer dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et des objectifs de l'Agenda 2063 de l'UA relatif à "**l'Afrique que nous voulons**", est un heureux présage pour une grande impulsion du développement de notre secteur dans les années à venir.

Cependant, les défis restent nombreux et complexes.

D'abord, le phénomène de la baisse continue des volumes du courrier, l'arrimage aux évolutions technologiques, la concurrence déloyale, la libéralisation, les changements politiques, les nouvelles attentes des clients et les mutations profondes au niveau des habitudes de consommation, entre autres, demeurent, pour le secteur, de sérieux défis à relever.

Concernant le développement du réseau, la Poste africaine dispose d'à peine **25 000** bureaux de poste, par ailleurs inégalement répartis sur le Continent. Ce qui, au regard de l'étendue du Continent et de sa démographie, est encore très loin de la **couverture territoriale de proximité** qu'on serait en droit d'attendre. Pis, certains bureaux du réseau existant sont restés dans un état de **délabrement avancé** depuis de nombreuses années et non connectés à internet. Quand bien même la majorité des pays s'efforce d'améliorer l'offre des services postaux, l'incapacité des Postes à trouver des **financements pour leurs projets structurants** continue d'être un sérieux handicap dans la plupart des pays. La plupart des réformes engagées peine à atteindre l'objectif de **réforme du secteur**.

Néanmoins, l'engagement des États membres en faveur du service universel offre à la Poste la possibilité de poursuivre sa prestation de services inclusifs, de bénéficier toujours d'une confiance inestimable de la part des populations ; confiance renforcée par une myriade de décisions prises au plus haut niveau de l'Union africaine en faveur projets postaux, qui constitue une preuve évidente de la reconnaissance du secteur postal comme composante essentielle de l'infrastructure socio-économique de nos États membres, nécessaire à l'inclusion socio-économique.

Sur le plan technologique, l'avènement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (**NTIC**), notamment de l'internet, corolaire de la mondialisation, a continué d'ouvrir de bonnes perspectives de croissance pour le secteur et à renforcer sa capacité à opérer des adaptations et une diversification de ses produits et services, en vue de répondre avec efficacité aux attentes de sa clientèle. Les entreprises postales qui ont su intégrer les solutions technologiques dans leur gamme de services et la qualité de leurs offres ont, dans une large mesure, dissipé le pessimisme des différents acteurs, qui prédisaient la mort subite de la Poste du fait de nouvelles solutions de substitution.

Selon une étude de l'UIT (2017), les jeunes représentent près du quart du nombre total de personnes utilisant Internet dans le monde. Dans tous les PMA, **35%** des utilisateurs d'Internet sont des jeunes âgés de **15 à 24 ans**, contre **13%** dans les pays industrialisés et **23%** dans le monde. Rien qu'en **Afrique**, **37%** des jeunes utilisent Internet et représentent par conséquent de grandes opportunités pour les Postes.

Grâce aux nombreuses innovations introduites par le CTP (telles que le SDD, l'IPS, le SMC, etc.), associées aux initiatives prises conjointement par l'UPU et l'UPAP, à l'instar des projets ORE et de l'offre de solutions numériques visant à doter la Poste de technologies, ainsi que le renforcement des capacités des ressources humaines, les Postes africaines ambitieuses ont désormais les outils nécessaires pour amorcer le décollage vers une croissance durable subséquente en tirant profit du développement fulgurant du commerce électronique.

Sur le plan socio-économique, l'économie reste globalement stable dans la plupart des États africains, avec un taux de croissance moyen avoisinant les 6% par an, se classant au deuxième rang mondial en terme de rythme de croissance. Certes, au cours de la plus grande partie de l'année 2018, elle a continué à subir les contrecoups du ralentissement économique amorcé au début de 2015, en raison de l'instabilité macroéconomique dans les pays, de la mauvaise gestion de la dette, de l'inflation, des déficits budgétaires, des incertitudes politiques et juridiques. Cependant, le phénomène de croissance moyenne de 6%, couplé avec son appartenance au réseau de plus de 660 000 bureaux interconnectés à travers le monde, demeurent un atout incontestable de la Poste. De plus, l'offre de services financiers de proximité, que fournissent plus de 91% d'opérateurs postaux, directement ou en partenariat avec des établissements financiers, placent la Poste au deuxième rang parmi les promoteurs de l'inclusion financière. Le réseau postal dispose également d'un avantage comparatif significatif, qui lui permet de se positionner comme l'infrastructure logistique la plus importante du monde. La combinaison de tous ces atouts positionnent la Poste comme unique infrastructure nationale pouvant contribuer à l'accélération de l'inclusion socio-économique.

Par ailleurs, le secteur postal en Afrique continue d'être confronté à d'énormes défis liés à la faiblesse de sa base financière, à l'inadéquation de ses infrastructures technologiques et de son cadre institutionnel et opérationnel. Quand bien même diverses initiatives ont été engagées çà et là par les États membres dans le sens de l'amélioration de cette situation, la nécessité d'intensifier le développement technologique, d'améliorer la gouvernance et d'adapter le cadre juridique et réglementaire du secteur reste avérée, avec pour objectif d'insuffler la synergie tant recherchée en vue d'ouvrir la voie au changement structurant tant attendu.

Aussi, diverses politiques, stratégies et solutions intelligentes, doivent-elles être mises en œuvre par des institutions réformées et des effectifs de professionnels bien formés et expérimentés. Du moment où nos actions restent toujours fondées sur la mise en œuvre de la Stratégie postale mondiale d'Istanbul à travers le Plan de Développement Régional (PDR) pour l'Afrique, qui couvre déjà en grande partie l'Agenda 2063 de l'Union africaine et les ODD des Nations unies, il y a une forte probabilité pour que les mutations positives attendues soient réalisées à terme.

3. PERFORMANCE REALISEE

3.1 Etat de mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations

Ainsi que vous le savez, lors de la 37^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration, tenue à Alger en Algérie, six (6) décisions, onze (11) résolutions ont été prises ainsi que six (6) recommandations faites. Les présidents des diverses commissions techniques donneront l'état de mise en œuvre des directives relevant de leurs commissions pendant la présentation de leurs rapports.

En plus, nous faisons le point, le cas échéant, sur la mise en œuvre de celles qui se rapportent au programme d'action dans les paragraphes qui suivent.

3.2 Etat de mise en œuvre du programme d'actions de l'Union pour l'exercice financier 2018-2019

La 37^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration tenue à Alger en Algérie a approuvé six (06) activités à entreprendre au cours de la période 2018-2019. Ces activités sont les suivantes :

3.2.1 Atelier sur les procédures de dédouanement et de traitement du courrier (En collaboration avec l'UPU)

Cette activité n'a pas eu lieu au cours de l'année sous revue en raison de l'approbation tardive des projets par le Conseil fiduciaire du FAQS. Aussi se déroulera-t-elle au cours de cette année. Par ailleurs, le Secrétariat général en en train d'exécuter un projet régional du Fonds pour l'amélioration de la qualité de service, relatif à la mise en œuvre des systèmes de déclaration en douane (CDS) auquel seize (16) pays africains participent. L'atelier de démarrage dudit projet se tiendra avant la fin de l'année 2019. Il convient de souligner, pour s'en féliciter, que ce projet est partiellement financé par Emirates Post dans le cadre de notre coopération bilatérale.

3.2.2 Missions d'appui aux États membres pour répondre à des besoins identifiés, notamment dans les domaines de l'adressage, des services électroniques, des opérations au niveau des plates-formes d'acheminement du courrier international, de la conception et de l'élaboration des projets régionaux, etc.

Malgré plusieurs relances du Secrétariat général, cette activité n'a pu avoir lieu en raison du silence des États membres et des organisations postales sous-régionales par rapport à la circulaire qui leur a été adressée à cet effet. Ladite activité sera reconduite dans le nouveau Plan d'action. Nous invitons par conséquent les Etats membres à répondre aux lettres qui leur ont été adressées les invitant à soumettre la liste de leurs domaines d'intérêt.

3.2.3 Sécurité postale : « Ateliers sur la mise en œuvre et la révision des normes de sécurité de l'UPU pour les pays anglophones et francophones »

L'atelier sur la sécurité postale en question, s'est tenu dans le cadre du projet de préparation opérationnelle au commerce électronique (ORE). Au cours de la période concernée, le 3^{ème} atelier destiné aux pays anglophones s'est tenu du 8 au 12 juillet au Caire, en Égypte, tandis que celui des pays francophones s'est tenu du 6 au 10 août 2018 à Dakar, au Sénégal.

Malheureusement, l'atelier sur la sécurité n'a pas été organisé séparément, conformément au plan qui prévoyait que l'examen des normes de sécurité (S58 et S59) ait lieu dans les bureaux d'échange. Ceux-ci se sont plutôt déroulés dans le cadre du projet ORE. En tant que tel, il a été noté en général que seuls trois experts de la sécurité postale ont assisté aux ateliers puisque seuls les responsables nationaux du projet ORE avaient été pris en charge par l'UPU. Nous envisageons plus tard d'organiser à nouveau l'atelier en raison de l'importance qu'il revêt pour nos processus opérationnels, si les ressources le permettent.

3.2.4 Atelier sur l'inclusion financière, Arusha, Tanzanie

Cet atelier a été organisé avec succès en Décembre 2018 par l'UPAP, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine. Les frais de participation ont été pris en charge par l'Union à raison d'un délégué par État membre.

Vingt-six (26) pays, à savoir, Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo (RDC), Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Mozambique, Niger, Nigéria, Ouganda, Soudan, Tanzanie, Tchad, Tunisie, Zambie et Zimbabwe ont participé à l'atelier.

Les organisations suivantes étaient également représentées à l'atelier : Commission de l'Union africaine, Union postale universelle, Banque de Tanzanie (BOT), Fonds international de développement agricole (FIDA) et Organisation internationale pour les migrations (OIM). VISA n'a pas réussi à assister à l'atelier, mais a fait une présentation par vidéoconférence.

Une déclaration portant sur les résultats des délibérations a été lue à la fin de l'atelier.

3.2.5 Atelier sur les services électroniques

Cette activité n'a pas pu être organisée en raison de contraintes budgétaires. Cependant, l'UPU, en collaboration avec l'UPAP, a organisé deux ateliers de démarrage pour des projets régionaux sur le numérique, au cours desquels certains aspects des services électroniques ont été couverts.

3.2.6 Projet de Directive sur la Régulation postale en Afrique

Un consultant a été recruté et son rapport initial a été présenté au Secrétariat général le 24 mai 2019 à Arusha. Le Secrétariat y a apporté sa contribution qui a été prise en compte par le consultant en vue de sa présentation à la 38^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration.

4. LE FONCTIONNEMENT COURANT DE L'UNION

4.1 Opérations de contrôle de la qualité de la distribution des envois LC/AO intra-africains

Conformément à l'objectif stratégique de l'UPAP consistant à fixer les normes, assurer le suivi de leur mise en œuvre et améliorer de façon générale la qualité de service dans les États membres, le Secrétariat général a organisé une opération de contrôle des délais de transmission des envois EMS en Avril 2018 et des envois ordinaires de la poste aux lettres au cours du mois d'Octobre 2018.

4.1.1 Contrôle des délais d'acheminement du courrier pour les envois EMS

Les opérations de contrôle des délais d'acheminement du courrier pour les envois EMS se sont déroulées du 16 au 27 juin 2019.

Vingt-quatre (24) Opérateurs désignés (OD) ont participé aux opérations, ce qui représente une **augmentation du taux de participation de 11% par rapport à 2017**. Dix-huit (18) opérateurs ont envoyé les cartes de contrôle aux opérateurs partenaires, tandis que six (6) ont participé uniquement en tant qu'administrations de destination.

Soixante-neuf (69) liaisons ont été contrôlées contre vingt-quatre (24) l'année précédente. 69 liaisons au total ont été contrôlées dont 25 ont transmis le courrier dans l'intervalle de cinq (5) jours ou même mieux. Trente neuf (39) des liaisons contrôlées ont été en mesure de distribuer le courrier entre six (6) et dix (10) jours après son expédition, tandis que les cinq (5) autres l'ont fait entre quatorze (14) et vingt (20) jours.

Étant donné que les États membres fixent des normes de qualité de service spécifiques à chaque pays et que les normes par défaut sont appliquées lorsque les membres ne définissent pas de normes pour les différents segments de la chaîne logistique du service EMS, le Secrétariat général n'a tenu compte d'aucune norme dans la présente analyse, d'où la nécessité que les États membres vérifient les variations par rapport à leurs propres normes afin de prendre les mesures correctives nécessaires.

4.1.2 Contrôle des délais d'acheminement du courrier pour les envois ordinaires de la poste aux lettres (LC/AO)

Les opérations de contrôle des délais de transmission des envois ordinaires (LC/AO) ont eu lieu du 22 octobre au 2 novembre 2018.

Vingt-neuf (29) pays ont pris part aux opérations dont vingt-six (26) États membres représentant 58% des États membres de l'UPAP, par rapport aux vingt et un (21) enregistrés en 2017 ; les trois (3) autres pays n'étant pas membres de l'UPAP. Sur les vingt-neuf (29) pays ayant participé, vingt-trois (23) ont envoyé des cartes de contrôle vers différentes destinations. Cependant, six (6) des pays destinataires uniquement ont renvoyé les cartes qu'elles ont reçues au Secrétariat général. Les liaisons contrôlées ont passé de trente-quatre (34) en 2017 à soixante-douze (72), soit une augmentation de 111%.

Sur les soixante-douze (72) liaisons contrôlées, les treize (13) liaisons suivantes ont atteint la performance de J+5 @ 85% (norme internationale), soit 18% du nombre de liaisons contrôlées :

Cinquante-cinq (55) liaisons soit 76% du nombre total de liaisons contrôlées ont atteint la moyenne de J+10. Les dix-sept (17) autres liaisons se situaient entre J+11 et J+35. Ceci représente une véritable amélioration par rapport à la performance de l'année dernière compte tenu du fait que les liaisons atteignant un délai moyen de transmission de dix jours ou mieux ont augmenté de 5%, passant de 71% en 2017 à 76% en 2018. Cependant, des améliorations s'avèrent encore nécessaires au niveau de la performance générale pour la plupart des liaisons afin d'améliorer la qualité globale de la région. Les membres sont encouragés à améliorer leurs performances afin d'atteindre la norme régionale de bout en bout fixée par l'UPU pour 2019-2020.

4.1.3 Comité de contact UPAP/AFRAA

Dans le cadre des relations de coopération existant entre l'UPAP et l'Association des transporteurs aériens africains (AFRAA) et aussi de la mise en œuvre de la résolution N°03/UPAP/CA/XXXVI/2017, l'UPAP a procédé à une relecture du protocole d'entente conclu en 1985 à la lumière de l'évolution du domaine de l'acheminement du courrier. La nouvelle mouture du protocole a été signée en Janvier 2019.

La copie signée du protocole d'entente a été envoyée aux États membres. Un projet de résolution sur la reconstitution du comité sera soumis à l'examen de Conseil d'administration par le président de la commission Opérations et Technologies. Une fois le comité reconstitué, l'une de ses tâches principales consistera à inspecter les principaux aéroports et les plateformes régionales d'acheminement du courrier afin d'identifier les difficultés et de proposer des solutions permettant d'améliorer la qualité de service.

4.1.4 Point sur le programme de l'UPU relatif à la qualité de service 2017-2020

Conformément à l'un des objectifs clés de la SPMI et afin d'assurer la mise en œuvre de la **résolution N°03/UPAP/CA/XXXVII/2018** adoptée par la 37^{ème} session du Conseil d'administration de l'UPAP, le 3^{ème} atelier destiné aux pays anglophones s'est tenu du 8 au 12 juillet au Caire, en Égypte, tandis que celui destiné aux pays francophones s'est tenu du 6 au 10 août 2018 à Dakar, au Sénégal.

Outre les ateliers, des missions d'évaluation sur le terrain ont été effectuées dans des bureaux d'échange afin d'apprécier le niveau de préparation des Opérateurs désignés au commerce électronique et d'améliorer l'efficacité opérationnelle de la chaîne logistique. Ces missions d'évaluation ont été effectuées dans quinze (15) pays en 2018. Il s'agit du Bénin, du Burkina Faso, du Burundi, du Cameroun, de la Guinée, du Kenya, de l'Ile Maurice, du Mali, du Niger, du Nigéria, du Sénégal, de la Tanzanie, du Togo, de l'Ouganda et du Zimbabwe.

Les États membres sont exhortés à s'engager à exécuter leurs feuilles de route et plans d'actions en accélérant la mise en œuvre des activités visant à assurer une amélioration sensible de la qualité de service et partant, de renforcer le niveau de préparation au commerce électronique avant la fin du cycle en 2020.

5. QUESTIONS RELATIVES A LA POLITIQUE, LA REGULATION ET LA GOUVERNANCE

5.1 Adoption des Actes de l'UPAP

Il vous souvient que relativement aux Actes de l'Union, le Conseil d'administration a recommandé, à maintes occasions, leur adaptation aux nouvelles réalités de l'environnement postal ; cette préoccupation s'est matérialisée à travers des propositions d'amendements formulées par la session du Conseil tenue en juin 2019, à Alger.

Leur examen a constitué l'un des points de l'ordre du jour de la 5^{ème} session extraordinaire de la Conférence des plénipotentiaires tenue en juillet 2018, à Antananarivo, à Madagascar.

La Conférence a examiné et approuvé les propositions recommandées par le Conseil, après quelques amendements ; de ce fait, ceux-ci sont entrés immédiatement en vigueur. Il restait au Secrétariat

général de faire le nécessaire travail de mise en forme afin de veiller à la cohérence d'ensemble des Actes. En effet, le but était de ne pas tomber dans les mêmes erreurs commises lors de la finalisation des Actes de 2009.

Conformément à l'article 26-3 de la Convention, une copie certifiée conforme des Actes sera envoyée à chaque Etat membre par le Secrétariat général de l'Union, dès la fin de l'impression en cours.

En raison de l'adoption des Actes, certains pays ont déjà manifesté leur vif intérêt pour rejoindre l'Union. Nous sommes confiants que nous recevrons bientôt plus d'expressions d'intérêt d'adhésion.

Cet engouement d'adhérer à l'Union ne concerne pas seulement les Etats membres. En effet, plusieurs organisations et/ou institutions postales ont commencé à frapper à nos portes afin de s'enquérir des modalités et conditions de leur admission comme membres associés. Cette situation est réjouissante, à plus d'un titre ; car, leur prochaine participation au cadre de dialogue entre les acteurs du secteur postal africain sera d'une grande utilité.

Afin de rendre effective au plus vite l'adhésion des membres associés, le Conseil d'administration aura à se pencher sur la question de la détermination de leurs contributions financières annuelles et faire des recommandations au président de la Conférence des plénipotentiaires pour approbation anticipée.

5.2 Directive continentale sur la régulation du secteur postal

Depuis l'approbation des TDR pour l'élaboration d'un projet de directive postale à l'échelle continentale, nous avons avancé vers la réalisation de l'objectif de l'harmonisation des politiques et des cadres réglementaires des Etats membres. A cet effet, il me plaît de vous signaler qu'un consultant a été recruté et qu'un rapport provisoire de son étude est en cours de validation et sera présenté au cours de la présente session du Conseil.

6. GESTION FINANCIERE

Le Chapitre V de la Convention de l'UPAP sur les finances de l'Union traite largement des recettes et dépenses. Ceci étant le plus important facteur de succès dans la mise en œuvre des programmes approuvés et des projets, il s'avère nécessaire de consacrer assez d'efforts à la recherche de financements en vue d'assurer le bon fonctionnement de l'Union et de son Secrétariat général. Compte tenu de l'importance du financement des activités de l'Union, la Convention récemment révisée a, dans des articles précis, défini les sources de financement de l'Union et les postes essentiels de dépenses.

6.1 Sources des Recettes

L'article 15 de la Convention relatif aux recettes de l'Union stipule :

« Les recettes de l'Union comprennent :

- a) les contributions obligatoires des Etats-membres fixées d'après un barème établi par la Conférence ;
- b) les contributions obligatoires des membres associés ;
- c) les contributions volontaires des Etats membres et des membres associés ;
- d) les dons des Etats ou organisations non membres ;
- e) les produits des activités réalisées par l'Union ;
- f) les revenus générés par des investissements approuvés par le Conseil ;
- g) les pénalités et amendes infligées pour non-respect des dispositions de la Convention.

6.2 Contributions reçues

L'Union a reçu **neuf cent quatre-vingt-trois mille cinq cent treize dollars américains (983.513 \$EU)** au titre des contributions statutaires des Etats membres au cours de l'exercice financier. Cette contribution de 26 États membres sur 45 équivaut à 71% des contributions obligatoires inscrites au budget des États membres. Cependant, le recouvrement des arriérés a connu cette hausse grâce aux 500 millions de dollars américains versés par l'Algérie au titre du projet de construction de l'immeuble de l'UPAP en sus de sa contribution annuelle de quatre-vingt-huit mille cent dollars américains.

Au total, les espèces reçues au cours de la période 2018/2019 s'élèvent à un million six cent vingt-sept mille sept cent trente et un dollars (1 627 731 \$EU). Ces revenus ont à peine réussi à faire fonctionner l'Union jusqu'à la fin de l'exercice financier et n'auraient peut-être pas été en mesure de financer certaines activités pertinentes (notamment le paiement des salaires et les frais de fonctionnement du Secrétariat général) n'eussent-été les paiements anticipés du Cameroun, de l'Afrique du Sud et de la Tunisie. Cette situation présente un risque financier grave pouvant compromettre la capacité de l'Union à survivre de manière durable et éventuellement entraver la mise en œuvre des programmes et activités approuvés.

Permettez-moi de saisir cette opportunité pour réitérer que le versement tardif des contributions annuelles par les Etats membres entrave la bonne exécution du programme d'activités de l'exercice en cours. A ce titre, la taxe de 2% pour retard/non-paiement des contributions annuelles a seulement généré un revenu mitigé et ne semble pas être un moyen de dissuasion efficace pour le retard/non-paiement des contributions financières annuelles. Aussi, face à l'inefficacité de cette solution pour stimulation du recouvrement des fonds nécessaires à la planification et à la mise en œuvre dans les délais des programmes annuels, lance un vibrant appel aux Etats membres pour un sursaut d'orgueil collectif en vue du règlement de leurs contributions au cours du premier trimestre de chaque exercice, soit au plus tard le 31 août, afin de permettre une meilleure planification et la mise en œuvre en temps opportun des programmes et projets conçus au profit des Etats membres.

6.3 Dépenses

L'article 16 de la Convention nouvellement adoptée stipule que les dépenses de l'Union comprennent les dépenses afférentes :

- ✓ aux sessions de la Conférence, du Conseil et des réunions des Commissions administratives et techniques ;
- ✓ au fonctionnement du Secrétariat général;
- ✓ à la mise en œuvre du programme d'action de l'Union ;
- ✓ à l'exécution de toute autre activité qui concourt à la réalisation des objectifs de l'Union, approuvée par la Conférence des plénipotentiaires et/ou le Conseil d'administration.

Les dépenses totales non auditées de l'exercice 2018/2019 s'élèvent à la somme de un million deux cent soixante-cinq mille six cent quinze dollars américains (**1.265.615 \$EU**), soit **74%** de la dotation prévue pour l'année qui s'élève à un million sept cent dix mille huit cent soixante-douze dollars américains (**1.710.872 \$EU**). Les dépenses ont été maintenues à ce niveau en raison de la non-réception ou la réception tardive des fonds budgétisés.

6.4 Résultats financiers

Les résultats financiers globaux affichent un déficit d'exploitation provisoire de vingt-huit mille dollars américains (**28.000 \$EU**). Le déficit est principalement dû à la hausse au niveau du provisionnement des arriérés de contributions financières des États membres assimilables à des créances douteuses, d'un montant de deux cent vingt-deux mille cinq cent vingt-cinq dollars américains (222.525 \$EU).

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 Reconduction du personnel contractuel

Les contrats à durée déterminée de deux fonctionnaires ont été reconduits suite à une évaluation favorable de leurs performances professionnelles.

Étant donné que le Conseil d'administration ne se réunira pas avant le terme du contrat en cours, j'ai également formulé une recommandation par l'entremise de la Commission « Finances et administration » aux fins de la reconduction des contrats des deux fonctionnaires pour la période 2019/2020, sous réserve d'une évaluation favorable de leurs performances aux termes échus.

7.2 Avancement

Dix (10) membres du personnel permanent ont obtenu des avancements d'échelon, conformément à l'article 25 du Règlement du personnel de l'UPAP et à la Résolution N°01/UPAP/PC/VIII/2012 de la 8^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires. Cet acte statutaire que la direction actuelle du Secrétariat général a mis un point d'honneur à perpétuer depuis le cycle 2012-2016, sert à motiver le personnel pour plus de performance.

7.3 Formation du personnel et renforcement des capacités

Au total, dix (10) membres du personnel ont été formés dans différents domaines au cours de l'exercice sous revue.

7.4 Cours de langue française

Les cours élémentaires de conversation en langue française dispensés aux fonctionnaires anglophones sur place se sont poursuivis au cours de l'exercice. Quant aux cours d'anglais pour les francophones, c'est toujours le statu quo en raison de la fermeture de l'établissement qui les animait.

7.5 Autres formations

Trois (3) membres du personnel ont été formés à l'installation et à la maintenance d'un standard téléphonique (PABX), à la gestion de projets et aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), respectivement. Le détail de ces formations est présenté en **annexe 5 (i)**.

7.6 Caisse de retraite du personnel de l'UPAP

La caisse de retraite du personnel de l'UPAP, rapatriée par la *Metropolitan Insurance Company* (ex *American Life Insurance Company*), est toujours domiciliée à la banque officielle de l'UPAP. Nous attendons toujours que la Commission de l'Union africaine désigne un administrateur de la caisse de retraite de son personnel de bonne réputation pour que l'Union suive ses pas compte tenu du caractère sensible et critique de la gestion de la caisse de retraite. Le Conseil sera, par conséquent, informé de toute évolution de la situation.

7.7 Association du personnel de l'UPAP

Depuis la mise en place de l'Association du personnel au sein du Secrétariat général, les liens de solidarité et d'entraide se sont davantage raffermis et resserrés entre les adhérents. A travers ses diverses activités, l'Association contribue incontestablement non seulement au bien-être au travail du personnel mais aussi à la compréhension des textes régissant l'organisation. A cet égard, les adhérents ont organisé entre eux une fructueuse séance de rappel sur les droits et les obligations contenus dans le Règlement du personnel. Leurs échanges ont abouti à des recommandations tendant à l'amélioration des conditions de travail, soumises à la Direction du Secrétariat général qui a mis en place un comité d'examen et de suivi. Les doléances à incidences financières ou qui nécessitent une révision des textes seront soumises par la commission appropriée au Conseil d'administration, pour examen.

7.8 Mise en place du nouvel organigramme

En raison des contraintes budgétaires, le nouvel organigramme du Secrétariat général adopté depuis 2017 tarde encore à se mettre en place, alors que les besoins en la matière se font de plus en plus pressants. Aussi, pour pallier l'impossibilité financière à renforcer l'effectif par des personnes extérieures, envisageons-nous de procéder progressivement par des réaménagements et promotions en interne. C'est ainsi que nous voudrions informer le Conseil de notre intention de pourvoir un des postes clés encore vacants au cours de l'exercice 2019-2020. Il s'agira notamment du poste de Directeur de cabinet du Secrétaire général, qui cumule actuellement les fonctions de la Communication et Relations publiques, de la Stratégie et de la Coopération, antérieurement dévolues à deux (2) départements distincts. Une prévision ad-hoc a été inscrite au projet de budget de l'année 2019/2020 à cet effet.

Le tableau figurant en **annexe 5 (ii)** du présent rapport en donne le détail.

8. ACTIVITES DE COOPERATION ET DE COMMUNICATION

8.1 Coopération

Au cours de l'exercice sous revue et en vertu des prérogatives que lui confèrent les textes en vigueur, le Secrétaire général a signé plusieurs accords de coopération. Ces accords visent soit à renforcer la coopération existante, soit à établir de nouveaux partenariats avec d'autres institutions. Il s'agit notamment de :

8.1.1 L'Association des compagnies aériennes africaines (AFRAA)

Le 22 février 2019, l'UPAP et l'AFRAA ont signé une version actualisée du protocole d'entente qui existait déjà depuis 1985 entre les deux organisations au siège de l'AFRAA à Nairobi, au Kenya, afin de reconstituer le Comité de contact UPAP/AFRAA et renforcer la collaboration entre les deux organisations visant à améliorer le transport du courrier en Afrique et au-delà.

Les principaux points couverts par cet accord de coopération sont la qualité du service, la sécurité du courrier, les frais de transport aérien du courrier, la formation entre autres.

8.1.2 La Conférence européenne des postes et télécommunications (CEPT) représentée par le Comité européen des Régulateurs postaux (CERP)

La cérémonie de signature du protocole d'entente entre l'UPAP et la CEPT/CERP a eu lieu le 6 septembre 2018 lors du Congrès extraordinaire de l'UPU à Addis-Abeba en Ethiopie.

L'UPAP était représentée par son Secrétaire général, M. Younouss Djibrine et le CEPT/CERP par M. Germán Vázquez, président du CERP/coprésident de la CEPT.

Dans le cadre de ce protocole d'accord, les deux parties conviennent de fournir un cadre de coopération dans différents domaines d'intérêt commun en matière de développement du secteur postal dans les deux régions, grâce à un échange d'expériences et d'informations pertinentes.

L'UPAP et la CEPT se sont également engagées à harmoniser autant que possible leurs positions sur des questions postales internationales d'intérêt commun.

8.1.3 La Poste de Chine

Une délégation Gouvernementale de haut niveau de China Post Bureau (Ministère en charge des Postes) dirigée par son Directeur général, M. MA JUNGSHENG, et composée de responsables de la China Post Group (Opérateur désigné), a rendu une visite officielle au Secrétariat général l'Union panafricaine des postes à Arusha le 26 mars 2019. Cette visite a permis aux deux parties d'échanger leurs points de vue sur des questions d'actualité d'intérêt commun d'une part et, d'autre part, de signer un protocole d'entente pour le renforcement de la Coopération bilatérale Chine-Afrique.

L'Accord porte notamment sur les domaines essentiels suivants :

- a) Echange d'informations et de documentation : les parties s'emploieront à accroître l'échange d'informations et de documentation liées aux questions postales ;
- b) Harmonisation des positions : les parties s'engagent à harmoniser autant que possible leurs positions sur des questions d'intérêt commun sur la scène mondiale ;

- c) Relations avec l'UPU : les parties coopéreront dans le but de développer des relations plus étroites avec l'UPU et améliorer davantage son fonctionnement ;
- d) Préparatifs des conférences et réunions de l'UPU : les parties procéderont à un échange de vues sur les préparatifs des congrès et réunions de l'UPU ;
- e) Développement du secteur postal : les parties coopéreront autant que possible dans les domaines liés au développement du secteur postal en Afrique et en Chine, en échangeant leurs expériences et la documentation pertinente.
- f) Invitation réciproque : les deux parties conviennent de s'inviter mutuellement à participer aux réunions de leurs organes principaux, en qualité d'observateurs, conformément au règlement intérieur de ces organes (Conseil d'administration / Conférence de plénipotentiaires de l'UPAP et réunions organisées par la Poste de Chine).

8.1.4 Communauté régionale du domaine des communications (RCC)

L'accord de coopération avec la Communauté régionale du domaine des communications (RCC), qui regroupe les pays membres de la Communauté des Etats indépendants (CEI), reconduit lors du 26^{ème} Congrès ordinaire de l'UPU tenu à Istanbul en 2016, a été prorogé par les deux (2) parties jusqu'à la fin du cycle en cours, qui se termine en 2020, lors du Congrès extraordinaire de l'UPU, tenu à Addis-Abeba en septembre 2018. La coopération porte principalement sur un échange de vues sur l'ordre du jour des congrès de l'UPU, la coordination des positions sur les thématiques clés de l'UPU, la tenue de consultations sur les propositions de candidatures aux postes électifs et à la présidence du CEP/CA, l'élaboration éventuelle d'une stratégie commune et des actions à utiliser pour protéger les intérêts des membres et la coordination des actions relatives à la mise en œuvre des décisions adoptées lors des sessions des Conseils et du Congrès de l'UPU.

8.1.5 Relations avec le pays siège de l'UPAP

Au cours de l'année sous revue, tout comme les années précédentes, nous avons organisé un certain nombre de réunions avec le Pays siège de l'Union, la République Unie de Tanzanie, pour examiner certaines questions en instance concernant les conditions de travail et les activités du Secrétariat général. Je voudrais d'emblée vous confirmer que la plupart des questions, telles que la restauration du terrain adjacent à celui sur lequel se trouve le siège actuel, ont été résolues. Cependant, certaines questions telles que celle de TVA sont toujours en cours d'examen au niveau des autorités compétentes. Nous voudrions saisir cette occasion pour adresser nos sincères remerciements aux autorités du Gouvernement de la République Unie de Tanzanie pour leur disponibilité sans faille lorsque nous leur faisons appel.

8.1.6 Visite au parlement à Dodoma

Le ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération avec l'Afrique de l'Est a invité tous les Ambassadeurs et chefs des missions diplomatiques et des organisations internationales présentes en Tanzanie à assister à la présentation du budget au Parlement le 30 mai 2019 à Dodoma. Outre cette activité, cette occasion a été pour nous une opportunité de dialoguer avec des collègues d'autres organisations internationales pour procéder à des échanges de vues sur divers domaines et pour discuter à nouveau avec des responsables de la République Unie de Tanzanie, tels que la Secrétaire générale du Ministère des Transports, des Travaux Publics et de la Communication sur les questions pendantes et en dégager des perspectives

8.1.7 Relations avec la Commission de l'Union africaine

Concernant les relations avec la Commission de l'Union africaine et la nécessité d'entreprendre des réformes conformément à la demande des chefs d'Etat et de Gouvernement en Février dernier, l'Union a saisi l'instance continentale aux fins de lui soumettre un certain nombre de difficultés dont la résolution par les instances de l'UA pourrait constituer assurément un pas considérable vers l'atteinte de ses objectifs. Il s'agit notamment:

a) Sur le plan institutionnel

- Clarification de la place et du rôle des institutions spécialisées de l'UA ;
- Rôle desdites institutions dans la mise en œuvre des programmes continentaux sectoriels, à l'instar de ce qui est fait au niveau régional avec les Communautés économiques régionales (CER) ;
- Plus de visibilité pour l'UPAP en vue d'une meilleure synergie entre le secteur postal et toutes les structures de la commission de l'UA.

b) Sur le plan des moyens

- De la revalorisation de la subvention annuelle

Depuis 2010, la Commission l'UA, par le biais du Département infrastructure et Energie, accorde annuellement à l'UPAP une somme de 100.000 \$EU à titre de subvention. Toutefois, il se trouve que cette allocation suffit à peine à couvrir une infime partie de son plan d'action.

- De la classification catégorielle des fonctionnaires élus de l'UPAP par rapport celle du personnel de l'UA

En vue de l'application de la grille salariale de l'UA au personnel de l'UPAP telle conformément aux décisions successives de la Conférence des plénipotentiaires, un avis juridique a déjà été sollicité et en attente de réponse.

Au vu de tout ce qui précède, au-delà du traitement des doléances sus-évoquées, il pourrait être envisagé de formaliser, à travers un Accord, les relations entre l'UA et l'UPAP.

8.1.8 Activités des organes supérieurs de l'Union (CP et CA)

a) Programmation d'une réunion d'évaluation du bureau de la CP

Le 1^{er} vice-président de la Conférence des plénipotentiaires, le Ministre en charge des Postes de Namibie, a suggéré au Secrétaire général de proposer à Madame la Présidente de la Conférence de convoquer une réunion de concertation des membres du Bureau dès cette année, en prélude à la session ordinaire de la Conférence prévue en 2020.

Il convient de mentionner que l'objet principal de cette rencontre sera d'évaluer le niveau de mise en œuvre des décisions prises par la 9^{ème} session ordinaire à Yaoundé au Cameroun en 2016 et la 5^{ème} session extraordinaire à Antananarivo à Madagascar en 2018 et de donner d'éventuelles directives au Secrétariat général pour la suite.

Il s'agira également pour ce bureau de se prononcer de se pencher sur les problématiques du tout prochain Congrès extraordinaire de l'UPU de septembre 2019 et de donner les directives nécessaires.

Des dispositions à cet effet sont déjà en cours.

b) Visite du président du Conseil d'administration de l'UPAP au Secrétariat général

Le président du Conseil d'administration de l'UPAP, M. Millogo Charles Tontama, a effectué le 13 mai 2019 une visite de travail au Secrétariat général à Arusha, en Tanzanie.

L'objectif du président était de faire le point sur les progrès réalisés dans la préparation de la présente session ordinaire du Conseil d'administration. Il voulait également s'imprégner lui-même des conditions de travail du personnel du Secrétariat général.

Au cours de la visite, il lui a été fait un point sur le projet de construction de l'immeuble de l'UPAP et il a été également conduit sur le terrain où sera érigé le bâtiment. Sur place, il a exprimé son appréciation pour les progrès réalisés jusque-là et nous a exhortés à accélérer le processus de construction, afin que la communauté postale africaine puisse enfin disposer d'un Immeuble siège digne de son image.

Il a en outre félicité le personnel du Secrétariat général pour tous les efforts qu'il déploie quotidiennement dans le cadre de la mise en œuvre du mandat du Secrétariat général, malgré les ressources limitées. Il a également noté que la Direction de l'UPAP et lui partagent la même vision et la même orientation stratégique que celle de notre Union.

8.2 Activités de Communication

8.2.1 Commémoration de la Journée de l'UPAP 2019 : Les acteurs postaux invités diversifier l'offre grâce au numérique

Le thème de l'édition de cette année était **“Ensemble, diversifions notre offre grâce au numérique”**. Ce fut une occasion idéale pour nous de présenter à la communauté postale et à l'opinion

publique les aptitudes du secteur à relever les défis auxquels nous sommes confrontés grâce aux solutions numériques.

Les activités suivantes ont été menées, entre autres :

- a) Nous avons exhorté les acteurs postaux africains à s'appuyer sur les solutions numériques pour développer des produits et services innovants et diversifiés, de bonne qualité, attrayants, d'un coût abordable et facilement accessibles à tous à tout moment, en particulier aux habitants des zones rurales qui sont très souvent non ou mal desservies par les services sociaux essentiels qu'ils méritent normalement dans leur vie quotidienne ;
- b) L'accent a été mis sur le fait que la diversification des produits grâce au numérique a d'autres préalables, dont l'un des plus incontournables est l'existence d'une infrastructure numérique stable, disponible et performante. En outre, pour réussir le pari de la diversification de l'offre, il est important de se doter d'une ressource humaine multidisciplinaire, bien formée, compétente et profondément motivée. Avec l'avènement de la convergence, le secteur postal doit disposer en son sein de plusieurs métiers ;
- c) L'événement cette année a été célébré dans les locaux de la Société des postes de Tanzanie (TPC) en présence de plusieurs organisations internationales basées à Arusha.

8.2.2 Préparatifs du 40^{ème} anniversaire de l'UPAP

La célébration du 40^{ème} anniversaire de l'UPAP, prévue début 2020, sera focalisée sur les opportunités d'affaires, la création de réseaux et de partenariats à l'échelle régionale et internationale.

La préparation de cet important événement dont le thème sera « **la poste dans l'économie numérique** », a d'ores et déjà commencé au cours de l'exercice sous revue.

Les propositions d'activités suivantes ont été identifiées :

- c) l'organisation d'un forum sur le développement postal ;
- d) la production de timbres commémoratifs par les membres ;
- e) la production d'un livre commémoratif retraçant les 40 ans ;
- f) une exposition philatélique ;
- g) la production et distribution d'affiches et autre matériel publicitaire ;
- h) des activités sportives ;
- i) un concours épistolaire ;
- j) rendre hommage à ceux qui ont marqué l'histoire du secteur postal en Afrique par des honneurs, etc....

Nous invitons les États Membres à participer nombreux à cet important événement.

8.2.3 « Journée portes ouvertes » des organisations internationales basées à Arusha

Dans le cadre de la promotion de l'image de notre institution dans le pays hôte, l'UPAP a participé activement à la "**Journée portes ouvertes**" des organisations internationales basées à Arusha organisée par le Mécanisme pour les Tribunaux Pénaux Internationaux des Nations Unies (IRMCT). L'événement a permis aux organisations internationales participantes, en particulier l'UPAP, d'interagir avec les populations locales sur le rôle que le secteur postal peut jouer dans leur quotidien. A la fin de la "Journée portes ouvertes", leur perception du secteur postal a notamment été très positive. Nous envisageons de prendre encore part à des événements du genre.

8.2.4 Modernisation des outils de communication

Dans le cadre de la modernisation des outils de communication, le Secrétariat général a abordé les trois points suivants :

a) Refonte du site Web et renforcement de la sécurité

Comparé à l'ancien, le nouveau site Web présente quelques innovations, à savoir :

- l'introduction du logiciel Webmail. Le principal avantage du Webmail est qu'il est possible de vérifier les courriels à partir de n'importe quel appareil avec un navigateur Internet (ordinateur, smartphone, tablette, console de jeu, etc.). Tout ce que vous avez à faire est de vous connecter en utilisant votre nom d'utilisateur et votre mot de passe via n'importe quel navigateur. Ceci est particulièrement utile lorsque vous voyagez à l'étranger ;
- la création d'un lien pour les adresses des partenaires de l'UPAP ;
- la publication en ligne du calendrier actualisé des événements postaux ;
- la publication d'un lien sur les questionnaires afin de permettre aux utilisateurs d'Internet, en particulier les États membres, de remplir le questionnaire en ligne ;
- la possibilité pour les utilisateurs d'Internet et en particulier les États membres de remplir en ligne les formulaires d'inscription aux réunions ;
- la possibilité pour les États membres de consulter et de mettre à jour leurs différentes statistiques, y compris les adresses ;
- le renforcement du système de sécurité pour limiter les attaques. À ce stade, le site est temporairement sécurisé par le protocole de transfert hypertexte sécurisé (https) ;
- responsive design. Responsive Web Design est une approche de conception basée sur le Web qui vise à développer des sites offrant la meilleure expérience de lecture et de navigation à l'utilisateur, quelle que soit la gamme d'appareils (téléphones mobiles, tablettes, liseuses électroniques, moniteurs, etc.). Responsive design est simplement un concepteur adaptable, que vous utilisiez un téléphone mobile, une tablette, un écran d'ordinateur ou un projecteur, la conception du site sera configurée pour s'afficher correctement dans tous ces cas ;

nous avons également amélioré l'ergonomie. Une bonne ergonomie facilite l'interaction entre l'utilisateur et le site Web, tant pour le propriétaire du site qui l'administrera que pour les internautes qui le consulteront ;

le webmaster a en outre formé deux membres du personnel du Secrétariat général à l'utilisation de la page d'accueil du site Web pour apprendre à personnaliser les plug-ins et à créer des formulaires.

b) Accès à la documentation de l'UPAP

Le Secrétariat général de l'UPAP a mis en place un mécanisme d'accès aux informations et/ou aux documents.

Il définit les types de documents devant être accessibles au public ainsi que les conditions d'accès. Les documents ne seront accessibles qu'aux personnes dûment mandatées par leurs organisations, à travers une plateforme électronique dont l'accès est conditionné par des autorisations préalables (identifiants et mots de passe). Le Secrétariat général a envoyé une circulaire à cet effet et nous invitons les États membres à obtenir l'autorisation nécessaire pour accéder aux documents de l'UPAP.

c) Sauvegarde hors site

Suite à la recommandation des auditeurs et pour la sûreté ainsi que la sécurité de nos données, l'UPAP, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, a déjà mis en place une solution de sauvegarde hors site.

d) Migration vers la plateforme .Africa (Dot Africa)

Ainsi que vous le savez peut-être, l'Union africaine (UA) a désormais son propre nom de domaine, “.Africa (Dot Africa)”. Cela donne au continent africain sa propre identité numérique.

Qu'il vous souvienne que le drapeau «Dot Africa» avait été hissé pour la première fois au sommet du mont Kilimanjaro en présence de l'Union panafricaine des postes (UPAP).

Par la suite, la Commission de l'Union africaine a invité toutes les organisations africaines, y compris ses organes et institutions, à acquérir et à utiliser des noms de domaine avec l'extension «.Africa».

Après avoir testé avec succès la nouvelle adresse, nous sommes heureux de vous informer que celle-ci est maintenant opérationnelle. Cependant, dans l'attente de la migration finale vers le nouveau nom de domaine, le Secrétariat général continuera à utiliser l'ancienne adresse www.upap-papu.org pour rediriger les courriers.

e) Vers la pratique des réunions dématérialisées

Conformément à la politique de l'Union visant à réduire les coûts, promouvoir un environnement durable tout en nous adaptant aux meilleures pratiques en cours, la consommation de papier est de plus

en plus réduite pendant la plupart de nos réunions. Nous envisageons de continuer progressivement à éliminer la consommation de papier et adopter la technologie. Nous invitons donc les États membres à s'adapter à cette nouvelle donne dans l'intérêt de tous, en consultant régulièrement notre site web pour télécharger les documents et informations qu'ils désirent. Pour accéder à ces documents, les membres doivent s'assurer d'obtenir l'autorisation telle qu'indiquée ci-dessus. Concernant l'infrastructure existante, nous continuerons de notre côté à améliorer l'accessibilité à notre site web, fournir des copies électroniques des documents sur flash disque afin d'assurer le parfait déroulement des réunions.

f) Activités d'information et de sensibilisation

Dans le cadre du renforcement de la communication interne et de la motivation du personnel, le Secrétariat général a organisé une séance d'information et de sensibilisation sur « **les maladies du col de l'utérus** ainsi que **la santé reproductive et l'environnement de la femme** ». C'était sous l'encadrement de l'équipe médicale AAR, le prestataire de services d'assurance médicale de l'Union.

g) Communication avec les Etats membres

Il est de notoriété que le taux de réponses à nos demandes de renseignements sur des questions importantes est resté très bas. Aussi, afin de mieux échanger avec nos États membres, le Secrétariat général a-t-il créé un nouveau canal, à savoir des groupes **Whatsapp** comprenant les points focaux désignés dans les États membres respectifs à contacter en vue d'une intervention rapide. A ce jour, des groupes ont été créés pour couvrir les domaines relatifs aux systèmes d'adressage et de code postal, l'EMS, l'Expertise juridique et l'Administration et les Finances. Outre ces liens, se trouve en bonne place le groupe principal "UPAP-PAPU" chargé des questions en débat à l'UPU.

Depuis la création de ces différents groupes, la communication entre le Secrétariat général et les États membres, d'une part, et entre les États membres eux-mêmes d'autre part, a sans aucun doute été améliorée et ceci a facilité les échanges d'expériences dans divers domaines professionnels, la recherche de solutions permanentes aux problèmes des Etats membres et permis également de convenir des positions à prendre pour des questions importantes.

Nous invitons donc nos collègues qui ne sont pas encore inscrits à se rapprocher du Secrétariat général pour le faire dans les groupes de leur choix. J'invite également les États membres à signaler rapidement tout changement dans le déploiement de leur personnel pour nous permettre de mettre régulièrement à jour ces plates-formes.

9. ADHESION A L'UPAP

Conformément aux directives de la 9^{ème} session extraordinaire du Conseil d'administration tenue le 25 juillet 2016, à Yaoundé (Cameroun), qui chargeaient le Secrétaire général de s'efforcer d'obtenir l'adhésion de nouveaux Etats membres de l'Union africaine à l'UPAP, et suite aux lettres que nous avons adressées l'année dernière aux dix (10) États non encore membres, nous avons poursuivi nos démarches auprès des pays suivants afin de les inciter à nous rejoindre. Il s'agit du Cap Vert, de Djibouti, de la Guinée-Bissau, de la Mauritanie, de Maurice, du Rwanda, de Sao Tomé et Príncipe, de la République arabe Sahraoui Démocratique, des Seychelles et du Soudan du Sud.

Nous avons également eu l'occasion d'aller au-delà des Ministres en charge des Postes pour en parler directement avec leurs ministres des Affaires étrangères, voire même avec certains de leurs chefs d'Etat ou de Gouvernement respectifs, à l'occasion du Sommet de l'Union africaine. Les derniers contacts en date étaient avec le ministre des Affaires étrangères du Rwanda.

Malheureusement, probablement en raison des difficultés économiques auxquelles certains d'entre eux sont confrontés, les efforts pour les amener à bord n'ont pu être concrétisés, malgré la volonté manifeste de certains d'entre eux.

Par conséquent, au moment où nous publions ce rapport, l'Union compte toujours officiellement **45 Etats membres**.

Nous ne renoncerons pas à nos efforts actuels pour mener à bien cette mission dans l'espoir que tout le monde sera à bord dans un avenir proche.

Par ailleurs, nous avons écrit à trente-huit (38) membres associés potentiels afin qu'ils puissent adhérer à l'Union.

10. PROJETS STRUCTURANTS

10.1 Point sur le Projet de construction du siège de l'UPAP

Ce point couvre l'évolution du projet depuis la 37^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration tenue en juin 2019 à Alger et la 5^{ème} session extraordinaire de la Conférence des plénipotentiaires tenue en juillet 2018 à Antananarivo.

Conformément à la directive de ladite Conférence et à la résolution **N°11/UPAP/CA/XXXVII/2018** du Conseil d'administration, nous sommes heureux d'annoncer que nous avons obtenu à présent le titre foncier du terrain restitué et sélectionné le maître d'œuvre avec lequel les négociations sont en cours.

Toutefois, en ce qui concerne la question du financement, je tiens à confirmer que l'UPAP a été en mesure de mobiliser la somme de 3 millions de dollars du Fonds de réserve, laissant un déficit à combler d'un (1) million de dollars. L'appel à contributions volontaires des États membres n'a donné aucun résultat. Le Secrétariat général met tout en œuvre pour lancer officiellement le projet à l'occasion du 40^{ème} anniversaire de l'UPAP en 2020. Une fois encore, nous attendons avec ferveur la réaction positive des États membres/partenaires concernant le financement du projet.

De plus, conformément aux dispositions de l'Accord de siège conclu avec la République Unie de Tanzanie, nous avons adressé au gouvernement une demande d'exemption de la TVA pour la totalité de la valeur du projet y compris la contribution de l'Autorité de régulation (TCRA). Cette demande est en cours d'examen par les autorités compétentes et nous fondons l'espoir que ladite attestation sera délivrée à l'Union, nous permettant ainsi de réaliser des économies qui serviront à régler des factures éventuelles du maître d'œuvre.

Entre-temps, si tout se déroule comme prévu, la pose de la première pierre aura lieu en août 2019.

10.2 Fonds pour l'amélioration de la qualité de service (FAQS) – Mise en œuvre du projet sur le Système de déclaration en douane (CDS) pour les pays africains.

Il s'agit d'un projet cofinancé par le Fonds pour l'amélioration de la qualité de service et les Émirats arabes unis. Le financement des Émirats arabes unis, d'un montant de 100.000 \$EU, a été sollicité par l'UPAP. Les pays suivants participent au projet : Afrique du Sud, Bénin, Botswana, Cameroun, Eswatini, Ghana, Lesotho, Libéria, Malawi, Namibie, Niger, Nigeria, Rwanda, Sierra Leone, Tchad, Zambie et Zimbabwe.

Le projet est coordonné par l'UPAP et a été conçu sur la base des considérations principales suivantes :

Les objectifs du projet se présentent comme suit :

- a) Adapter les processus opérationnels à l'utilisation des données électroniques douanières ;
- b) Faire un usage efficace et efficient du CDS/CDS.Post ;
- c) Améliorer et renforcer la coopération avec les autorités douanières nationales/Forces de sécurité.

Et les résultats escomptés seront les suivants :

- a) Echange de données électroniques (messages ITMATT) avec les OD partenaires ;
- b) Réduction du temps de dédouanement des envois postaux.

La proposition de projet a été approuvée en janvier 2019. La mise en œuvre a commencé. La fin du projet est prévue le 31 janvier 2021.

10.3 Projet d'électrification et de connectivité des bureaux de poste

Treize (13) pays ont été retenus pour participer au projet pilote. Il s'agit de : Afrique du Sud, Burkina Faso, Burundi, Ghana, Guinée, Kenya, Madagascar, Malawi, Nigéria, Ouganda, Soudan du Sud, Tanzanie et Tchad.

Selon les réponses reçues, les pays comme le Kenya, le Malawi, l'Ouganda et la Tanzanie ont réalisé des progrès sensibles dans la mise en œuvre du projet.

Pour ce qui est de la Tanzanie, le projet pilote couvre les cinq bureaux de poste suivants: Mwanga, Monduli, Karatu, Mahenge et Muheza. Les solutions comprennent l'énergie solaire pour l'électrification, une liaison d'au moins 512 kbit/s utilisant des câbles à fibres optiques avec une sauvegarde 3G pour la connectivité et une solution informatique.

En ce qui concerne le Malawi, les cinq bureaux de poste suivants ont été identifiés comme pilotes : Bilira, Chikweu, Chituka, Mwanambo et Phalula. Cependant, suivant le modèle du Projet d'Electrification et de Connectivité, la Société des postes du Malawi (MPC), en collaboration avec le gouvernement du Malawi, met également en œuvre un concept de guichet unique dénommé «Mlambe Centre».

Le Malawi met en œuvre un projet d'électrification rurale (MAREP) qui assure la connexion des cinq bureaux pilotes à son réseau. Le financement du MAREP provient du budget national.

Toutefois, le financement de la connectivité en termes d'offre de services est assuré par le budget annuel de la MPC.

Dans les centres Mlambe, les produits et services suivants sont offerts :

tous les services postaux, y compris les services de transfert d'argent ;
perception d'impôts pour le compte de l'autorité fiscale du Malawi (MRA) ;
renouvellement de permis de conduire ;
demande et renouvellement de passeport ;
Déclaration de naissance et de décès, etc.

En ce qui concerne l'Ouganda, le projet dénommé ICT Public Access Facilities Project progresse. Un protocole d'accord a été signé entre l'Opérateur et le régulateur pour le financement des quatre (4) bureaux pilotes, à savoir Kitgum, Moroto, Mubende et Kasese. Le financement est à hauteur de 160 000 \$EU et contribuera énormément à l'achat de panneaux solaires, de matériel informatique, d'appareils de photocopie et de scanner, de mobilier, à la réalisation de travaux de génie civil et à la rénovation des bureaux.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une stratégie de croissance, l'Ouganda est en train d'identifier dix (10) autres bureaux de poste qui prendront part au projet d'Electrification et de Connectivité.

Le projet est cofinancé par le budget ordinaire de la Poste ougandaise et le Régulateur, à savoir, la Commission des communications de l'Ouganda (UCC).

Au Kenya, cinq (5) bureaux de poste ont été identifiés au cours de la phase pilote. Cependant, deux (2) seulement ont été électrifiés car les trois (3) autres ont été fermés.

Le gouvernement a incorporé le projet d'Electrification et de Connectivité dans les plans de développement nationaux, conformément à la déclaration N°AU STC-CIT-1CP

Par conséquent, les services offerts dans les bureaux de poste comprennent les services de transfert de fonds et les services bancaires d'agence.

La stratégie de croissance du Kenya consiste à déployer la connectivité vers les bureaux dotés d'énergie mais sans connexion Internet.

Le Kenya met en œuvre le projet à l'aide de fonds générés en interne, en particulier la rénovation des bureaux et aussi grâce à financement du budget national pour la fourniture de services publics via des centres Huduma répartis dans tout le pays, ainsi que pour la connexion au réseau électrique national.

11. CONFERENCES ET ATELIERS INTERNATIONAUX

Dans le cadre de l'exécution de son mandat d'amélioration des connaissances et de promotion du développement postal en Afrique, le Secrétariat général a participé à un certain nombre de conférences et ateliers essentiels à la bonne marche de l'Union et susceptible de permettre de contribuer au débat sur des questions critiques. Certaines de ces conférences et leurs résultats ont formé la base de quelques unes des présentations que vous avez déjà suivies au cours de réunions techniques ou que vous allez tous suivre au cours de cette plénière. Il s'agit de :

11.1 Assemblée générale de l'organisation des communications en Afrique de l'Est (EACO) du 11 au 14 juin 2018, à Safari Park Hotel, Nairobi, Kenya

L'Organisation des communications en l'Afrique de l'Est (EACO), en collaboration avec le Gouvernement de la République du Kenya, a tenu sa 25^{ème} Assemblée générale. L'UPAP était représentée par le Coordinateur du Département Exploitation et Technologies qui a participé aux discussions du Groupe de haut niveau autour du thème «**Une infrastructure durable et résiliente pour un développement inclusif et économique**».

Dans le cadre du thème général mentionné ci-dessus, l'UPAP a été spécialement chargée de répondre à la question suivante : Quels rôles l'UPAP/UA a-t-elle joué pour amener l'Afrique à profiter de son affinité pour la convergence technologique et à faire renaître ainsi les opportunités qui lui échappent aux niveaux national et régional?

Les points suivants ont été abordés concernant le rôle joué par l'UPAP dans la convergence technologique :

a) Sensibilisation des Etats membres

- Elaboration de thèmes pour la célébration de la Journée de l'UPAP le 18 janvier de chaque année et préparation d'affiches pertinentes mettant en exergue les services postaux offerts grâce au numérique
- Message du Secrétaire général de l'UPAP à l'occasion de la Journée, dont le principal objectif est l'adoption des technologies pour permettre à la Poste de contribuer au développement socio-économique inclusif, entre autres ;

b) Organisation d'ateliers de formation ;

c)

d) Organisation d'expositions ;

e)

f) Organisation de session pour les partenaires ;

g)

h) Mise en œuvre du plan de développement régional pour l'Afrique (2017-2020) - Domaine prioritaire - Commerce électronique ;

i)

j) Formulation de projets connexes tels que le projet d'Electrification et de Connectivité. L'UPAP en collaboration avec la CUA et l'UPU ont élaboré ce projet en 2014.

11.2 Assemblée générale annuelle de la SAPOA

La 16^{ème} Assemblée générale annuelle de SAPOA s'est tenue du 9 au 12 juillet 2018 à Dar es-Salaam, en Tanzanie. L'UPAP était représentée par le Coordinateur du département Exploitation et Technologies. Dans une allocution lue à cette occasion, l'UPAP a fait savoir qu'elle poursuivrait ses activités de collaboration avec la SAPOA, en exhortant les membres à poursuivre la mise en œuvre des

divers projets, notamment la préparation au commerce électronique (ORE), le système de déclaration en douanes (CDS), le projet d'Electrification et de Connectivité.

L'Assemblée Générale a souligné les chantiers clés du secteur postal au cours des années à venir, notamment l'inclusion financière, le commerce électronique, les services électroniques, l'adressage, le déploiement du code postal, la promotion des relations transfrontalières et la nécessité de repositionner l'Association.

Sous la supervision des représentants de l'UPAP et de la SADC, les membres du Conseil d'administration de la SAPOA ont été élus lors de l'Assemblée générale.

11.3 Congrès extraordinaire de l'UPU tenu du 3 au 7 septembre 2018, à Addis-Abeba Ethiopie

Le 2^{ème} Congrès extraordinaire de l'UPU s'est tenu à Addis-Abeba (Éthiopie) en septembre 2018. L'UPAP a fourni des orientations aux membres sur toutes les thématiques clés dans l'optique de dégager une position commune.

11.4 Réunion des Comités des ministres de la SADC en charge des TIC, de l'Information, de la Météorologie et des Transports du 24 au 28 septembre 2018 à Windhoek en Namibie

Au cours de cette réunion, j'ai partagé quelques idées sur ce qui se fait actuellement à l'UPAP, en particulier l'accent mis sur les TIC, qui sont l'une des principales priorités de notre programme d'action.

J'ai souligné le fait que l'utilisation des Technologies de l'information et de la communication (TIC) se développe rapidement en Afrique et joue le rôle essentiel tant souhaité d'accélérateur de la transformation socio-économique et d'intégration du continent. En outre, l'adoption du numérique dans les sociétés et économies contemporaines est une mutation majeure visant à fournir des réseaux de communication parfaits et robustes, la connectivité Internet, ainsi que des innovations cruciales pour le développement de l'Afrique.

J'ai également souligné que le numérique est indispensable dans le monde d'aujourd'hui car, le passage au numérique nous permet non seulement de livrer plus vite mais aussi d'économiser du papier, de gagner en sécurité et en disponibilité des services tout en assurant la promotion du développement durable.

De plus, j'ai insisté sur la nécessité d'harmoniser les politiques postales ainsi que les cadres législatif et réglementaire aux niveaux régional et continental. Cette initiative est un élément indispensable à la création d'un environnement commercial dynamique qui attirera les investisseurs, favorisera le développement durable et créera des marchés régionaux compétitifs dans le secteur postal. À cet égard, j'ai porté à leur connaissance que l'UPAP est actuellement à l'avant-garde d'un processus devant aboutir à une harmonisation des politiques postales, des cadres législatif et réglementaire en l'Afrique, comme le recommande l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

11.5 25^{ème} Assemblée plénière de Post Europ du 2 au 4 octobre 2018 à Tbilisi (Géorgie)

J'ai été invité à participer à la 25^{ème} Assemblée plénière de Post Europ, au cours de laquelle les dirigeants postaux et autres participants ont eu une excellente occasion de discuter et de traiter une série de questions relatives au développement des activités postales. J'ai été particulièrement invité à partager mes points de vue et mes opinions sur ces sujets et à cette occasion j'ai partagé ma vision du monde postal pour le prochain cycle, ce qui a été salué par tous les participants.

11.6 22^{ème} édition de Cairo ICT un important salon international des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (TIC) du MEA, du 22 au 24 novembre 2018, le Caire, Égypte

Sur invitation généreuse du président de la Poste d'Égypte et du ministre égyptien de la Communication et des Technologies de l'information, j'ai participé à la 22^{ème} édition de « Cairo ICT », un important salon international des télécommunications et des Technologies de l'information et de la communication (TIC) pour le Moyen-Orient et l'Afrique organisé sous le Haut patronage de son Excellence le Président égyptien M. Abdelfattah Al Sissi. La Conférence et l'exposition ont été inaugurées par son Excellence le Président de l'Égypte en personne et en présence de son Excellence le Premier Ministre égyptien, Dr. Mostafa Madboli. L'occasion m'a permis de parcourir les stands de récentes technologies et de voir dans quelle mesure les administrations postales en Afrique peuvent être transformées si elles commencent le processus de transformation numérique par la collaboration avec des pays leaders en Afrique tels que l'Égypte puisque le leadership politique là-bas salue l'idée du transfert des connaissances à tous les pays africains. En outre, l'occasion m'a été donnée de prendre la parole au cours de la cérémonie d'ouverture pour parler des derniers développements dans le domaine des TIC et de son importance ainsi que de ses effets sur le secteur postal en Afrique et dans le monde, en prenant l'exemple réussi de la Poste Égyptienne en matière de transformation numérique ; ce que le public a visiblement beaucoup apprécié.

11.7 Assemblée générale et conférence EUROMED

Le Secrétaire général de l'UPAP a pris part à l'Assemblée générale et la conférence de l'Union postale pour la Méditerranée (EUROMED) tenues du 26 au 27 novembre 2018 à Madrid en Espagne.

A cette occasion, la communauté postale africaine, représentée par le Secrétaire général de l'UPAP, a eu l'honneur de voir ce dernier désigné pour siéger parmi les membres du jury du 4^{ème} Prix de l'innovation dans le domaine postal baptisé « **EuroMed Postal Innovation Award** » en anglais. Il s'agit d'un événement dont l'objectif consiste à promouvoir l'innovation parmi les opérateurs postaux. Pour le secteur postal africain, la participation à ces assises offre la possibilité de nous inspirer d'expériences positives dans le domaine de la promotion de l'innovation. Dans l'ensemble, cette rencontre nous a permis de raffermir les relations de coopération entre nos Unions respectives

11.8 Sessions du CEP/CA (S4 & S5)

L'UPAP était représentée aux sessions 4 et 5 du CEP et du CA. Au cours de ces réunions, l'UPAP a fourni des orientations aux membres sur diverses questions clés de l'UPU, en particulier sur la question controversée de la rémunération des petits paquets.

En marge de ces sessions, le Secrétaire général a pris part à la désormais traditionnelle réunion **UPU/Unions restreintes** dédiée à la coopération technique.

Tout comme l'Union a pris part aux diverses rencontres de concertations avec divers regroupements linguistiques et/ou géographiques, afin de faire partager les préoccupations de l'Afrique.

11.9 Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA

L'UPAP a assisté au Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'UA en février 2019. Parmi les décisions prises lors du sommet, il faut noter la décision N° Ex.CL/Dec.1051 (XXXIV) relative aux

candidatures africaines dans le système international. La décision a approuvé la candidature de M. Monsieur YOUNOUSS Djibrine au poste de Directeur Général adjoint de l'UPU. À cet égard, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer une fois de plus, à travers vous tous ici présents, ma déférente gratitude à vos dirigeants respectifs pour cette haute marque de sollicitude, dont je suis profondément persuadé que vous serez les fidèles exécutants, le moment venu.

11.10 Atelier de lancement du projet régional de l'UPU/l'UPAP sur la transformation numérique et la diversification des services postaux en Afrique les 11 et 13 février 2019, Grand Bassam, Côte d'Ivoire

L'Union panafricaine des postes a pris part à l'atelier de lancement du projet régional UPU/UPAP sur la transformation numérique et la diversification des services postaux en Afrique. Cet atelier était co-organisé par l'UPAP.

Le Secrétaire général y était représenté par le Secrétaire exécutif de la CPEAO qui a dans son message, relevé que l'atelier de Grand Bassam était une véritable opportunité pour les participants d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires pouvant permettre de combler les lacunes existantes qui constituent de sérieux obstacles à la réalisation des objectifs de diversification des services postaux entre autres.

De plus, il a fait savoir à l'audience que la thématique rejoint parfaitement celui de la Journée panafricaine des Postes pour l'année en cours qui est « **Ensemble, diversifions notre offre grâce au numérique** ».

Il a en outre souligné que, définitivement, la Poste, grâce aux TIC et à son vaste réseau tridimensionnel est en train de réussir le pari de sa transformation, en repensant ses processus opérationnels et commerciaux tout en se dotant d'outils/solutions efficaces et performants pour la prestation de ses services.

11.11 Atelier de démarrage du projet régional UPU/UPAP sur la transformation numérique et la diversification des services postaux en Afrique les 18 et 20 Février 2019, Le Caire, Égypte

Cet atelier a été organisé par l'UPU en collaboration avec l'UPAP et le gouvernement de la République d'Égypte. L'UPAP était représentée par le Secrétaire général adjoint, qui a déclaré que l'atelier intervenait à moment opportun, compte tenu de l'environnement commercial actuel, caractérisé par le développement fulgurant des Technologies de l'Information et de la Communication qui a complètement bouleversé les habitudes et les comportements de nombreuses personnes à tous les niveaux de la vie et l'accent mis sur l'économie numérique dans le programme 2063 de l'Union africaine, ainsi que dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies.

Les participants à l'atelier ont constaté que la diversification efficace des produits grâce au numérique nécessitait un certain nombre de conditions préalables, notamment une infrastructure numérique robuste, disponible et efficace, et qu'il était essentiel que la Poste se dote de ressources humaines multidisciplinaires bien formées, compétentes et profondément motivées.

En outre, il a été noté que le secteur en plein essor du commerce électronique, largement alimenté par la technologie numérique, offrait d'immenses opportunités au secteur postal pour reprendre le leadership dans ce domaine.

11.12 Atelier EMS sur la préparation pour la transmission de données électroniques préalables organisé pour les membres francophones africains de la Coopérative EMS, Yaoundé, du 12 au 14 mars 2019

L'UPAP a participé à l'atelier EMS sur la préparation à la transmission de données électroniques préalables (EAD) du 12 au 14 mars 2019. L'atelier a été organisé par l'Union postale universelle (UPU) en collaboration avec l'Union panafricaine des postes (UPAP) et le Gouvernement de la République du Cameroun pour promouvoir la mise en œuvre des normes obligatoires de la coopérative EMS. Le modérateur a attiré l'attention des postes africaines sur l'importance de la transmission électronique de données préalables (EAD) et a mis l'accent sur les points suivants :

Les données électroniques préalables (EAD) sont obligatoires pour les envois EMS. Les États-Unis exigent l'échange de données électroniques préalables pour tous les articles contenant des marchandises **pour juillet 2019 au plus tard**.

La nécessité d'associer l'échange des données électroniques préalables (EAD) à la transmission électronique des données de déclaration en douane.

11.13 Coopération Business France les 12 et 13 mars à Tunis

Le Secrétaire général a assisté à la 3^{ème} édition des réunions des institutions postales africaines organisées par Business France en partenariat avec l'Union panafricaine des postes (PAPU) et la Poste tunisienne.

Cet événement est l'une des plateformes de partenariat les plus importantes entre le secteur postal et ses partenaires de développement. L'édition de cette année a enregistré, outre les dirigeants de beaucoup de africains, la présence de pays du Moyen-Orient notamment le Qatar et le Liban.

Au-delà des affaires, ces rencontres ont été l'occasion de discuter des sujets de l'heure, à savoir le développement et la numérisation du réseau, l'inclusion financière, le développement du commerce électronique, le renforcement de l'offre internationale, la modernisation des missions des services publics.

Au cours de notre message, nous avons insisté sur la nécessité pour le secteur postal d'avoir comme centre d'intérêt le consommateur. Le secteur postal, comme tous les autres secteurs d'ailleurs doivent certes accepter cette nouvelle donne mais surtout s'y adapter. A la seule « logique produit » doit s'ajouter une « nécessité de service ».

Les autres défis du secteur postal aujourd'hui sont la numérisation du réseau, l'offre de produits et services innovants et diversifiés, de bonne qualité, attractifs, à des prix abordables, accessibles à tous et partout, notamment aux populations rurales qui ont très souvent peu ou pas du tout accès aux services sociaux essentiels auxquels ils ont pourtant pleinement droit dans leurs vies au quotidien. A cela, il faudra ajouter l'impérieuse nécessité pour le secteur postal de se doter d'une ressource humaine multidisciplinaire, bien formée, compétente et profondément motivée. En effet, avec l'avènement de la convergence, le secteur postal doit disposer en son sein de plusieurs corps de métiers.

Des partenariats gagnants-gagnants ont pu être établis à la satisfaction de tous..

11.14 Forum de haut niveau sur la transformation numérique du secteur postal africain

L'UPAP s'est jointe à la Commission de l'Union africaine et le Gouvernement tunisien pour co-organiser du 14 au 15 mars 2019 en Tunisie un Forum de haut niveau sur la transformation numérique du secteur postal africain regroupant plusieurs ministres et dirigeants postaux africains, ainsi que l'UPU représentée par son Directeur Général, accompagné de son Vice-directeur Général. Outre notre participation à l'organisation de l'événement, j'ai eu l'occasion d'intervenir en tant que panéliste lors des discussions autour du thème « Commerce électronique, Inclusion financière et transformation numérique : défis et facteurs clés de succès - Initiatives et programmes de l'UPAP ». Ma contribution portait sur les principales questions suivantes :

- a) Situation actuelle du secteur postal ;
- b) les défis auxquels le secteur est confronté en termes de commerce électronique, d'inclusion financière et de transformation numérique ;
- c) facteurs clés de succès ;
- d) Initiatives et programmes relatifs au commerce électronique, à l'inclusion financière et à la transformation numérique ;

11.15 Installation du Comité national d'organisation du 27^{ème} Congrès de l'UPU à Abidjan

Le 18 mars 2019, sur invitation du Ministre de l'Economie Numérique et de la Poste, j'ai eu l'honneur de participer à l'installation du Comité national d'orientation et d'impulsion et ses organes à Abidjan en Côte d'Ivoire, au nom de l'UPAP et de son Comité africain de soutien. Ledit Comité est présidé par le vice-président de la République avec comme vice-président M. le Premier Ministre.

11.16 Assemblée générale annuelle de l'Autorité de régulation des communications de l'Afrique australe (CRASA), 28 mars 2019, Dar Es Salaam, Tanzanie

J'ai participé à la cérémonie d'ouverture de cet événement, présidée par le ministre tanzanien en charge du secteur postal, au cours de laquelle j'ai eu l'occasion de prononcer un discours liminaire en tant qu'invité spécial. Dans ce discours, j'ai insisté sur la nécessité de transformer la poste grâce au numérique, notamment pour augmenter l'offre de produits. À cet égard, j'ai tiré des exemples d'événements connexes organisés par l'UPAP, tels que le Forum de haut niveau sur la transformation numérique du secteur postal africain, que nous avons co-organisé brillamment avec la Commission de l'Union africaine en mars 2019 en Tunisie.

11.17 Séance de travail sur l'étude des relations entre la Commission de l'Union africaine et ses Institutions spécialisées, les 27 et 28 mai 2019, Harare, Zimbabwe

Le Secrétaire général adjoint a représenté l'UPAP à cet événement au cours duquel un rapport d'étude a été présenté dans le cadre du suivi de la décision réf. UA/Dec. 653 (XXVIII) des chefs d'État et de Gouvernements africains chargeant la Commission d'entreprendre une réforme institutionnelle globale, en

vue de réaligner et de réorganiser la structure des Institutions techniques spécialisées de l'Union africaine par rapport à leurs priorités essentielles. La réunion a porté sur les principales questions suivantes : définition des Institutions spécialisées, critères de leur création ou reconnaissance, leur engagement envers la CUA, leurs fonctions et compétences ainsi que leur financement, pour ne citer que quelques-unes. Toutes les questions débattues et approuvées seront incorporées dans le document final qui sera soumis aux chefs d'État et à l'Assemblée en juillet 2019 à Niamey au Niger. La réunion a également adopté un plan de mise en œuvre pour l'exécution des actions convenues.

12. DEFIS ET ACTIONS ENTREPRISES ET/OU ENVISAGEES

Au cours de l'année sous revue, les difficultés suivantes ont été rencontrées :

- a) **Le financement du budget et l'incapacité des États membres à payer à temps les contributions dues** : cette situation constitue un véritable handicap, qui affecte également la mise en œuvre harmonieuse de nos activités, y compris les plus courantes et le fonctionnement normal du Secrétariat général. Et ce, en dépit des efforts considérables consentis par la poignée de ces braves femmes et hommes qui, pour certains, souffrent le martyre de vivre éloignés de leurs familles respectives.
- b) **Restructuration du Secrétariat général** : Comme je l'ai signalé l'année dernière, malgré l'impérieuse nécessité de combler les positions vacantes pour l'optimisation du rendement du Secrétariat général au profit des États membres en dépit du feu vert donné par le Conseil d'administration en sa session de 2017 à Nairobi, la mise en œuvre de la nouvelle structure adoptée ne pourrait être complétée que graduellement, à cause des contraintes financières ;
- c) **Réponse des États membres aux questionnaires** : nous sommes toujours confrontés à d'énormes difficultés pour obtenir les réponses aux questionnaires qui leur sont soumis par le Secrétariat général. Généralement, le taux de réponse est si faible qu'il ne permet pas au Secrétariat général de procéder à une analyse crédible et à une interprétation fiables. Les réponses sont également envoyées trop tard, bien après les délais, ce qui rend tout l'exercice vain.
- d) **La représentation des États membres dans les Commissions, Groupes ad hoc et autres organes de l'UPU** : elle laisse toujours à désirer, malgré les multiples sollicitations et rappels qui leur ont été adressés. Les États membres qui ont été élus au CA et au CEP ne sont pas toujours présents lors des sessions et ce faisant, ils privent les États membres africains, qu'ils sont sensés représenter, de faire entendre leurs voix sur des questions importantes d'intérêt commun. Pis, du fait des changements perpétuels des membres des délégations, certains ne semblent même pas au courant des enjeux en cours de débats, lorsqu'on observe la passivité avec laquelle ils assistent aux réunions ; en raison de cette absence/faiblesse de représentation des États membres, le Secrétariat général a donc été obligé de porter la voix de l'Afrique dans ces fora pour combler le vide. Là encore, la faiblesse des ressources budgétaires limitent drastiquement notre capacité de participation optimale.

Au vu de ce qui précède, qu'il me soit permis de formuler les souhaits suivants :

- a) Le paiement diligent des contributions annuelles par tous les États membres, au plus tard trois (3) mois après le début de l'exercice budgétaire, afin de permettre au Secrétariat général d'engager suffisamment tôt la mise en œuvre satisfaisante du programme d'action annuel
- b) La participation effective et active des États membres élus aux CEP et CA à toutes les réunions de l'UPU ;
- c) Les États membres doivent s'efforcer à répondre aux questionnaires et à respecter les délais de soumission des réponses aux questionnaires.
- d) La nécessaire participation d'autres États membres, disposant d'expertises bien connues, aux travaux des commissions de l'UPU, afin d'assurer la prise en compte adéquate des intérêts vitaux de l'Afrique dans la prise de décisions.

13. PERSPECTIVES/ATTENTES POUR LE PROCHAIN EXERCICE

Les perspectives sont prometteuses, notamment pour le prochain exercice, au regard du fait qu'il est envisagé une stabilité, voire une amélioration de la situation politique, économique et sociale sur le continent africain.

En outre les membres, qui jusqu'alors étaient restés inactifs dans l'Union, sont maintenant de retour, tandis que nous attendons de nouveaux membres au cours de l'année à venir. Ces arrivées pourraient présager sans aucun doute l'amélioration de la situation financière de l'Union telle qu'envisagée dans le plan stratégique et financier. En outre, le Secrétariat général s'active à obtenir l'adhésion de membres associés, dont le concours permettra comme on l'espère, d'améliorer les finances de l'Union, entre autres.

Nous fondons également l'espoir que les Actes révisés et adoptés pourront aider à renforcer et améliorer les modalités de fonctionnement efficace de l'Union. Je saisis donc cette occasion pour inviter les États Membres à continuer à apporter leur soutien à l'Union en vue d'assurer la réalisation de notre objectif fondamental, qui est de contribuer efficacement à l'accélération du développement socio-économique inclusif de notre cher Continent.

14. CONCLUSION

Permettez-moi de conclure mon rapport en disant que beaucoup de réalisations ont eu lieu au cours de l'année sous revue, puisque presque tous nos projets stratégiques reçoivent l'implication des États membres. Il s'agit des projets sur le système de déclaration en douane financé par le Fonds pour l'amélioration de la qualité de service et cofinancé par les Émirats arabes unis, le développement des services financiers postaux, le projet sur la préparation opérationnelle pour le commerce électronique (ORE), pour n'en citer que quelques-uns.

Cependant, beaucoup reste encore à faire dans les domaines de la gouvernance, de la mise en œuvre des normes/objectifs ainsi que de la régulation pertinente et efficiente du marché postal africain. Je saisis donc l'occasion pour inviter les États membres à accorder une attention prioritaire à nos « **vaches à lait** » afin d'être en mesure de soutenir et de respecter notre obligation de service universel.

A cet égard, je voudrais également exprimer ma profonde gratitude à l'ensemble des États membres qui n'ont cessé de participer activement aux activités de l'Union. Vos efforts ont sans nul doute contribué à rehausser l'image de marque de notre institution.

Mes sincères remerciements s'adressent notamment aux États membres qui s'acquittent régulièrement de leurs contributions, à ceux qui respectent leurs engagements relatifs aux plans d'amortissement convenus, et notamment à ceux qui s'efforcent d'assurer le paiement régulier de leurs contributions annuelles en dépit des difficultés conjoncturelles auxquelles ils sont confrontés.

Je voudrais également exprimer mes vifs remerciements à notre organisation mère, l'Union africaine, à l'Union postale universelle, aux Communautés économiques régionales, aux Unions restreintes postales sous régionales, à tous les autres pays et aux partenaires de l'Union, pour leur soutien inébranlable à notre noble cause. Un grand merci également à tous les pays qui ont abrité des activités vitales à savoir, le Cameroun, l'Égypte, la Côte d'Ivoire, le Kenya, la Tanzanie, la Tunisie et le Zimbabwe.

Permettez-moi de redire toute ma reconnaissance à la République Unie de Tanzanie qui abrite le siège de notre Union et qui ne cesse de nous prêter son concours et sa coopération dans plusieurs domaines.

Je ne saurais terminer mon propos sans rendre un vibrant hommage au Monsieur Charles Tontama Millogo, président de notre Conseil d'administration pour le soutien inébranlable et les conseils qu'il n'a cessé de nous apporter au Secrétariat général ainsi que les relations étroites de travail entretenues avec nous.

C'est avec ces mots que se conclut le présent rapport, qui est présenté aux honorables membres du Conseil pour examen et adoption. Un projet de résolution ad hoc figure ci-joint. /-

Formation du personnel et renforcement des capacités

| N° | Nom du membre du personnel | Fonction | Description du programme de formation |
|----|----------------------------|--|---|
| 1. | Michael Onyezewe | Directeur du Département Administration & Finance | Cours de langue française |
| 2. | Nathan Mkandawire | Coordinateur du Département Exploitations & Technologies | Cours de langue française |
| 3. | Hillaria Mazenge | Fonctionnaire chargée de la qualité de service | Cours de langue française |
| 4. | Amadou Amadou | Coordinateur du Cabinet du Secrétaire général | Atelier sur la gestion des projets |
| 5. | Yonna Singogo | Fonctionnaire chargé de la comptabilité | Cours de langue française Système comptable du secteur public international (IPSAS) |
| 6. | Armogast Mallya | Technicien chargé des Technologies de l'information | Cours de langue française Installation et maintenance des standards téléphoniques PABX (Installation and maintenance of PABX Telephone System) |
| 7. | Mohamed Muhoji | Aide bureau | Cours de langue française |
| 8. | David Joseph | Chauffeur principal | Cours de langue française Atelier de formation sur la sensibilisation à la sécurité routière (Road Safety Awareness Training Workshop) |
| 9. | Joseph Zelothe | Chauffeur | Cours de langue française Atelier de formation sur la sensibilisation à la sécurité routière (Road Safety Awareness Training Workshop) |
| 10 | Yahya Said Mpotwile | Chauffeur | Cours de langue française |

Rapport d'activités du SG - Annexe 5 (ii)

Synthèse de la répartition des effectifs par sous-région, langue et par sexe, fonctionnaires élus compris

| N° | Catégorie socioprofessionnelle | Sous-région | | | | | Langue | | Sexe | |
|----|-----------------------------------|-------------|----------|----------|----------|----------|-----------|----------|-----------|----------|
| | | Est | Centrale | Nord | Australe | Ouest | Anglais | Français | Masculin | Féminin |
| 1 | Secrétaire général | - | 1 | - | - | - | | 1 | 1 | - |
| 2 | Secrétaire général adjoint | - | - | - | - | 1 | 1 | - | 1 | - |
| 3 | Chefs de département | - | - | - | 1 | 1 | 2 | - | 2 | - |
| 4 | Catégorie professionnelle (P1-P3) | 1 | 2 | - | 1 | 2 | 2 | 4 | 5 | 1 |
| 5 | Services généraux A | 2 | - | - | - | - | 2 | - | 1 | 1 |
| 6 | Services généraux B | 4 | - | - | - | - | 3 | - | 3 | - |
| | Total | 7 | 3 | - | 2 | 4 | 10 | 5 | 14 | 2 |

Il y a une augmentation de l'effectif après le recrutement d'un nouveau chauffeur.

RAPPORTS DES COMMISSIONS TECHNIQUES



RAPPORT DE LA REUNION DE LA COMMISSION EXPLOITATION ET TECHNOLOGIES (CET) TENUE A OUAGADOUGOU, BURKINA FASO DU 12 AU 13 JUIN 2019

1. INTRODUCTION

La commission exploitation et technologies a tenu ses travaux du 12 au 13 juin 2019 à l'hôtel Sopatel Silmande à Ouagadougou au Burkina Faso.

2. PARTICIPATION

Membres présents : Burkina Faso, , Côte d'Ivoire, Egypte, Ghana, Kenya, Madagascar, Malawi, Mali, Nigeria, Ouganda, Sénégal, Tchad, Tunisie et Zimbabwe.

Autres membres de l'UPAP présents en tant qu'observateurs : Algérie, Botswana, République du Congo, Eswatini, République de Guinée, Libéria, Mozambique et Tanzanie.

La liste des participants figure en **annexe 1** au présent rapport.

3. BUREAU

Le bureau était le suivant :

Président – Tunisie

Rapporteur – Secrétariat général de l'UPAP

4. ALLOCUTION D'OUVERTURE PAR LE PRESIDENT DE LA COMMISSION

Le président de la commission a souhaité la bienvenue en Tunisie aux participants à la réunion et leur a souhaité de fructueuses délibérations. Il a ensuite ouvert la séance et annoncé le démarrage des travaux de la journée.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La Commission a adopté l'ordre du jour suivant :

- a) Mot d'introduction du Président ;
- b) Adoption de l'ordre du jour ;
- c) Point de la mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations de la 37^{ème} session du CA, présenté par le Secrétariat général ;
- d) Etat de mise en œuvre du Programme d'activités 2018/2019 ;
- e) Système de déclaration en douane (CDS)

- Point du Secrétariat général
 - Etat de mise en œuvre par le Kenya et la Tanzanie
- f) Résultats des opérations de contrôle de la qualité de service organisées par l'UPAP et objectifs de qualité de service pour la période 2019-2020
Rapport présenté par le Secrétariat général
- g) Point sur la mise en œuvre du projet de préparation opérationnelle au commerce électronique (ORE), rapport présenté par le Secrétariat général ;
- h) Point sur l'émission du timbre Nelson Mandela, présenté par le Secrétariat général ;
- i) Plan d'intégration des produits (PIP) et Plan de rémunération intégrée (PRI), rapport présenté par le Secrétariat général
- Point sur la décision du Congrès relative au PIP et au PRI ;
 - Propositions de rémunération des petits paquets.
- j) Rapport sur l'état des services financiers en Afrique et partage d'expériences par la Tunisie ;
- k) Développement des services financiers en Afrique
- Présentation du Secrétariat général
 - Partage d'expériences par le Botswana et l'Egypte
- l) Examen du projet de Programme d'activités 2019-2020 ;
- m) Divers ;
- n) Date et lieu de la prochaine réunion ;
- o) Adoption du rapport ;
- p) Clôture

6. POINT SUR LA MISE EN OEUVRE DES DÉCISIONS, RÉOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA 37^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Un point a été fait par le Secrétariat général sur la mise en œuvre des directives de la 37^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration sous le document intitulé **UPAP/CAT/CET/2019 - Doc N°02**. Par lettre circulaire réf. N°034/LC/UPAP/SG/CQS du 15 août 2018, les Etats membres et leurs Opérateurs désignés ont été invités à prendre les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des directives relatives aux questions liées à l'exploitation et contenues dans ces résolutions.

Par lettre circulaire du 13 mars 2019 accompagnée de deux questionnaires, les États membres ont été priés de transmettre un point de la mise en œuvre des directives au Secrétariat général afin de lui permettre de présenter un rapport complet à la prochaine session du Conseil d'administration qui se tiendra en juin 2019 à Ouagadougou au Burkina Faso. La date limite fixée pour le retour des questionnaires était le 26 mai 2019.

Malgré des rappels, seuls le Burundi, les Comores, le Malawi, l'Ouganda, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe ont répondu au questionnaire. Le Secrétariat n'a donc pas pu présenter un rapport complet sur l'état de la mise en œuvre car la majeure partie des Etats membres n'a pas fourni les informations nécessaires. Le rapport présenté était basé sur des informations pouvant être obtenues auprès d'autres sources telles que l'UPU et les ateliers organisés au cours de la période concernée.

Les membres sont encouragés à répondre aux questionnaires afin de fournir au Secrétariat général des informations pertinentes. Ils ont en outre été exhortés à mettre en œuvre les résolutions et à en faire le point au Secrétariat général car la plupart des résolutions couvraient l'ensemble du cycle.

7. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTIONS 2018-2019

Le Secrétariat général a présenté un rapport d'état de mise en œuvre du programme d'activités de la commission sous le document intitulé **UPAP/CAT/CET/2019 - Doc N°03**. Comme indiqué précédemment, seules quelques réponses ont été reçues des États Membres. Cependant, à partir d'informations obtenues auprès d'autres sources, la commission poursuit la mise en œuvre des activités prévues.

8. MISE EN ŒUVRE DU SYSTEME DE DECLARATION EN DOUANE (CDS)

Pour veiller à ce que l'Afrique se conforme aux exigences susmentionnées, la 37^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP a adopté la résolution N°05/UPAP/CA/XXXVII/2018, invitant les États membres à mettre en œuvre le Système de déclaration en douanes (CDS) et veiller à l'échange de données électroniques préalables avec les services de douanes en 2020 au plus tard.

Le Secrétariat Général a présenté le point sur la mise en œuvre de la résolution dans le document intitulé **UPAP/CAT/CET/2019 - Doc N°4**. Des informations qui en ressortent, un projet régional FAQS sur la «mise en œuvre du CDS pour les pays africains», coordonné par l'UPAP, a été formulé et officiellement soumis au secrétariat du FAQS en septembre 2018.

Seize (16) pays participent au projet, à savoir : Bénin, Botswana, Cameroun, Eswatini (Swaziland), Ghana, Lesotho, Libéria, Malawi, Namibie, Niger, Nigéria, Rwanda, Sierra Leone, Tchad, Zambie et Zimbabwe.

Le Conseil fiduciaire du FAQS a approuvé sans réserve le projet en janvier 2019. Sa mise en œuvre est en cours.

Certains États membres ont partagé leurs expériences en matière de mise en œuvre du projet CDS. Les États membres qui ne participent pas au projet régional ont été invités à utiliser leurs propres ressources ou préparer des propositions de projet FAQS nationales afin de permettre à tous les pays d'échanger des données électroniques préalables (EAD). Les opérateurs désignés ont été en outre encouragés à signer des accords bilatéraux d'échange de données (DSA) avec les pays partenaires.

Il a été suggéré que le Secrétariat général de l'UPAP établisse des mécanismes de collaboration avec les autorités douanières continentales.

9. OPERATIONS DE CONTROLE DE LA QUALITE DE SERVICE ORGANISES PAR L'UPAP ET OBJECTIFS DE QUALITE DE SERVICE POUR LA PERIODE 2019-2020

Le Secrétariat général a présenté les résultats des opérations de contrôle des délais de transmission organisés pour les envois EMS en Avril 2018 et les envois ordinaires de la poste aux lettres au cours du mois d'Octobre 2018 respectivement à travers le document intitulé **UPAP/CAT/CET/2019 - Doc N°5**.

a. Contrôle des délais d'acheminement du courrier pour les envois EMS

Vingt-quatre (24) Opérateurs désignés (OD) ont participé aux opérations, ce qui représente une augmentation de 11% par rapport à ceux effectués en 2017. Dix-huit (18) opérateurs ont envoyé les cartes

de contrôle aux opérateurs partenaires, tandis que six (6) ont participé uniquement en tant qu'administrations de destination.

Soixante-neuf (69) liaisons ont été contrôlées contre vingt-quatre (24) l'année précédente. 69 liaisons au total ont été contrôlées dont 25 ont transmis le courrier dans l'intervalle de 5 jours ou même mieux. 39 des liaisons contrôlées ont été en mesure de distribuer le courrier entre 6 et 10 jours après son expédition, tandis que les 5 autres l'ont fait entre 14 et 20 jours.

b. Contrôle des délais d'acheminement du courrier pour les envois ordinaires de la poste aux lettres (LC/AO)

Vingt-neuf (29) pays ont pris part aux opérations dont vingt-six (26) Etats membres représentant 58% des Etats membres de l'UPAP, par rapport aux vingt et un (21) enregistrés en 2017 ; les trois (3) autres pays n'étant pas membres de l'UPAP. Sur les vingt-neuf (29) pays ayant participé, vingt-trois (23) ont envoyé des cartes de contrôle vers différentes destinations. Cependant, six (6) des pays destinataires uniquement ont renvoyé les cartes qu'elles ont reçues au Secrétariat général. Les liaisons contrôlées ont passé de trente-quatre (34) en 2017 à soixante-douze (72), soit une augmentation de 111%. Sur les soixante-douze (72) liaisons contrôlées, les treize (13) liaisons suivantes ont atteint la performance de J+5 @ 85% (norme internationale), soit 18% du nombre de liaisons contrôlées.

c. Objectifs de qualité de service de bout en bout pour 2019-2020

Il a été porté à la connaissance des participants à la réunion qu'une étude pilote visant à valider la nouvelle méthodologie proposée pour les normes de bout en bout (E2E) a été menée de juillet à septembre 2018. Les résultats ont été présentés lors de la session d'octobre 2018 du Conseil d'exploitation postale (CEP) de l'Union postale universelle (UPU). Les résultats du projet pilote constituent la base des normes de bout en bout pour la période 2019-2020.

Dix-huit (18) régions géographiques mondiales ont été créées pour représenter tous les pays et territoires membres de l'UPU. Les pays ont été regroupés en deux catégories à savoir les pays industrialisés et tous les autres pays, selon les catégories de l'UPU. Les normes proposées sont donc basées sur les deux catégories pour 18 régions.

Les opérations de contrôle ont été effectuées au niveau des trois (3) différentes étapes de la transmission du courrier pour chaque région, comme suit :

- Étape 1 : du dépôt/de la collecte d'un envoi à son départ du bureau d'échange expéditeur (J = jour du dépôt/de la collecte).
- Étape 2 : du départ du bureau d'échange expéditeur à l'arrivée au bureau d'échange du pays de destination (J = jour de départ du bureau d'échange expéditeur).
- Étape 3: de l'arrivée au bureau d'échange du pays de destination à la tentative de distribution/vaine tentative de distribution (physique)/remise finale (K = jour d'arrivée au bureau d'échange du pays de destination).

Le délai de transmission de bout en bout est la somme des jours calculés pour chaque envoi au niveau des étapes 1, 2 et 3 pour chacune des régions. Les résultats finaux, à savoir les normes de bout en bout sont ceux à appliquer pour 2019 et 2020.

d. **Comité de contact UPAP/Association des compagnies aériennes africaines (AFRAA)**

L'un des principaux obstacles à la qualité de service du courrier en Afrique est son transport. Conscient de ce fait, il s'avérait nécessaire de renforcer les relations de collaboration entre les Opérateurs désignés et les compagnies aériennes et ce faisant, améliorer les normes de livraison. Dans ce cadre et conformément à la mise en œuvre de la résolution N°3/UPAP/CA/XXXVI/2017, l'UPAP a procédé à une relecture du protocole d'entente établi en 1985, en tenant compte des nouvelles tendances au niveau du secteur du transport du courrier. Le protocole d'entente révisé a été signé en janvier 2019 et son exemplaire a été envoyé aux États membres.

Un certain nombre de recommandations visant à améliorer la qualité de service dans la région ont été examinées. Les membres ont été invités à participer aux opérations de contrôle de la qualité de service coordonnés par l'UPAP afin d'assurer l'amélioration de la qualité dans la région. Il a également été souligné que les membres signent des accords types avec les compagnies aériennes et assurent le suivi du courrier. De plus, la proposition du Secrétariat générale relative à la reconstitution du Comité de contact UPAP/AFRAA sous la coordination des organisations postales sous-régionales a été retenue. Un projet de résolution joint en **Annexe 2** est soumis au Conseil pour examen.

10. POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE PREPARATION OPERATIONNELLE AU COMMERCE ELECTRONIQUE (ORE)

Dans le but d'assurer la mise en œuvre de la résolution N°03/UPAP/CA/XXXVII/2018 adoptée par la 37^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP, le Secrétariat général a présenté le document intitulé **UPAP/CAT/CET/2019 - Doc N°6** donnant l'état de mise en œuvre des projets régionaux de qualité du service pour le cycle 2017-2020, dans le but de garantir la préparation opérationnelle des postes pour un commerce électronique transfrontalier transparent grâce à une approche intégrée.

Il a été noté que le 3^{ème} atelier destiné aux pays anglophones s'est tenu du 8 au 12 juillet au Caire, en Égypte, tandis que celui destiné aux pays francophones s'est tenu du 6 au 10 août 2018 à Dakar, au Sénégal.

Les objectifs du 3^{ème} atelier du projet structurant ORE étaient de/d' :

- (i) examiner l'état de la mise en œuvre des plans d'action et des feuilles de route nationaux relatifs au projet régional sur l'état de préparation opérationnelle pour le commerce électronique en Afrique (ORE) ;
- (ii) se focaliser sur les questions de sécurité et de sûreté postales pour atteindre les objectifs de sécurité du projet ORE ;
- (iii) élaborer les données électroniques préalables (EAD) et le système de déclaration en douane (CDS).
- (iv) procéder à une vue d'ensemble des efforts de l'UPU en matière de gestion des risques de catastrophe ;
- (v) d'améliorer le transport postal (étape 2) ;
- (vi) procéder à une vue d'ensemble de la nouvelle méthodologie de certification de la qualité de l'UPU.

Outre les ateliers organisés, des missions d'évaluation sur le terrain ont été effectuées dans des bureaux d'échange afin d'apprécier le niveau de préparation des Opérateurs désignés au commerce

électronique et d'améliorer l'efficacité opérationnelle de la chaîne logistique. Ces missions d'évaluation ont été effectuées dans quatorze (14) pays en 2018 à savoir, la Tanzanie, Maurice, le Nigéria, l'Ouganda, le Kenya, le Cameroun, la Côte d'Ivoire et le Zimbabwe, pour ne citer que quelques uns.

Les activités programmées pour l'année 2019 ont été notifiées également aux Etats membres.

Les États membres ont été exhortés à prendre l'engagement d'exécuter leurs feuilles de route et plans d'actions en accélérant la mise en œuvre des activités visant à assurer une amélioration sensible de la qualité de service et partant, de renforcer le niveau de préparation au commerce électronique en Afrique d'ici la fin du cycle du congrès en 2020.

11. POINT SUR L'EMISSION D'UN TIMBRE COMMUN COMMEMORATIF EN L'HONNEUR DE NELSON MANDELA

Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution **N°06/UPAP/CA/XXXVI/2017** portant constitution d'un sous-comité pour l'élaboration et la diffusion d'une thématique commune panafricaine de timbre-poste adoptée par la 36^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP tenue du 8 au 10 mai 2017 à Nairobi, au Kenya, et de la résolution **N°06/UPAP/CA/XXXIII/2014** portant émission d'un timbre commémoratif en l'honneur de Nelson Mandela, le Secrétariat général a fait un point sur les activités menées dans ce sens.

Un comité de coordination composé de l'Afrique du Sud, du Nigéria, de la Tunisie et du Secrétariat général a été constitué pour diriger les travaux qui devraient aboutir à l'émission d'un timbre commun par les États membres désireux de participer à l'initiative.

Le comité de coordination a élaboré les conditions générales applicables aux Etats membres participants ainsi qu'un projet de maquette du timbre, qui ont tous été communiqués aux États membres pour commentaires à apporter.

Les États membres ont été invités à confirmer leur volonté de participer à l'émission du timbre commun en remplissant un formulaire de participation et à désigner un point focal pour le suivi des travaux.

L'Algérie, le Burkina Faso, le Kenya, le Togo et la Tunisie ont émis le timbre commun.

Comme convenu à Nairobi lors de la 36^{ème} session du Conseil d'administration, le timbre a été émis le 18 juillet pour coïncider avec le 100^{ème} anniversaire de la naissance de l'icône.

Bien que le Zimbabwe ait exprimé au préalable sa volonté d'émettre le timbre commun régional, le pays a indiqué qu'il rencontrait des difficultés techniques avec le fournisseur qui ne pouvait pas produire la taille de timbre requise. Cependant, le pays a exprimé son engagement à soutenir les activités de l'UPAP à l'avenir. Madagascar a informé la commission qu'elle avait effectivement participé à l'émission commune de timbres régionaux puisque le pays avait déjà émis un timbre en l'honneur de Nelson Mandela.

La commission a noté avec préoccupation la faible participation à l'initiative et a encouragé les membres à participer activement aux prochains événements.

12. RAPPORT SUR LES PLANS D'INTEGRATION DES PRODUITS (PIP) ET DE REMUNERATION

INTEGREE (PRI)

Le Secrétariat général a fait une présentation sur le Plan d'intégration des produits (PIP) et le plan de rémunération intégrée (PRI) sous le document intitulé **UPAP/CAT/CET/2019 - Doc N°8**. Ladite présentation portait sur un point des décisions du Congrès Extraordinaire relatives au PIP et au PRI ainsi qu'un examen de la rémunération des petits paquets suite à l'annonce de retrait de l'UPU faite par les États-Unis.

Les États membres ont été invités à examiner attentivement les incidences liées aux trois propositions sur table.

Un groupe ad hoc composé de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, la Côte d'Ivoire, de l'Égypte, de la République de Guinée, du Kenya, du Nigéria, de l'Ouganda, du Sénégal, de la Tanzanie, de la Tunisie et du Zimbabwe a été constitué pour analyser les trois options et proposer une position pour l'Afrique avant le Congrès ordinaire qui se tiendra en septembre à Genève, en Suisse.

13. RAPPORT D'ETAT DES LIEUX DES SERVICES FINANCIERS EN AFRIQUE

Un rapport a été présenté par le Secrétariat général sur les services financiers en Afrique sous le document intitulé **UPAP/CAT/CET/2019 - Doc N°9**.

Le Conseil d'administration de l'UPAP a adopté la résolution N°09/UPAP/CA/XXXVII/2017 portant sur le développement des services financiers postaux en Afrique et la résolution N°04/UPAP/CA/XXXVII/2018 portant mise en œuvre des projets de digitalisation et d'inclusion financière afin d'assurer la promotion des services financiers en Afrique.

En application des directives susmentionnées, un atelier sur le rôle des services financiers postaux dans l'inclusion financière et le développement socioéconomique a été organisé du 4 au 6 décembre 2018 à Arusha, en République-Unie de Tanzanie, par l'UPAP en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et l'Union postale universelle.

Vingt-six (26) pays, à savoir, Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo (RDC), Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Mozambique, Niger, Nigéria, Ouganda, Soudan, Tanzanie, Tchad, Tunisie, Zambie et Zimbabwe, ont participé à l'atelier.

Les objectifs de l'atelier étaient les suivants :

- (i) Sensibiliser les opérateurs postaux sur le rôle des services financiers postaux / l'inclusion financière dans le développement socio-économique, compte tenu de son importance en tant que domaine de croissance potentielle ;
- (ii) Informer les participants des tendances clés en matière d'inclusion financière, notamment des partenariats avec les principales parties prenantes ;
- (iii) examiner les différents types de services financiers sur le marché mondial visant à promouvoir l'inclusion financière en Afrique à l'aide du vaste réseau postal pour la fourniture des services ;

(iv) fournir des directives stratégiques, réglementaires et opérationnelles visant à promouvoir l'inclusion financière ;

(v) explorer des options de financement pour les postes africaines ;

(vi) souligner le rôle de l'inclusion financière/des services financiers dans la réalisation de l'Agenda 2063 de l'UA (CUA).

Une déclaration précisant les résultats des délibérations a été faite à la fin de l'atelier.

Un questionnaire visant à évaluer l'état de développement des services financiers en Afrique a été envoyé en octobre 2018 par le Secrétariat général avec pour délai de réponse fixé au 23 novembre 2018. Le Secrétariat général a rendu compte de l'analyse des réponses au questionnaire.

La Tunisie a présenté un exposé couvrant un large éventail de services financiers et numériques et a encouragé les membres à s'inspirer de son expérience.

Dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions du Conseil d'administration portant sur le développement des services financiers postaux en Afrique, les Opérateurs désignés ont été exhortés à adhérer aux initiatives d'inclusion financière, y compris la digitalisation, en utilisant les solutions disponibles pour faciliter la fourniture de services financiers efficaces et rentables.

Un projet de résolution figurant à l'**annexe 3** est soumis à l'examen du Conseil.

14. DEVELOPPEMENT DES SERVICES ELECTRONIQUES

Un questionnaire sur le développement des services électroniques a été envoyé à tous les pays membres par le Bureau international de l'UPU en 2017. À la fin de septembre 2018, le Bureau international avait reçu 124 réponses audit questionnaire. Les réponses étaient représentatives de toutes les régions et de tous les niveaux de développement économique. Sur les 124 réponses reçues, 26 provenaient d'opérateurs désignés (OD) de la région africaine.

Le Bureau international a publié le rapport sur l'analyse des réponses au questionnaire lors de la session du Conseil d'exploitation postale tenue en avril 2019. Cette nouvelle publication phare intitulée «**L'économie numérique et les activités postales numériques - Un panorama mondial**» a été diffusée par la suite.

Les principales raisons du lancement des services électroniques postaux en 2017 au plan mondial étaient conformes aux trois objectifs stratégiques suivants :

- **Valoriser les compétences** - À l'échelle mondiale, la principale raison du lancement des services électroniques postaux est «de tirer avantage de l'image et de la réputation de la Poste en tant que fournisseur de services de confiance ;
- **Diversification** - La grande majorité (80%) des postes ont indiqué qu'elles «cherchent à diversifier leurs services en émigrant vers le numériques pour rester pertinentes ;

- **Protéger et renforcer les activités principales** - Les personnes répondant au questionnaire ont largement convenu que leurs pays souhaitent utiliser les services numériques pour «conserver une part de marché aussi élevée que possible».

Selon le rapport, les principaux obstacles à la croissance des services électroniques postaux en Afrique sont les suivants :

- Contraintes en matière de ressources (72%);
- Limites de l'infrastructure informatique postale (68%);
- Il faut beaucoup de temps pour évoluer vers une culture numérique (58%,);
- Manque d'experts internes pour développer les services électroniques à un rythme plus rapide (53%);
- Utilisation par les marchands en ligne de leurs propres réseaux de distribution (50%).

Le Botswana et l'Égypte ont présenté des exposés sur les expériences de leurs pays et les membres ont été encouragés à s'inspirer de leurs expériences afin d'améliorer leurs opérations et générer plus de revenus.

Conformément à la Résolution N°08/UPAP/CA/XXXVI/2017 portant adoption de la solution .post en vue du développement du commerce électronique et de la diversification des produits, qui invite les Opérateurs désignés à adopter .post en vue de promouvoir la croissance du commerce électronique et le développement des services et produits électroniques, les Opérateurs désignés ont été encouragés à partager leurs expériences en s'inspirant des meilleures pratiques en matière de développement des services électroniques afin de diversifier leurs services et rester pertinents

Un projet de résolution figurant à l'**annexe 4** est soumis à l'examen du Conseil..

15. EXAMEN DU PROGRAMME D' ACTIONS DE LA COMMISSION EXPLOITATION ET TECHNOLOGIE 2019/2020

Un projet de programme d'activités de la commission pour l'année 2019/2020 a été présenté par le Secrétariat général et adopté. Ledit programme est joint en **Annexe 5**

16. DIVERS

Aucun point ne figurait dans les divers.

17. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion de la commission se tiendra à une date et un lieu qui seront communiqués par le Secrétariat général.

18. ADOPTION DU RAPPORT

Le rapport a été adopté par la suite.

19. CLÔTURE DE LA RÉUNION

Le Président a remercié toutes les personnes présentes pour leur active participation et leurs précieuses contributions aux fructueuses délibérations de la commission.

Signature

.....
Président :
Tunisie

.....
Rapporteur : Hillaria Mazenge
UPAP



Original : français

RAPPORT DE LA QUATRIEME REUNION DE LA COMMISSION POLITIQUE STRATEGIE ET GOUVERNANCE (CPSG) TENUE DU 12 AU 13 JUIN 2019 A OUAGADOUGOU, BURKINA FASO

1. INTRODUCTION

Réunie du 12 au 13 juin 2019 à Ouagadougou, au Burkina Faso, en prélude à la 38^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), la Commission Politique, Stratégie et Gouvernance a procédé à l'examen des questions inscrites à son ordre du jour.

En effet, créée en vertu des dispositions de l'article 14 de la Convention, la Commission a pour mission d'évaluer la mise en œuvre et la formulation des politiques, des stratégies, des systèmes de gouvernance, des réformes et de la réglementation du secteur postal, et d'examiner des questions relatives aux Actes de l'Union.

2. PARTICIPANTS

Ont participé à ces assises, les États membres et organisations ci-après :
 Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Congo (République démocratique), Eswatini, Ghana, Kenya, Libéria, Malawi, Mali, Mozambique, Niger, Nigéria, Tanzanie, Togo, Ouganda, Zambie, Zimbabwe, CPEAO, CRASA, FRDPA.

Voir la liste de présence en **annexe 1**.

3. BUREAU

Le bureau était constitué comme suit :

Président : Zambie ;

Rapporteurs : Burkina Faso ;

Secrétaire : Secrétariat général de l'UPAP.

Il est à noter l'absence de l'Ethiopie et du Gabon qui assurent respectivement les postes de rapporteur et de vice-président.

4. PROPOS LIMINAIRES DE LA PRESIDENTE

Après les civilités d'usage, la Présidente de la Commission a d'abord salué la participation massive des membres avant d'adresser sa profonde reconnaissance aux autorités Burkinabè pour l'accueil chaleureux réservé aux participants ainsi que la commodité des installations mises à leur disposition pour le bon déroulement des travaux. Puis, elle a exprimé ses remerciements au Secrétariat général pour la qualité des documents de travail.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été adopté avec quelques légères modifications.

Voir l'ordre du jour définitif en **annexe 2**.

6. POINT DE LA MISE EN ŒUVRE DES DECISIONS, RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA 37^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DU CA

Le Secrétariat général a donné lecture du document **UPAP/CA/CPSG/04/2019 - Doc N°02** portant état de mise en œuvre de ses décisions, résolutions et recommandations adoptées par la 37^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration tenue à Alger, en Algérie.

La Commission a pris note de la présentation.

7. PROPOSITION LIEE A L'ORGANISATION DES SESSIONS ORDINAIRES DE LA CONFERENCE DES PLENIPOTENTIAIRES DE L'UPAP AVANT LE CONGRES DE L'UPU.

Le Secrétariat général a présenté le document **UPAP/CA/CPSG/04/2019 - Doc N°04** et son annexe portant sur l'organisation des sessions ordinaires de la Conférence des plénipotentiaires avant le Congrès de l'UPU. Après avoir pris connaissances des options proposées ainsi que de leurs avantages et implications, la Commission a formulé les observations suivantes :

L'organisation des sessions ordinaires de la Conférence des plénipotentiaires avant le Congrès de l'UPU qui ne comporte pas que des aspects financiers et juridiques revêt par ailleurs une dimension politique considérable ;

Les arguments présentés pour solliciter le changement des dates ne permettent pas de conclure sans hésitation que cette proposition cadre avec l'intérêt de l'Union ;

Recommandation :

- **La Commission recommande le rejet de la proposition relative à l'organisation des sessions ordinaires de la Conférence des plénipotentiaires de l'UPAP avant le Congrès de l'UPU ;**
- **Invite le Secrétariat général à prendre toutes les dispositions idoines afin de gérer au mieux la tenue de ces deux évènements sans recourir à un changement de cycle.**

8. PROPOSITION LIEE A LA FORMALISATION DU FORUM DES DIRIGEANTS POSTAUX AFRICAINS ET ELABORATION DES TDR Y RELATIFS

Le Secrétariat général a présenté le document **UPAP/CA/CPSG/04/2019 -Doc N°05 et ses 2 annexes** portant sur l'objet cité en titre. La Commission fait les observations suivantes :

- A l'instar de leurs collègues des organes de régulation, l'ouverture d'un espace dédié aux dirigeants postaux permettra d'intéresser ces derniers aux activités de l'UPAP ;
- L'ouverture de l'UPAP à de nouveaux partenaires, à savoir les membres associés, milite par ailleurs en faveur de l'institution d'un tel forum ;
- Le Secrétariat général de l'UPAP prête déjà son assistance dans l'organisation du forum des dirigeants postaux sous sa forme actuelle ;

Il convient toutefois d'enrichir davantage les TDR du forum.

Recommandation :

- **La Commission recommande au Conseil d'administration le projet de résolution, pour approbation.**

Le projet de résolution est joint en **annexe 3**

9. PRESENTATION DU PROGRAMME D'ACTION 2019- 2020

Le Secrétariat général a donné lecture du Programme d'action 2019/2020 présenté dans le document **UPAP/CA/CPSG/04/2019 – Doc N°6**. La Commission a tenu à formuler l'observation consistant à procéder à la vérification de la concordance des coûts de certaines activités.

Recommandation :

- **La Commission recommande le Programme d'action au Conseil d'administration, pour approbation.**

Le projet de décision y relatif est joint en **Annexe 4**

10. MISE EN PLACE D'UN SYSTEME SECURISE DE PROTECTION D'ACCES ET DE CONSULTATION DE LA DOCUMENTATION ELECTRONIQUE A L'UPAP

La Commission a procédé à l'examen du document **UPAP/CA/CPSG/04/2019 – Doc N°07** sur la mise en place d'un système sécurisé en matière de protection d'accès et de consultation de la documentation électronique.

• **Recommandation :**

- **La Commission recommande au Conseil d'administration, pour adoption, le projet de résolution portant mise en place d'un système sécurisé en matière de protection d'accès et de consultation de la documentation électronique.**

Le projet de résolution y relatif est joint en **annexe 5**.

11. CELEBRATION DU 40^{EME} ANNIVERSAIRE DE L'UPAP

Suite à la présentation du document **UPAP/CA/CPSG/04/2019 – Doc N°08**, la Commission a formulé les constats ci-après :

- La célébration du quarantième anniversaire est d'une importance capitale et symbolique pour l'Union ;
- Le choix des personnalités à honorer s'avère très judicieux ;
- Il convient d'inviter les Etats membres à s'impliquer pleinement dans cette célébration.

Recommandation :

- la Commission recommande le projet de résolution et le transmet au Conseil d'administration, pour approbation.

Le projet de résolution figure en **annexe N°6**.

12. INFORMATION SUR LES MEMBRES ASSOCIES

La Commission a pris connaissance d'informations relatives aux membres associés à travers le document **UPAP/CA/CPSG/04/2019 - Doc N°09**. Il s'agit de porter à sa connaissance notamment la proposition relative à la contribution financière des membres associés qui regroupent :

- Des organisations exerçant en Afrique – 15 000 \$EU ; et
- Des organisations exerçant hors d'Afrique – 20 000 \$EU.

A l'issue de la présentation, la commission a pris note du document.

13. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DE LA COMMISSION

La Commission a suivi la présentation du document **UPAP/CA/CPSPG/04/2019 – Doc N°10** relatif à l'état de mise en œuvre de son plan d'action avant de faire les observations suivantes :

- Les Etats membres sont invités à répondre aux questionnaires administrés par le Secrétariat général de l'UPAP, car faute d'information aucune évaluation de la Stratégie postale mondiale ne peut être faite ;
- Ils sont par ailleurs invités à appuyer le Secrétariat général en mettant à sa disposition des experts pour l'élaboration de manuels et procédures relatifs aux ressources humaines ;
- Toutes les activités des colonnes prévues dans le tableau du plan d'action doivent être renseignées ;
- L'UPAP est invitée à collaborer étroitement avec l'UPU sur toutes les questions relatives à la Stratégie mondiale en s'inspirant notamment de ses formats de présentation.

Recommandation :

La Commission prend note du document et invite le Secrétariat général à fournir des informations exhaustives relativement à la mise en œuvre de son plan d'action.

14. PRESENTATION DU RAPPORT DE L'ETUDE POUR L'ELABORATION D'UN PROJET DE DIRECTIVE POSTALE AFRICAINE

Le président du Groupe de travail sur la régulation postale a présenté à la Commission le rapport portant sur ladite étude examiné par ledit Groupe, en prélude à ses travaux. Après les échanges, il en résulte les observations suivantes :

La publication tardive du rapport du consultant n'a pas permis un examen approfondi par les membres ;

Il est nécessaire de définir une feuille de route claire pour parvenir à la finalisation du projet de la Directive. Toutefois, cette feuille ne doit pas s'étaler sur une longue durée au risque que la Directive soit déjà caduque avant son adoption ou avant sa mise en œuvre ;

Il convient de charger le groupe d'experts juridiques de la CPSPG, ouvert à tout Etat membre volontaire, de finaliser le document.

En définitive, le Groupe a présenté ses vives félicitations au consultant pour le travail abattu en un laps de temps court, en même temps qu'ils ont salué la richesse et la pertinence des propositions contenues dans le rapport. Le Groupe a été informé de ce que le rapport n'est pas un document définitif et que toutes les observations et propositions ultérieures seront les bienvenues.

Recommandation :

La Commission recommande :

- **Le remplacement dans la version anglaise du terme « Directive » par « Guidelines » ;**

- La finalisation du document par le Groupe des experts juridiques, en collaboration avec le Consultant, auquel décide de se joindre volontairement l'Algérie et le Botswana ;
- L'envoi du document à tous les Etats membres à l'effet de recueillir leurs propositions et observations ;
- le projet de résolution au Conseil d'administration, pour approbation.

Le projet de résolution figure en **Annexe 7**.

15. DIVERS

Le point soulevé a trait à l'existence du Comité africain de soutien aux côtés de la Commission de céans qui a notamment pour attribution de connaître des questions de stratégie. Après rappel du mandat du Comité africain de soutien, les craintes liées aux éventuels conflits de compétence ont été levées.

Ayant épuisé les questions inscrites à l'ordre du jour, la Présidente a adressé ses remerciements à tous les participants pour la qualité de leurs contributions.

16. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION

La prochaine session se tiendra au Zimbabwe dans un lieu et à une date qui seront fixés ultérieurement.

17. COMPTE RENDU DES TRAVAUX

La Commission a adopté le rapport en y apportant quelques modifications.

18. CLOTURE DE LA SEANCE

La Présidente a déclaré la séance levée le 13 juin 2019 à 18 h.

Signé

.....
Présidente :
Zambie

.....
Rapporteur : Abdourahamane Oumarou Ly
Secrétariat UPAP



Original : français

RAPPORT DE LA REUNION DU COMITE AFRICAIN DE SOUTIEN (CAS) A L'ORGANISATION DU 27^{EME} CONGRES DE L'UPU EN 2020, TENUE LE 13 JUIN 2019 A OUAGADOUGOU AU BURKINA FASO

1. PARTICIPANTS

Membres : Afrique du Sud, Guinée Equatoriale, Guinée, Ouganda et Tunisie

Observateurs : Algérie, Bénin, Botswana, Eswatini, Ghana, Kenya, Madagascar, Malawi, Mali, Tchad, Zimbabwe, UAT, CRASA, ICASA, CPEAO.

La liste des participants figure en **annexe 1**.

2. MOT DE BIENVENUE DE L'UPAP (SGA)

Le Secrétariat général a informé les participants que par les Résolutions N°03/UPAP/CA/XXXV/2016 et N°16/UPAP/CP/IX/2016, adoptées au cours de la 35^{ème} session ordinaire tenue à Yaoundé au Cameroun, le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP) a apporté son soutien à l'offre par la République de Côte d'Ivoire d'accueillir le 27^{ème} Congrès de l'UPU en 2020.

Le Congrès d'Istanbul avait accueilli la demande de la Côte d'Ivoire en lui confiant l'organisation de cet événement clé pour le secteur postal mondial. Par décision N°07/UPAP/CA/XXXVII/2017, la 36^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP tenue du 8 au 10 mai 2017 à Nairobi (Kenya) a créé un **Comité africain de soutien (CAS)** qui est également chargé d'examiner les questions clés pendantes de l'UPU.

3. COMPOSITION DU CAS

Le CAS est composé de membres issus de toutes les sous-régions. Il s'agit de :

- Nord ;
- Ouest ;
- Centre ;
- Est ;
- Australe.

Le Bureau en exercice a été constitué ainsi qu'il suit :

| | | |
|----------------------------------|---|---------------------|
| Président | : | Tunisie ; |
| 1 ^{er} Vice-président | : | Afrique du sud ; |
| 2 ^{ème} Vice- président | : | Guinée ; |
| 1 ^{er} Rapporteur | : | Ouganda ; |
| 2 ^{ème} Rapporteur | : | Guinée Equatoriale. |

Le bureau est assisté par le Secrétariat général de l'UPAP.

4. MOT D'INTRODUCTION DU PRESIDENT

Le Président a souhaité la bienvenue aux participants à la réunion et a souhaité plein succès aux travaux.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été adopté sans amendement ainsi qu'il suit :

- Mot d'ouverture du président ;
- Adoption de l'ordre du jour ;
- Thématiques clés de l'UPU
 - o **Questions de gouvernance**
 - Réforme de l'Union ;
 - Garantie de la viabilité financière de l'Union à long terme (proposition d'un modèle alternatif de contribution) ;
 - Pérennité à long terme de la Caisse de prévoyance de l'Union ;
 - o **Questions liées à l'exploitation**
 - Plan d'intégration des produits ;
 - Plan de rémunération intégrée ;
 - Proposition de Plan de Rémunération des envois de format E (petits paquets) ;
- Soutien à apporter à la Côte d'Ivoire dans le cadre de l'organisation du 27^{ème} Congrès ordinaire de l'UPU en 2020 ;
- Célébration du 40^e anniversaire de l'Union panafricaine des Postes ;
- Date et lieu de la prochaine réunion ;
- Adoption du rapport de la réunion ;
- Clôture.

6. QUESTIONS DE GOUVERNANCE

Les membres du comité ont pris note de l'évolution des sujets évoqués sur ce point notamment la Réforme de l'Union, la garantie de la viabilité financière de l'Union à long terme (proposition d'un modèle alternatif de contribution) et la pérennité à long terme de la Caisse de prévoyance de l'Union tel qu'approuvé par le Congrès extraordinaire de l'UPU tenu en septembre 2019 à Addis-Abeba (Éthiopie).

En ce qui concerne la réforme de l'Union, les membres se sont mis d'accord sur des améliorations visant à renforcer l'efficacité, le rôle et la pertinence de l'UPU. Un accord concernant les modifications à apporter aux procédures d'élection pour l'organe opérationnel de l'UPU, à savoir le Conseil d'exploitation postale (CEP), simplifiera le processus d'élection et garantira une meilleure représentation géographique.

Pour ce qui est des contributions de l'UPU, les Pays-membres ont pris la décision historique de diminuer les contributions des petits États insulaires en développement. Ces pays font partie des Pays-membres de l'UPU les plus défavorisés et doivent lutter pour payer leurs contributions à l'UPU. La réforme de l'ensemble du système de contribution a été reportée au Congrès de 2020.

Concernant la pérennité à long terme de la Caisse de prévoyance de l'Union, un accord sur la Caisse de prévoyance permettra également à l'UPU d'envisager un avenir plus durable.

A l'issue de la présentation, le Comité suggère au Secrétariat général de l'UPAP de coordonner la répartition des quatre nouveaux sièges obtenus par l'Afrique dans le cadre de la réforme de l'Union. Le Secrétariat général a été prié en particulier de prendre des mesures pour parvenir à un consensus au niveau africain.

Recommandation

Le Comité Africain de soutien invite le Conseil à prendre note de cette nouvelle donne.

7. QUESTIONS LIEES A L'EXPLOITATION

Le CAS a été entretenu sur la question, relativement au plan d'intégration des produits, au plan de rémunération intégrée et à la proposition de Plan de Rémunération des envois de format E (petits paquets) comme suit :

7.1 Plan d'intégration des produits

Qu'il vous souvienne que le 27^{ème} Congrès a approuvé le Plan de rémunération intégrée (IRP) et ses diverses composantes en 2016, à Istanbul. La version actualisée de la proposition de nature générale relative au PIP a en outre été approuvée par la résolution C 5/2018 du Congrès par laquelle le CEP a été chargé de poursuivre ses travaux sur la mise en œuvre du PIP révisé et soumettra une version actualisée à la 27^{ème} session ordinaire du Congrès en 2020.

Les propositions concernant les services suivants n'ont pas été approuvées et seront donc examinées en vue de leur soumission au congrès de 2020 : service de livraison avec suivi obligatoire, avis de livraison, livraison au destinataire en personne, paiement à la livraison, colis postaux de format encombrant et livraison gratuite.

7.2 Plan de rémunération intégrée

Le Congrès d'Istanbul a approuvé la résolution C24/2016 concernant le Plan d'action d'Istanbul. Les taux de rémunération actuels pour tous les produits, à l'exception des produits à valeur ajoutée, n'ont pas changé pour le reste du cycle d'Istanbul. Un supplément de 0,5 DTS a été ajouté aux envois recommandés et assurés. Le service de livraison avec suivi obligatoire et la rémunération connexe n'ont pas été approuvés. Le taux de rémunération des petits paquets tel que proposé par les États-Unis n'a pas été approuvé. Le Congrès a adopté le PRI Et a demandé de poursuivre les travaux et les études pour l'élaboration de systèmes de rémunération intégrée (SRI) après le Congrès extraordinaire et l'élaboration de systèmes de rémunération intégrée (SRI) à présenter au Congrès de 2020.

7.3 Rémunération des petits paquets (Format E)

Il a été pris note de la décision annoncée par les Etats Unis d'Amérique de se retirer de l'UPU. C'est ainsi que le Conseil d'Administration a décidé d'accélérer la révision des taux de rémunération pour les envois de format E (petits paquets) en vue de modifier les dispositions de la Convention et de son Règlement avant le Congrès de 2020. Le Groupe sur la rémunération intégrée (GRI) du CEP ainsi que l'équipe d'experts sur la rémunération du CA se sont réunis en janvier et février 2019 pour examiner cinq (5) options de rémunération des petits paquets. Les réunions de février ont réduit les options à deux (options A et B). Lors de la session 1 du CEP 2019, le Japon et la France ont présenté une proposition de compromis (option C). Le CAS a été édifié par le Secrétariat général sur les trois options sur table.

Il a été souligné que les membres adoptent une position commune concernant la rémunération des petits paquets qui pourrait être très bénéfique pour tous à long terme et que l'Afrique reste unie pour se faire entendre. Le comité a été informé qu'un groupe ad hoc sur la rémunération composé des pays suivants : Afrique du Sud, Algérie, Côte d'Ivoire, Égypte, Guinée, Kenya, Nigéria, Malawi, Sénégal, Tanzanie, Tunisie, Ouganda et Zimbabwe avait été constitué pour analyser les trois options et présenter au CAS, toutes propositions jugées nécessaires qui permettront de définir une stratégie africaine commune devant le Congrès extraordinaire qui se tiendra en septembre à Genève, en Suisse. Le groupe sera présidé par l'Égypte.

8. SOUTIEN A APPORTER A LA COTE D'IVOIRE DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU 27^{EME} CONGRES ORDINAIRE DE L'UPU EN 2020

La délégation de la Côte d'Ivoire a fait à la réunion un point des préparatifs à ce jour tout en soulignant la nécessité pour les pays membres de mobiliser la participation à l'événement qu'elle promet d'être mémorable et coloré avec des tableaux des cultures africaines, la mise en valeur du tourisme, des activités commerciales, etc. en Côte d'Ivoire.

Un compte rendu de la réunion organisé par le CAS à Conakry pour le compte de la Sous région Afrique de l'Ouest, a été présenté par la Guinée, vice-président du CAS.

- 1- Recommander l'organisation des réunions du CAS au niveau des sous régions africaines à l'instar de celle organisée par la Guinée en sa qualité de vice-président dans sa sous région. Ces réunions serviront à définir le plus tôt possible et avant le prochain congrès extraordinaire la nature de l'appui qui sera accordée à la Côte d'Ivoire,
- 2- Se baser sur la recommandation et propositions issues de la réunion tenue à Conakry au niveau des autres sur région. Toute demande d'appui doit être formulée adressée au Mali et/ou le Ghana ainsi que la Tunisie.
- 3- Recommander la participation au plus haut niveau à la cérémonie d'ouverture du Congrès. Dans ce sens, le représentant de la Côte d'Ivoire a informé le CAS qu'une invitation émanant du président ivoirien sera adressée à ses homologues africains dans les plus brefs délais ;

Recommandations

Le CAS a recommandé au Secrétaire général de l'UPAP de tirer profit de la coïncidence de cet anniversaire avec la tenue du 27^{ème} Congrès de l'UPU en terre africaine.

- Le Secrétariat général doit informer les pays membres pour qu'ils apportent leurs contributions dans le sens du développement du secteur postal lors du prochain Congrès de 2020 ;
- Des efforts en matière de communication devront être déployés pour promouvoir cet événement africain ;
- Encourager la participation de dirigeants tels que les chefs d'Etat, les ministres et autres ;
- Les membres qui ne pourraient pas assister au Congrès sont invités à transmettre le pouvoir de voter par procuration à leurs voisins ; et
- L'Hôte peut envisager des expositions sur l'immense héritage culturel et historique de son pays.

9. CELEBRATION DU 40^E ANNIVERSAIRE DE L'UNION PANAFRICAIN DES POSTES

Les membres du Comité ont été informés de l'organisation le 18 janvier 2020 de la célébration du 40^e anniversaire de l'UPAP.

Le 40^{ème} anniversaire de l'UPAP coïncidera avec l'organisation du 27^{ème} congrès de l'UPU à Abidjan. Le Secrétariat général de l'UPAP devrait saisir cette occasion pour promouvoir cet événement postal mondial.

Les célébrations du 40^{ème} anniversaire de l'UPAP prévues pour janvier 2020 seront axées sur les affaires, la création de réseaux et de partenariats à l'échelle régionale et internationale.

Les activités proposées et toutes autres activités pertinentes pouvant assurer le succès de l'anniversaire sont les suivantes :

- l'organisation d'un forum sur le développement postal : « la poste dans l'économie numérique » ;
- l'organisation d'un forum sur le développement postal ;
- la production de timbres commémoratifs par les membres ;
- la production d'un livre commémoratif retraçant les 40 ans ;
- une exposition philatélique ;
- la production et distribution d'affiches et autre matériel publicitaire ;
- des activités sportives ;
- rendre hommage à ceux qui ont marqué l'histoire du secteur postal en Afrique par des honneurs ;

- un concours épistolaire ;
- Etc.

Recommandations

Le CAS souhaite la participation active de tous les États membres à cette cérémonie à travers :

- la désignation de leurs représentants pour prendre part à l'événement ;
- la participation à la préparation du livre commémoratif des 40 ans du secteur postal africain ;
- le relai au niveau des médias locaux de la célébration de l'événement ;
- Etc.

10. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION

La prochaine réunion aura lieu à Genève, en Suisse, tout juste avant le 3^{ème} Congrès extraordinaire de l'UPU.

11.ADOPTION DU RAPPORT

Le rapport a été adopté avec quelques amendements.

12.CLOTURE

Le Président a remercié les membres pour les débats fructueux et a clos la réunion.

Signé

.....

Président :

Tunisie

.....

Rapporteur : Amadou

Secrétariat UPAP



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION (CFA)
TENUE DU 12 AU 13 JUIN 2019 A L'HOTEL SOPATEL SILMANDE DE OUAGADOUGOU AU
BURKINA FASO**

1. PARTICIPANTS

1.1 **MEMBRES** : Cameroun, Égypte, Ghana, Kenya, Mali, Ouganda, Sénégal, Tchad et Zimbabwe.

1.2 **PERSONNES RESSOURCES** : Algérie, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mozambique, Tanzanie et Tunisie

1.3 **ABSENTS** : Burundi, République démocratique du Congo et Zambie.

1.4 **RAPPORTEUR** : Secrétariat général de l'UPAP

La liste des participants figure en annexe 1.

2. PROPOS LIMINAIRES DU PRESIDENT

Dans ses propos liminaires, Monsieur Adama Diouf du Sénégal, président de la Commission, a exprimé ses sincères remerciements aux autorités Burkinabè pour l'accueil chaleureux réservé aux délégués depuis leur arrivée à Ouagadougou. Ensuite, il a adressé sa reconnaissance aux responsables de la poste du pays hôte et à l'ensemble des délégués présents pour leur participation massive à ces assises, tout en soulignant que la qualité des débats n'a cessé de s'améliorer au fil des rencontres depuis la première session tenue à Dakar en passant par celles de Nairobi et d'Alger. Il a exprimé le souhait de voir cette quatrième session également couronnée de succès. Rappelant les deux missions fondamentales de la Commission, à savoir la gestion des finances et des ressources humaines de l'Union, il a tenu à souligner qu'il s'agit des facteurs clés de succès de toute organisation.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition du Secrétariat général, le projet d'ordre du jour ci-après a été adopté sans amendements.

- i. Propos liminaires du Président.
- ii. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
- iii. Revue du rapport de la dernière réunion et état de mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations du Conseil d'administration.

- iv. Incidence financière de l'exécution de la décision de la 5^{ème} session extraordinaire de la Conférence des plénipotentiaires portant adoption de la Convention de l'UPAP et du Règlement d'exécution de la Convention et autres questions y relatives.
- v. Point sur le projet de construction de l'immeuble siège de l'UPAP et autres questions y relatives.
- vi. Examen du rapport du Groupe de Travail présenté par l'Égypte sur le recouvrement des arriérés de contribution des États membres
- vii. Rapport de l'Auditeur externe sur les états financiers de l'Union pour l'exercice clos au 31 mai 2018.
- viii. États financiers intérimaires de l'Union pour la période allant du 1er juin 2018 au 31 mai 2019.
- ix. Contraintes financières à la bonne exécution des budgets annuels et pistes d'action.
- x. Point sur la mise en œuvre des recommandations relatives à la restructuration du Secrétariat général.
- xi. Budget prévisionnel de l'exercice 2019/2020.
- xii. Questions relatives au personnel : rapport et recommandations
- xiii. Projet de modification du Règlement du personnel de l'Union.
- xiv. Divers
- xv. Date et lieu de la prochaine réunion
- xvi. Adoption du rapport général
- xvii. Clôture

4. REVUE DU RAPPORT DE LA DERNIERE REUNION ET ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES DECISIONS, RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Commission a pris connaissance du rapport présenté par le Secrétariat et constaté la bonne exécution des actions ci-après :

- a) reconduction des engagements à durée déterminée de deux (2) membres du personnel ;
- b) Adoption et diffusion des états financiers certifiés de l'Union pour l'exercice 2016/2017 en mai 2018 ;
- c) Reconduction du cabinet Ernst & Young dans ses fonctions d'auditeurs externes de l'Union pour l'exercice 2017/2018 ;
- d) Exécution du budget 2018/2019 ;
- e) Début de constitution de la provision pour arriérés de contributions des Etats membres ;

- f) Augmentation de l'apport en espèces de l'UPAP au projet de construction de l'immeuble siège de l'Union ;
- g) Modification du Règlement financier de l'Union par la 5^{ème} session extraordinaire de la Conférence des plénipotentiaires ;
- h) Reconversion des arriérés de contribution de l'Algérie en contribution pécuniaire au projet de construction de l'immeuble siège de l'Union ;
- i) Application de la recommandation de l'auditeur externe sur la souscription d'une assurance-vie au profit du personnel de l'UPAP.

Le rapport présenté par le Secrétariat général a été adopté sans amendements.

5. INCIDENCE FINANCIERE DE L'EXECUTION DE LA DECISION PRISE PAR LA 5^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES PLENIPOTENTIAIRES PORTANT ADOPTION DE LA CONVENTION DE L'UPAP ET DU REGLEMENT D'EXECUTION DE LA CONVENTION, ET EXAMEN D'AUTRES QUESTIONS Y RELATIVES.

La Commission s'est appesantie sur l'incidence financière des principales décisions adoptées à l'occasion de la 5^{ème} session extraordinaire de la Conférence des plénipotentiaires tenue en juillet 2018. S'agissant du passage des langues de travail de l'Union de deux à cinq, tel que proposé par la Conférence des plénipotentiaires, la Commission recommande au Secrétariat général d'adresser au préalable des correspondances à l'ensemble des Etats membres les invitant à préciser leur préférence de groupe linguistique. En attendant l'issue de cette consultation et notamment de l'engagement des pays concernés à assurer le financement des services de traduction et d'interprétation dans leur langue de prédilection, l'Union maintient l'anglais et le français comme langues de travail.

Concernant la création de bureaux régionaux de l'UPAP, la Commission estime que la multiplication des bureaux est une option peu judicieuse et peu viable sur le plan financier. En revanche, il serait plus avisé de renforcer la coopération avec les organisations sous régionales afin d'éviter les doubles emplois des fonctions existantes. Fort du constat que cette proposition avait été formulée par une autre Commission sans tenir compte de l'incidence financière, la Commission recommande à toute Commission qui formulera une proposition ayant une incidence financière de la soumettre à l'appréciation préalable de la Commission finances et administration avant la transmission au Conseil ou à tout organe supérieur de l'Union.

Quant à la proposition sur la tenue de la Conférence des plénipotentiaires après le Congrès de l'UPU, la Commission rejette les deux options qui consistent à proroger de six (6) mois le mandat actuel des fonctionnaires élus jusqu'en 2021 et à proroger le mandat des membres des bureaux de la CP et du CA qui seront élus en 2020 jusqu'en 2025.

Concernant les membres associés, la Commission se félicite de la décision de l'Union d'admettre à titre de membres associés les organismes et établissements publics/privés exerçant des activités qui relèvent des services postaux, ainsi que les entreprises affiliées du secteur postal. Après examen du barème de contributions desdits membres associés tel que proposé par le Secrétariat général, la Commission a décidé ce qui suit :

- Organisations exerçant en Afrique - 15 000 \$EU par an
- Organisations exerçant sur d'autres continents - 20 000 \$EU par an

Le projet de résolution y relatif figure en annexe 2.

6. POINT SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE SIEGE DE L'UPAP ET AUTRES QUESTIONS Y RELATIVES.

La Commission a convenu de la nécessité de mobiliser de toute urgence le montant d'1 million de dollars pour compléter l'apport de l'Union au projet durant l'exercice en cours. A cet égard, tout en lançant un vibrant appel à tous les Etats membres de déployer tout le soutien nécessaire pour la réalisation rapide et effective du projet, les membres de la Commission ont proposé ce qui suit :

- i. Lancer un appel de fonds à l'occasion de la commémoration du 40^{ème} anniversaire de l'UPAP le 18 janvier 2020. Inviter les États membres et les membres associés à participer massivement à cet appel de fonds.
- ii. Se rapprocher des organismes internationaux de développement et des pays industrialisés pour solliciter des dons au projet.
- iii. Le Secrétariat général doit se rapprocher des Etats membres ayant des arriérés de contribution importants pour leur proposer des mesures incitatives qui leur permettront de verser une partie de ces arriérés au profit du projet, moyennant l'annulation du solde.
- iv. La présidente de la Conférence des plénipotentiaires devrait adresser des correspondances aux Ministres en charge de la poste et à leurs homologues chargés des Affaires Etrangères des Etats membres concernés, les invitant à s'acquitter de leurs obligations financières à l'égard de l'Union.

7. EXAMEN DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL PRESENTE PAR L'ÉGYPTE SUR LE RECOUVREMENT DES ARRIERES DE CONTRIBUTION DES ÉTATS MEMBRES

La Commission a exprimé sa profonde préoccupation face à l'accumulation des arriérés de contribution dans les états financiers présentés par le Secrétariat général et exhorté les Etats membres concernés à s'acquitter de ces arriérés afin de permettre au Secrétariat général de prévoir et de réaliser les programmes, projets et activités quotidiennes prévus dans les plans d'action de l'Union.

Vu la précarité financière de l'Union, la Commission a procédé à l'examen du rapport du Groupe de travail sur le recouvrement des arriérés des Etats membres et convenu de soumettre les recommandations ci-après à l'examen du Conseil d'administration :

- i. L'Union doit se rapprocher des Etats membres ayant des arriérés importants et leur donner la possibilité de proposer des modalités de règlement desdits arriérés ;
- ii. Inviter les Etats membres ayant des arriérés de longue date à suivre l'exemple de l'Algérie qui avait proposé la reconversion de sa créance en règlement forfaitaire à l'occasion de la 37^{ème} session ordinaire du CA. En effet, il est prévu d'annuler le solde de la créance en cas de paiement en bloc d'une partie des arriérés ;
- iii. Autoriser le Secrétaire général à se rendre auprès des hautes autorités des Etats membres ayant des arriérés de longue date pour discuter des voies et moyens devant aboutir au règlement desdits arriérés ;
- iv. Demander aux Etats membres de préciser les coordonnées de l'autorité ou de l'agence chargée du règlement des contributions annuelles, permettant ainsi au Secrétariat général d'adresser les factures et les éventuelles relances à l'autorité compétente. Il a par ailleurs été convenu de demander au Secrétariat général de communiquer avec les Ministères chargés de la Communication et des Affaires Etrangères des Etats membres concernés pour les inviter à s'acquitter de leur arriérés ;
- v. Au cours de la session plénière imminente du Conseil d'administration, le Secrétariat général devra se rapprocher de la délégation des Etats membres ayant des arriérés de contribution pour assurer le suivi des paiements ;
- vi. Les Etats membres ayant des arriérés de contribution seront frappés des sanctions réglementaires ;
- vii. Le Secrétariat général devra remettre des lettres de relance aux Etats membres concernés et présents au Burkina Faso pour remise à mains propres aux autorités compétentes de leurs pays respectifs ;
- viii. Le Secrétariat général est tenu de dresser une liste des Etats membres dont les arriérés datent de plus de 2 ans et la remettre aux membres de la Commission.

8. RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'UNION POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 MAI 2018.

La Commission a pris acte du rapport de l'auditeur et des différentes actions déjà prises par le Secrétariat général pour résoudre les questions évoquées dans la lettre de recommandations. Après examen, la Commission a décidé de recommander le projet de décision suivant pour examen et adoption par le Conseil d'administration :

- i. approbation des comptes de l'Union pour l'exercice 2017/2018 (annexe 3) ;
- ii. nomination de l'auditeur externe (annexe 4).

9. ÉTATS FINANCIERS INTERIMAIRES DE L'UNION POUR LA PERIODE ALLANT DU 1^{ER} JUIN 2018 AU 31 MAI 2019.

La Commission prend acte du rapport et relève un excédent d'exploitation provisoire et non vérifié de 28 000 \$EU au terme de l'exercice clos au 31 mai 2019. Ce déficit résulte notamment de la constitution de la provision pour créances douteuses des Etats membres. Toutefois, ce résultat représente une amélioration notable par rapport au déficit de 2 614 991 \$EU enregistré au cours de l'exercice antérieur. En revanche, il a été constaté que l'importance du déficit de l'exercice 2017/2018 est essentiellement imputable à l'application de la toute nouvelle politique sur le provisionnement des arriérés de contribution avec la constitution d'une provision de 2 833 373 \$EU.

10. CONTRAINTES FINANCIERES A LA BONNE EXECUTION DES BUDGETS ANNUELS ET PISTES D'ACTION.

La Commission a pris acte de la nécessité d'assurer le fonctionnement optimal de l'Union par la mise à disposition des ressources financières requises pour la mise en œuvre de son programme d'activités et notamment du fonctionnement du Secrétariat général. A cet égard, la Commission s'est penchée sur différentes options susceptibles d'améliorer la situation financière afin d'assurer la réalisation effective du projet de construction de l'immeuble siège de l'Union. Au nombre des options, l'on note la suspension du poste électif de Secrétaire général adjoint, l'adoption de mesures d'austérité qui permettront de pourvoir audit poste ou la revalorisation du barème des contributions statutaires des Etats membres.

Après examen de toutes les options, la Commission a convenu que l'option de la suspension du poste électif de SGA ne relève pas de la compétence de la Commission. En outre, celle de la revalorisation des contributions est peu judicieuse car elle aboutira inéluctablement à une aggravation des défauts de paiement des Etats membres.

Ayant débattu longuement de la question, la Commission a formulé la recommandation suivante par consensus :

- i. Mener un audit des postes de travail de l'organisation, leurs incidences financières sur les contraintes financières de l'Union et proposer des solutions à cette problématique ainsi que sur la gestion des ressources humaines de l'Union ;
- ii. Demander à la Commission politique, stratégie et gouvernance d'analyser la fonction du SGA et de ressortir l'incidence juridique de la suspension de celle-ci ;
- iii. Intensifier les efforts de recouvrement des arriérés de contribution.

11.POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA RESTRUCTURATION DU SECRETARIAT GENERAL.

Concernant le pourvoi des postes vacants, la Commission a procédé à l'examen des deux options proposées par le Secrétariat général, à savoir par voie de recrutement d'un nouvel agent au poste de Chef de cabinet du Secrétaire général qui sera également chargé de la communication, de la stratégie et de la coopération ou par promotion interne d'un fonctionnaire méritant déjà en poste au Secrétariat général. A ce titre, la Commission adopte l'option de la promotion interne car elle n'impose aucune contrainte financière supplémentaire pour l'Union. Toutefois, la Commission a estimé qu'il faudrait se soumettre au principe de bonne gouvernance en laissant le soin à la nouvelle équipe dirigeante qui prendra fonction en 2020 de mettre en œuvre cette opération selon la stratégie mondiale du prochain cycle. Par ailleurs il faudra tenir compte du respect de l'équilibre régional et éviter de créer une nouvelle vacance de poste.

12.BUDGET PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2019/2020.

Après examen des différentes rubriques budgétaires, la Commission a constaté une augmentation des déplacements pour missions officielles et du budget des communications. La Commission a validé la justification de la hausse du budget des communications qui essentiellement imputable à la mise en place du nom de domaine DotAfrica. En revanche, elle a pris acte de l'explication fournie par le Secrétariat général faisant état de ce que l'année de la Conférence des plénipotentiaires et du Congrès de l'UPU enregistre une forte augmentation des activités. Les membres ont convenu par consensus de ramener le budget des déplacements pour missions officielles de 113 693 \$EU à 90 000 \$EU et d'orienter les économies éventuellement réalisées au projet de construction de l'immeuble siège de l'Union.

Ainsi, la Commission formule les recommandations ci-après à l'approbation du Conseil :

- i. Adopter la somme de 1 855 037 \$EU en lieu et place de celle proposée par le Secrétariat général, soit 1 878 830 \$EU ;
- ii. Limiter le budget des déplacements pour missions officielles à 90 000 \$EU et veiller à ce que seules les missions participant à l'atteinte des objectifs prioritaires de l'Union soient prises en compte ;
- iii. Demander au Secrétariat général de préciser les programmes/projets financés par la subvention de l'Union africaine et d'autres sources externes ;
- iv. Demander au Secrétariat général de revoir les priorités et de veiller à la réalisation des programmes/projets prioritaires ;
- v. Demander au Secrétariat de fournir la liste des missions officielles programmées avec des indications sur les pays, les montants et les résultats attendus ;

- vi. Fournir l'information sur l'origine du financement concernant les événements organisés en collaboration avec d'autres partenaires.

Le projet de décision relatif à l'approbation du budget de l'Union au titre de l'exercice 2018/2019 est joint en annexe 5.

13. QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL : RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

La Commission a pris note et s'est réjouie de la clarté et de la densité du rapport présenté par le Secrétariat général, tout en exhortant ce dernier à veiller au respect des principes de l'équilibre régionale et de l'équilibre de genres dans les recrutements et nominations à l'avenir.

Après examen de la proposition relative à la reconduction des engagements à durée déterminée, la Commission a adopté le projet de décision portant reconduction des contrats à durée déterminée de l'agent comptable et du traducteur-interprète (français/anglais). Le projet de décision y relatif soumis à l'examen et à l'approbation du Conseil figure en annexe 6.

14. PROJET DE MODIFICATION DU REGLEMENT DU PERSONNEL DE L'UNION.

Suite à l'examen de l'ensemble des articles faisant l'objet du projet de modification, la Commission a adopté en l'état l'ensemble des propositions de modifications du règlement du personnel à l'exception de celle relative à l'allongement de l'âge de la retraite qui a été fixé à 62 ans, selon la pratique à l'UA, au lieu de 65 ans initialement proposé (cf. Tableau des propositions adoptées joint au projet de décision en annexe 7).

Il a été relevé par ailleurs qu'il est certes indiqué de proposer des sanctions disciplinaires applicables aux fonctionnaires élus en cas de manquement, mais cette démarche nécessitera une modification au préalable du Règlement d'exécution de la Convention. A ce titre, la Commission s'est retrouvée dans l'incapacité de proposer une modification des articles 56 et 57 du Règlement du personnel.

15.DIVERS

Rien à signaler.

16.DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION

Les membres de la Commission ont été avisés que la prochaine rencontre se tiendra au même lieu que la 39^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration et la 10^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires selon la confirmation du Zimbabwe. En effet, la date sera convenue entre le pays hôte et le Secrétariat général après consultation.

17. ADOPTION DU RAPPORT GENERAL

Le rapport de la Commission accompagné des projets de résolutions et décisions adoptés au cours de la session sont présentés à l'examen et à l'approbation éventuelle du Conseil. Il s'agit éléments ci-après :

17.1 Décisions/résolution

17.1.1. Portant fixation du barème des contributions financières statutaires des membres associés de l'Union panafricaine des postes (UPAP)

17.1.2. portant approbation des états financiers de l'Union panafricaine des postes (UPAP) pour l'exercice 2017/2018.

17.1.3. portant désignation de l'auditeur externe pour la vérification des activités de l'Union au titre de l'exercice 2018/2019.

17.1.4. relative à l'exécution de la décision du Conseil d'administration portant sur la restructuration du Secrétariat général

17.1.5. portant approbation du budget de l'Union panafricaine des postes (UPAP) pour l'exercice financier 2019/2020.

17.1.6. portant reconduction des nominations à durée déterminée

17.1.7. portant modification du Règlement du personnel de l'Union panafricaine des postes (UPAP).

18. CLOTURE

Dans son mot de clôture, le président a adressé ses remerciements aux participants pour la qualité des débats ayant abouti à la formulation des décisions/résolution proposées par la Commission. Il a exprimé sa profonde reconnaissance d'avoir eu l'honneur de présider pour la quatrième fois de suite aux travaux de la Commission qui n'ont cessé de s'améliorer au fil des sessions successives du cycle actuel. Rappelant les contraintes financières persistantes auxquelles l'Union est confrontée, il fonde l'espoir qu'une collaboration plus fructueuse assortie du prompt règlement des contributions annuelles permettra à l'Union de remplir pleinement son mandat d'organisme faîtière du secteur postal africain.

Sur ce, ayant renouvelé ses sincères remerciements au Burkina Faso pour la chaleureuse hospitalité et souhaité bon retour dans leurs pays respectifs aux différentes délégations, le Président a déclaré la séance levée.

Président : Adama Diouf
Sénégal

Rapporteur : Mike Onyezewe
Secrétariat général de l'UPAP

**FORUM STRATEGIQUE REGIONAL DE L'UPU POUR L'AFRIQUE 2019
CONCLUSIONS ESSENTIELLES
(14 AU 15 JUIN 2019, OUAGADOUGOU, BURKINA FASO)**

PRINCIPAUX APPORTS A LA VISION POSTALE 2030

| | | | |
|--|--|---|--|
| Les gouvernements doivent réduire les écarts de développement postal au moyen d'investissements accrus et de politiques ciblées, et promouvoir diverses façons d'utiliser le réseau postal pour favoriser le développement socio-économique | | | |
| Besoin de définir clairement les attentes du secteur postal | Promotion du secteur postal en tant que vecteur essentiel du développement socioéconomique (inclusion financière, création d'emplois, etc.) et de la réalisation d'objectifs régionaux et internationaux (Objectifs du développement durable de l'ONU) | Utilisation du secteur postal en tant que plate-forme pour la mise en œuvre des politiques publiques et la prestation des services publics (p. ex. guichet unique pour les services (numériques) à la population) | Reconnaissance du rôle unique du secteur postal en tant qu'élément solidarisant de l'infrastructure, rassemblant tous les acteurs nouveaux et traditionnels de la chaîne logistique, des finances, etc., autour du commerce électronique |
| Les régulateurs doivent harmoniser et améliorer le cadre réglementaire du secteur | | | |
| Les fondements réglementaires restent inchangés, en tant que moyens de guider la politique, de protéger le consommateur et d'organiser le marché (p. ex. cadre pour l'octroi de licences, gestion de l'interconnexion) | Éviter les cloisonnements réglementaires | | |
| | Envisager une collaboration réglementaire entre les autorités des différents secteurs (promotion d'une «réglementation convergente») | Élaborer une nouvelle définition du service universel en fonction des besoins des clients et en adoptant une approche collective | Envisager d'octroyer aux acteurs extérieurs des licences pour investir dans le secteur à condition qu'ils adoptent les priorités du gouvernement |
| Les télécommunications et les postes rencontrent les mêmes types de difficultés | Envisager d'inclure des partenaires comme les banques centrales dans la régulation de certaines activités des opérateurs postaux (p. ex. les services financiers) | Ne pas penser à l'obligation de service universel seulement en termes de couverture géographique: son financement devrait aussi être pris en considération (p. ex. création d'un fonds pour le service universel) | Investir davantage dans la recherche économique et la prévisibilité |

| Les opérateurs doivent chercher à améliorer leur performance en déployant des stratégies et des améliorations opérationnelles diversifiées | | | |
|---|---|--|--|
| Former les employés postaux au numérique | Viser la croissance plutôt que la simple survie grâce au commerce électronique | Les opérateurs postaux doivent aussi réfléchir aux moyens de croître par eux-mêmes et ne pas seulement attendre l'aide du gouvernement | Certains itinéraires postaux ne semblent pas avoir de sens (échanges postaux intra-africain transitant par l'Europe) |
| Adopter les technologies de la quatrième révolution industrielle (intelligence artificielle, robotique, etc.) | Les opérateurs postaux doivent régler leurs opérations sur les autres participants au marché et rechercher des partenariats | Collaborer étroitement avec le gouvernement et obtenir un retour sur investissement afin de devenir un élément de la stratégie nationale pour les services à la population | |
| Les autres acteurs du secteur privé et les institutions publiques doivent rechercher l'intégration dans le secteur en s'alliant avec les acteurs traditionnels, et inversement. Cela implique d'ouvrir le marché, d'encourager les partenariats et de renforcer le rôle de l'UPU | | | |
| Envisager de laisser le secteur privé intervenir, y compris dans la prestation du service universel | Accord sur l'intégration de tous les partenaires dans le secteur et donc dans l'UPU | Ouvrir l'UPU à certaines conditions, veiller à ce que tous les acteurs suivent les mêmes règles et garantir la conformité | Mettre en place des partenariats gagnant-gagnant avec des partenaires commerciaux et résoudre la question du rythme du changement plutôt que de la concurrence |
| Comme le montre l'expérience du secteur des télécommunications, l'ouverture du secteur peut être une solution au problème | Les partenaires infrastructurels pourraient investir dans le secteur postal | | |

PRINCIPAUX APPORTS AUX PILIERS STRATÉGIQUES POUR 2021-2024

| Renforcer le mandat de l'UPU en tant que principal forum pour les acteurs du secteur postal | Renforcer le rôle de l'UPU en tant que fournisseur de solutions techniques abordables pour les acteurs du secteur postal élargi | Permettre à l'UPU de devenir le centre de connaissances principal du secteur postal |
|--|--|--|
| Organisation d'événements et de réunions de groupes techniques | Conseils et renforcement des capacités | Etudes et connaissances sur les tendances des marchés |
| Traités et accords | Solutions informatiques | Analyses poussées de diverses |

| | | |
|-------------------------|--------|------------------------------------|
| internationaux | | questions d'actualité |
| Mécanismes de règlement | Normes | Stockage et protection des données |

RESUME

| | | |
|--|---|--|
| Engagement en faveur de la Vision postale pour 2030 & piliers stratégiques pour la période 2021-2024 | Engagement à transformer le secteur postal en tant que vecteur du développement socioéconomique grâce à des politiques, une réglementation et de nouveaux investissements | Idées pour stimuler le rôle de l'UPU en tant qu'organisation qui aide tous les acteurs à définir des politiques et à les mettre en œuvre |
| Envisager de nouvelles approches pour résoudre les grands problèmes du secteur (p. ex. règlements collaboratifs et convergents entre secteurs) | Envisager des options pour ouvrir le secteur et collaborer avec les opérateurs privés | |

DECLARATION DU 3^{ème} FORUM DES REGULATEURS POSTAUX

OUAGADOUGOU, le 18 juin 2019

Le 3^{ème} Forum des régulateurs postaux s'est réuni le 18 juin 2019 à Ouagadougou, au Burkina Faso, en marge de la 38^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes.

Le Forum a pris note du fait que :

- en raison de la nécessité de créer un environnement favorable à la promotion d'un marché postal aux travers d'une concurrence loyale ainsi qu'à la satisfaction d'un des besoins fondamentaux des populations africaines, le Conseil exécutif de l'Union africaine, par décision N° EX.CL/Déc.435 (XIII), a entériné la déclaration de la Conférence des ministres en charge de la communication et des TIC, relative au développement durable du secteur postal en Afrique et par laquelle ils s'engagent à créer un organe de régulation dans chacun de leurs pays respectifs ;
- la 9^{ème} Conférence des plénipotentiaires de l'UPAP avait, à la demande de plusieurs Etats-membres décidé d'intégrer l'organisation du Forum des régulateurs dans son Plan d'action ;
- La 36^{ème} session du Conseil d'administration avait, sur recommandation du forum des régulateurs, adopté la Résolution N°18/UPAP/CA/XXXVII/2017, relative à la régulation postale qui a décidé de l'organisation annuelle d'un forum sur la régulation postale, en marge du Conseil d'administration de l'UPAP ainsi que de l'édition de lignes directrices de régulation à l'échelle régionale en s'inspirant des modèles sous régionaux ;

Les participants ont suivi avec intérêt, les exposés portant sur :

- les mécanismes de protection des consommateurs ;
- les mécanismes de consultation des consommateurs ;
- Les échanges d'expériences et les meilleures pratiques présentées par des panélistes.

A l'issue des travaux, les participants recommandent :

1. Aux Etats membres de veiller à ce que :

1.1 les opérateurs postaux :

- mettent en place des procédures internes de traitement des réclamations pour faciliter les rapports entre eux et les consommateurs ;

1.2 les structures de régulation mettent en place :

- des services adéquats pour prendre en charge les réclamations des consommateurs ;

- des procédures de traitement des réclamations accessibles, simples, gratuites et équitables, dans des délais raisonnables ;
 - des mécanismes de consultation avec les associations des consommateurs ;
 - des mécanismes de co-régulation avec les organes de régulation des autres secteurs notamment les autorités chargées du traitement des données à caractère personnel et des services financiers ;
2. Aux structures de régulation d'assurer le renforcement des capacités des associations des consommateurs ;
 3. Aux associations de se spécialiser dans les activités du secteur postal pour plus d'efficacité dans la prise en charge des plaintes des consommateurs ;
 4. Au Secrétariat général d'accélérer le processus de l'édiction de la Directive postale africaine en ce qu'elle contiendra des dispositions relatives aux droits des consommateurs.

Le Forum remercie :

1. Les autorités Burkinabè à travers le Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes, l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes ainsi que la Poste du Burkina Faso, pour leur chaleureux accueil ainsi que la parfaite organisation de la rencontre ;
2. le Secrétaire général de l'UPAP pour le choix de la thématique du 3ème forum ainsi que celui des animateurs ;
3. le Directeur Général et le Vice Directeur Général du Bureau international de l'UPU pour l'intérêt constant qu'ils portent au développement des Postes en Afrique et pour leur présence.

Fait à Ouagadougou, au Burkina Faso, le 18 juin 2019

Annexe 9

| N° | INSTRUMENT | INTITULE |
|-----|--|---|
| 1. | Décision N°01/UPAP/CA/XXXVIII/2019 | Portant approbation du programme d'activités de l'Union panafricaine des postes (UPAP) pour l'exercice financier 2019/2020 |
| 2. | Décision N°02/UPAP/CA/XXXVIII/2019 | Approbation des états financiers de l'Union panafricaine des postes (UPAP) pour l'exercice financier 2017/2018 |
| 3. | Décision N°03/UPAP/CA/XXXVIII/2019 | Portant nomination de l'auditeur externe |
| 4. | Décision N°04/UPAP/CA/XXXVIII/2019 | Portant approbation du budget de l'Union panafricaine des postes (UPAP) pour l'exercice financier 2019/2020 |
| 5. | Décision N°05/UPAP/CA/XXXVIII/2019 | Portant renouvellement des engagements à durée déterminée |
| 6. | Décision N°06/UPAP/CA/XXXVIII/2019 | Portant modification du Règlement du personnel de l'Union panafricaine des postes (UPAP) |
| 7. | Décision N°07/UPAP/CA/XXXVIII/2019 | Relative à l'exécution de la décision du Conseil d'administration portant sur la restructuration du Secrétariat général |
| 8. | Résolution N°01/UPAP/CA/XXXVIII/2019 | Portant adoption du rapport d'activités annuel du Secrétaire général, pour la période 2018/2019 |
| 9. | Résolution N°02/UPAP/CA/XXXVIII/2019 | Portant reconstitution du Comité de contact UPAP/AFRAA |
| 10. | Résolution N°03/UPAP/CA/XXXVIII/2019 | Portant création d'un groupe ad hoc sur la rémunération à l'UPU |
| 11. | Résolution N°04/UPAP/CA/XXXVIII/2019 | Portant mise en œuvre des Projets d'inclusion financière |
| 12. | Résolution N°05/UPAP/CA/XXXVIII/2019 | Portant développement des services électroniques en Afrique |
| 13. | Résolution N°06/UPAP/CA/XXXVIII/2019 | Relative à la mise en place d'un forum des dirigeants postaux africains |
| 14. | Résolution N°07/UPAP/CA/XXXVIII/2019 | Relative à la mise en place d'un système sécurisé en matière d'accès à l'information/aux documents de travail |
| 15. | Résolution N°08/UPAP/CA/XXXVIII/2019 | Relative à la célébration du 40ème anniversaire de la création de l'UPAP |
| 16. | Résolution N°09/UPAP/CA/XXXVIII/2019 | Relative à la Directive postale continentale |
| 17. | Résolution N°10/UPAP/CA/XXXVIII/2019 | Relative à la Régulation postale |
| 18. | Résolution N°11/UPAP/CA/XXXVIII/2019 | Portant fixation du barème des contributions financières statutaires des membres associés de l'Union panafricaine des postes (UPAP) |

**DECISIONS, RESOLUTIONS DE LA 38^{EME} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**
Original : anglais

Décision N°01/UPAP/CA/XXXVIII/2019

Portant approbation du programme d'activités de l'Union panafricaine des postes (UPAP) pour l'exercice financier 2019/2020

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 38^{ème} session ordinaire du 17 au 19 juin 2019 à Ouagadougou, au Burkina Faso ;

Vu les articles 12 alinéa 2 de la Convention de l'Union panafricaine des postes (UPAP), 5, alinéas 2 et 3 du Règlement d'exécution de ladite Convention et 10, alinéa 1 du Règlement financier de l'Union ;

Vu le plan stratégique 2017-2020 ;

Ayant examiné le projet de programme d'activités de l'exercice financier 2019/2020, proposé par le Secrétariat général ;

DÉCIDE

D'approuver le programme annuel d'activités pour la période 2019-2020, tel que figurant en annexe de la présente décision ;

CHARGE

Le Secrétariat général d'assurer la mise en œuvre des activités approuvées, tout en gardant à l'esprit la vision, la mission et les objectifs stratégiques de l'Union.

Fait à Ouagadougou, au Burkina Faso, le 19 juin 2019

PROGRAMME D'ACTION DE L'UPAP 2019-2020

| Priorité (Niveaux 1 & 2 du PDR) | Activités | Objectifs | Résultats attendus | Groupe cible | Indicateurs clés de performance | Coût estimatif (en \$EU) | Source de financement | Période |
|---------------------------------|---|---|--|--|---|--------------------------|-----------------------|---------------------------------|
| P1 | Atelier de l'UPU sur la certification de la gestion qualité | <ul style="list-style-type: none"> Actualiser les connaissances relatives au système d'évaluation de la gestion qualité et améliorer les processus liés à la qualité de service <p>Formation des auditeurs dans le domaine de la certification</p> | Certification des processus de gestion qualité et de l'amélioration de la qualité | <ul style="list-style-type: none"> Responsables de la qualité de service Responsables du courrier | Nombre de pays certifiés à la fin du cycle quadriennal | 54 750 | CUA UPAP & | 3 ^{ème} trimestre 2019 |
| P1 | Atelier de sensibilisation sur le rapport d'étude de la CUA relatif à la mise en place des plates-formes de commerce électronique en Afrique | <p>Examiner les résultats du rapport d'étude</p> <p>Echanger avec les participants sur les voies et moyens de lever les entraves au développement du commerce électronique transfrontalier, notamment en</p> | <ul style="list-style-type: none"> Faire des propositions et des recommandations sur le rôle de la poste dans le domaine du commerce électronique <p>Assurer l'harmonisation et la simplification des</p> | <p>Ministères, régulateurs, responsables du développement commercial, directeurs d'exploitation auprès des OD</p> <p>Régulateurs postaux</p> | Nombre de pays mettant en œuvre le programme ECOMPRO, assurant ainsi la coordination et l'accélération du commerce électronique par le secteur postal pour promouvoir les | 54 750 | CUA UPAP & | 2 ^{ème} trimestre 2020 |

| | | | | | | | | |
|--|--|--|---|--|--|--|--|--|
| | | <p>procédant à la simplification de l'offre de produits et de services postaux, au renforcement des infrastructures d'appui, et à la modernisation des processus opérationnels des services postaux, douaniers et de transport.</p> <p>Renforcer les capacités des opérateurs désignés (OD) à assurer la mise en place d'un réseau postal véritablement intégré avec une offre qui répond aux besoins d'une clientèle moderne qui est à la recherche d'un accès simplifié, abordable, sécurisé et fiable à des services postaux de niveau international.</p> | <p>formalités de transit, de la documentation et de la réglementation dans la chaîne de valeur postale avec l'objectif de promouvoir les échanges intra africains</p> | | <p>échanges transfrontaliers</p> <p>Nombre de pays ayant une offre de produits postaux intégrés qui répondent aux besoins des clients selon les exigences de l'UPU</p> | | | |
|--|--|--|---|--|--|--|--|--|

| | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | <p>Veiller au développement des connaissances et au partage des meilleures pratiques en matière de promotion des activités d'import / export menées par les MPME sur le réseau postal, notamment à ce moment où les marchés d'Europe et d'Amérique du nord connaissent une stagnation persistante.</p> <p>Acquérir une meilleure connaissance du dispositif de la Zone de libre-échange continentale et faire le lien avec le rôle de la poste en tant qu'acteur clé des initiatives d'intégration régionale consacrées dans l'Agenda 2063 de l'UA</p> | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|

| | | | | | | | | |
|-----------|---|---|---|--|---|----------------|--|--------------------------|
| P1, 2 & 3 | Missions d'appui aux États membres pour répondre à des besoins identifiés, notamment dans les domaines de l'adressage, des services électroniques, des opérations au niveau des plateformes d'acheminement du courrier international, de la conception et de l'élaboration des projets régionaux, etc. | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités ; • Amélioration de la qualité de service ; • Identification des meilleures pratiques (benchmarking) | <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du niveau des prestations • Renforcement des compétences | <ul style="list-style-type: none"> • Personnel clé de la chaîne de valeur • États membres | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays visités • Pays ayant mis en œuvre des programmes pertinents • Nombre de missions et d'études réalisées avec succès | 17 950 | UPAP | Deux fois l'an 2019-2020 |
| | Célébration du 40e anniversaire de la naissance de l'Union panafricaine des Postes | <p>Echanger sur les questions relatives à l'industrie postale en Afrique et dans le monde ;</p> <p>Forum de haut niveau sur la poste dans l'économie numérique ;</p> <p>Une exposition philatélique de trois jours ;</p> <p>Présentation de</p> | <p>Une meilleure visibilité de l'UPAP ;</p> <p>Création d'un cadre de coopération future entre parties prenantes ;</p> <p>Amélioration de l'appui aux activités de l'UPAP ;</p> | <p>UPAP,</p> <p>Le pays siège de l'UPAP,</p> <p>Les Etats membres,</p> <p>CUA,</p> <p>UPU,</p> <p>Les Communautés économiques régionales</p> | <p>Nombre de pays membres participant à la cérémonie ;</p> <p>Nombre de partenaires participant à l'évènement</p> <p>Nombre de pays qui ont fait des progrès dans le domaine de</p> | Voir avec Mike | <p>Budget de l'UPAP 2019/2020</p> <p>Contribution du pays siège de l'UPAP</p> <p>Contribution des Etats membres y compris les membres associés</p> | Premier trimestre 2020 |

| | | | | | | | | |
|--|--|---|--|---|---|--|---------------------------------------|--|
| | | <p>l'ouvrage commémoratif spécial ; Discussion entre principaux décideurs, opérateurs et autres acteurs clés des postes africaines et mondiales, ainsi que les partenaires ; Etc.</p> | <p>Amélioration de la connaissance des systèmes d'adressage nationaux et son impact sur la qualité de service ; Garantie de l'accès aux services postaux par toutes les sections de la population ;</p> | <p>Les organisations sous régionales postales, Les partenaires de l'UPAP</p> | <p>l'innovation, adressage, qualité de service ; Nombre d'accords de coopération signés avec les partenaires ;</p> | | <p>Les contributions des sponsors</p> | |
|--|--|---|--|---|---|--|---------------------------------------|--|

Décision N°02/UPAP/CA/XXXVIII/2019

Approbation des états financiers de l'Union panafricaine des postes (UPAP) pour l'exercice financier 2017/2018

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes, réuni en sa 38^{ème} session ordinaire à Ouagadougou au Burkina Faso du 17 au 19 juin 2019 ;

Conformément à l'article 12 alinéa 2 de la Convention de l'Union panafricaine des postes (UPAP), l'article 5 alinéa 5 du Règlement d'exécution de la Convention et à l'article Article 39 du Règlement financier de l'Union ;

Vu les états financiers de l'Union au titre de l'exercice clos au 31 mai 2018 et l'opinion de l'auditeur externe sur les comptes de la même période ;

Tenant compte de la recommandation d'approbation émise par la Commission finances et administration ;

Mandaté en vertu de l'article 39 alinéa 8 du Règlement financier de l'Union ;

DECIDE :

D'adopter les états financiers certifiés de l'Union pour l'exercice 2017/2018.

Fait à Ouagadougou, Burkina Faso, le 19 juin 2019

Décision N°03/UPAP/CA/XXXVIII/2019

Portant nomination de l'auditeur externe

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes, réuni en sa 38^{ème} session ordinaire à Ouagadougou au Burkina Faso du 17 au 19 juin 2019 ;

Conformément à l'article 12 alinéa 2 de la Convention de l'Union panafricaine des postes (UPAP), l'article 5 alinéa 5 du Règlement d'exécution de la Convention et à l'article Article 39 alinéa 1 du Règlement financier de l'Union ;

Conscient de ce que le mandat annuel du cabinet **Ernst & Young**, auditeurs actuels de l'Union, arrive à son terme après la mission de vérification des comptes de l'exercice 2017/2018 ;

Vu les dispositions de l'article 39 alinéa 1 du Règlement financier de l'Union qui fixe le mandat de l'auditeur externe à un an renouvelable ;

Conscient en outre de la nécessité de soumettre les procédures, la comptabilité, les contrôles financiers internes et l'administration générale de l'Union à une vérification indépendante et permanente ;

Prenant acte de ce que le cabinet Ernst & Young a exprimé le souhait de poursuivre sa fonction d'auditeur externe de l'Union ;

DECIDE :

de reconduire le cabinet Ernst & Young dans ses fonctions d'auditeurs externes de l'Union et de fixer le montant annuel de ses honoraires à la somme de 10.400 \$EU pour l'exercice 2018/2019.

Fait à Ouagadougou, Burkina Faso, le 19 juin 2019

Décision N°04/UPAP/CA/XXXVIII/2019

Approbation du budget de l'Union panafricaine des postes (UPAP) pour l'exercice financier 2019/2020

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes, réuni en sa 38^{ème} session ordinaire à Ouagadougou au Burkina Faso du 17 au 19 juin 2019 ;

Considérant le plafond budgétaire d'un montant de 1.901.559 \$EU approuvé par la Conférence des plénipotentiaires pour l'exercice financier 2019/2020 ;

Conformément aux articles 13 et 14 de la Convention de l'Union panafricaine des postes (UPAP), à l'article 5 alinéas 1 et 4 du Règlement d'exécution de la Convention et à l'article 10 alinéas 1 et 2 du Règlement financier de l'Union ;

Vu le projet de budget et le barème des contributions établi pour l'exercice 2018/2019 ;

Conscient de la nécessité de parachever le programme d'activités quadriennal adopté par la 9^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires de l'UPAP et d'exécuter les résolutions de la Stratégie postale mondiale d'Istanbul ;

Ayant examiné la recommandation de la Commission finances et administration relative au projet de budget annuel présenté par le Secrétariat général ;

DECIDE :

d'approuver la somme de **1.855.037 \$EU** correspondant au budget annuel de l'Union pour l'exercice 2019/2020 établi sur la base du barème en vigueur pour le présent cycle quadriennal ;

de maintenir et d'appliquer le même barème des contributions.

CHARGE :

Le Secrétaire général de revoir les priorités et d'assurer la mise en œuvre prudente des programmes d'activités adoptés pour l'exercice en cours.

Fait à Ouagadougou, Burkina Faso, le 19 juin 2019

Décision N°05/UPAP/CA/XXXVIII/2019

Portant renouvellement des engagements à durée déterminée

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes, réuni en sa 38^{ème} session ordinaire à Ouagadougou au Burkina Faso du 17 au 19 juin 2019 ;

Considérant l'adoption de l'organigramme du Secrétariat général de l'UPAP ;

Reconnaissant la nécessité permanente d'attirer et de fidéliser un personnel compétent ;

Conscient de ce que l'engagement à durée déterminée de certains fonctionnaires du Secrétariat général nécessite l'accord du Conseil pour d'éventuels renouvellements ;

Prenant acte de la proposition du Secrétaire général et de la recommandation de la Commission finances et administration ;

Mandaté par l'article 17 alinéa 1 du Règlement du personnel de l'UPAP aux termes desquels toutes les demandes écrites de renouvellement de contrats pour des postes à durée déterminée sont soumises à l'examen du Conseil d'administration sur recommandation du Secrétaire général.

Conscient de ce que les éventuelles reconductions seront exécutées avant la prochaine session du Conseil d'administration ;

Donne son approbation de principe au renouvellement des nominations ci-après, sous réserve de l'évaluation positive des performances professionnelles des concernés :

1. Reconduit pour un an l'engagement à durée déterminée de Monsieur Yonna Fred Singogo (Agent comptable) pour la période allant du 5 janvier 2020 au 4 janvier 2021 ;
2. Reconduit pour un an l'engagement à durée déterminée de Monsieur Jude Ferdinand Asu Tarh (Traducteur/Interprète français-anglais) pour la période allant du 6 janvier 2020 au 5 janvier 2021 ;

Fait à Ouagadougou, Burkina Faso, le 19 juin 2019

Décision N°06/UPAP/CA/XXXVIII/2019

Portant modification du Règlement du personnel de l'Union panafricaine des postes (UPAP)

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes, réuni en sa 38^{ème} session ordinaire à Ouagadougou au Burkina Faso du 17 au 19 juin 2019 ;

Vu l'article 89 du Règlement du personnel ;

Conscient de ce que la compétence en matière de modification du Règlement du personnel relève désormais du Conseil d'administration ;

Tenant compte de la définition du terme « **membre du personnel** » adoptée par la Conférence des plénipotentiaires dans le cadre du Règlement financier de l'Union ;

Désireux d'assurer la mise en cohérence entre les modifications du Règlement financier approuvées par la Conférence des plénipotentiaires et le Règlement du personnel adopté par le Conseil d'administration ;

Ayant examiné le projet de modification du Règlement du personnel ;

Conscient de ce que l'alignement du Règlement du personnel sur les modifications proposées permet de le perfectionner davantage ;

DÉCIDE CE QUI SUIT :

Adopte les modifications apportées au Règlement du personnel et jointes en annexe ;

CHARGE :

Le Secrétariat général d'exécuter la présente décision.

Fait à Ouagadougou, Burkina Faso, le 19 juin 2019

| N° d'ordre | Article | Formulation actuelle | Formulation proposée | Justification |
|------------|--|---|--|--|
| 1. | Définitions Article 1 | « conjoint à charge », une personne légalement mariée à un membre du personnel et qui n'exerce aucune occupation rémunérée. | « conjoint à charge », une personne légalement mariée à un membre du personnel et qui n'exerce aucune occupation rémunérée <u>ou dont la rémunération salariale mensuelle n'est pas supérieure à 500 \$EU.</u> | Harmonisation avec les Statut et Règlement du personnel de l'UA. |
| | | « employé », ou encore « membre du personnel », une personne employée par l'UPAP. | « employé », ou encore « membre du personnel », une personne employée par l'UPAP <u>et relevant des différentes catégories de personnel définies dans le RP.</u> | La modification permettra d'éliminer les éventuelles interprétations multiples et divergentes au gré des intérêts pécuniaires. |
| | | « ville/pays d'origine », la capitale du pays dont le membre du personnel est ressortissant ; | « ville/pays d'origine », la capitale du pays dont le membre du personnel est ressortissant <u>ou toute autre ville du même pays dotée d'un aéroport international.</u> | La modification permettra de gérer les congés au foyer lorsque la capitale du pays ne dispose pas d'un aéroport international. |
| | | « Membre du personnel » : toute personne qui est employée à titre permanent ou | « Membre du personnel » : toute personne engagée par l'Union | La modification permettra de mieux encadrer les salaires, |

| | | | | |
|--|--|--|---|---|
| | | temporaire à l'Union et appartenant à l'un des Groupes définis à l'article 3 du présent Règlement du personnel ; | <u>sous contrat régulier, permanent, de courte durée ou temporaire sur la base de la grille de rémunération prévue au Règlement du personnel.</u> | traitements et avantages sociaux des différentes catégories du personnel. |
| | | <i>Non pris en compte dans le RP mais clairement défini dans le Règlement financier.</i> | <u>« Personnel régulier » désigne tout membre du personnel en fonction à l'Union et sous contrat à durée déterminée depuis plus de cinq (5) années consécutives.</u> | Permet d'assurer la cohérence entre les définitions du terme "membre du personnel" contenues dans le Règlement financier adopté par la 9ème Conférence des plénipotentiaires et le Règlement du personnel entériné par le Conseil d'administration. |
| | | « Membre du personnel non permanent » : tout membre du personnel titulaire d'un contrat à durée déterminée. | <u>« Personnel contractuel » désigne tout contrat de travail conclu entre l'Union et un membre du personnel qui définit la durée et les conditions d'emploi.</u> | -ditto- |
| | | | <u>« Personnel à temps partiel »</u> | -ditto- |

| | | | | |
|--|--|--|--|---------|
| | | | <u>désigne tout employé dont la durée de travail est inférieure à la durée réglementaire de travail de huit (8) heures par jour et/ou quarante (40) heures par semaine, selon des conditions d'emploi préalablement convenues.</u> | |
| | | | <u>« Personnel à temps partiel » désigne tout employé dont la durée de travail est inférieure à la durée réglementaire de travail de huit (8) heures par jour et/ou quarante (40) heures par semaine, selon des conditions d'emploi préalablement convenues.</u> | -ditto- |
| | | | <u>« Personnel temporaire » désigne un employé engagé pour faire face à l'augmentation de la charge de travail ou pour</u> | -ditto- |

| | | | | |
|----|-------------------------------------|--|---|---------------------------|
| | | | <u>assurer l'intérim pour une période ne dépassant pas les six (6) mois.</u> | |
| | | | <u>« Personnel de projet » désigne un employé engagé pour travailler sur un projet spécifique selon des conditions et modalités préalablement établies et pour une période ne dépassant pas la durée du projet.</u> | -ditto- |
| | | « Membre du personnel permanent » : tout membre du personnel affecté à un poste permanent et à qui, à l'issue d'une période de service contractuel à durée déterminée ou probatoire accomplie avec succès, une nomination permanente a été accordée. | <u>« Personnel permanent » : désigne un employé engagé auprès de l'administration postale d'un Etat membre, qui est titularisé après une période probatoire d'un (1) an au minimum et de dix-huit (18) mois au maximum ; ou un employé régulier titularisé comme personnel permanent.</u> | -ditto- |
| 2. | Article 16 : Contrat à durée | 3. Si les services d'un membre du | Si les services d'un | Permet de prolonger et de |

| | | | | |
|----|---|---|---|---|
| | déterminée | personnel sous contrat à durée déterminée sont jugés satisfaisants et requis, il peut être procédé au renouvellement de son contrat sur recommandation du Comité consultatif. | membre du personnel sous contrat à durée déterminée sont jugés satisfaisants et requis à l'expiration de son contrat, il peut être procédé au renouvellement de celui-ci pour une <u>durée minimum ne dépassant pas deux ans</u> —sur recommandation du Comité consultatif. | mieux sécuriser la durée et les conditions d'emploi du personnel sous contrat à durée déterminée. |
| 3. | Article 25 : Avancement d'échelon sans changement de grade | Tout membre du personnel passe à l'échelon supérieur de leur grade sous réserve d'un rapport satisfaisant sur les états de service à la fin de chaque année de service continu. | Tout membre du personnel passe à l'échelon supérieur de leur grade sous réserve d'un rapport satisfaisant sur les états de service à la fin de chaque année de service continu, <u>à condition d'avoir obtenu une note d'évaluation globale égale ou supérieure à 60%.</u> | Fixer le seuil minimum donnant droit à l'avancement |
| 4. | Article 26 : Promotion | 3. Conditions de promotion c) Le membre du personnel doit passer un concours, un examen | c) Le membre du personnel doit passer un concours, un examen ou subir un entretien | Fixer le seuil minimum donnant droit à l'avancement |

| | | | | |
|----|--|---|--|---|
| | | ou subir un entretien conformément au Règlement. | conformément au Règlement <u>et obtenir une note globale égale ou supérieure à 60 %.</u> | |
| 5. | Article 51 : Caisse de retraite | <p>1. Il est créé une Caisse de retraite au profit des membres du personnel pour leur assurer une pension de retraite après avoir servi l'Union. Tous les membres permanents du personnel sont tenus d'y souscrire. Les membres élus peuvent aussi y souscrire. Les fonctionnaires élus peuvent aussi y souscrire, et dans ce cas, l'Union convertit leur gratuité en pension de retraite, et il leur sera demandé de le compléter par un montant proportionnel d'au moins 50%.</p> <p>Les membres du personnel permanent contribuent à concurrence de 7.5% de leur traitement de base à la Caisse de</p> | <p>Il est créé une Caisse de retraite au profit des membres du personnel pour leur assurer une pension de retraite après avoir servi l'Union. Tous les membres permanents du personnel sont tenus d'y souscrire. Les membres élus peuvent aussi y souscrire. Les fonctionnaires élus peuvent aussi y souscrire, et dans ce cas, l'Union convertit leur gratuité en pension de retraite, et il leur sera demandé de le compléter par un montant proportionnel d'au moins 50%.</p> <p>Les membres du personnel</p> | Donne la possibilité aux membres du personnel non permanent désirant contribuer à ladite Caisse au cours de leur période d'emploi à durée déterminée. |

| | | | | |
|----|---------------------------------|--|--|------------------------------|
| | | <p>retraite, (ci-après dénommée “Les Fonds”) et l’Union contribue à 15%. Toutefois, le membre du personnel pourrait décider de contribuer à hauteur d’un taux plafonné à 22.5% du salaire de base sans pour autant passer la quote-part de l’Union au-delà de 15%.</p> | <p>permanent contributeur à concurrence de 7.5% de leur traitement de base à la Caisse de retraite, (ci-après dénommée “Les Fonds”) et l’Union contribue à 15%. Toutefois, le membre du personnel pourrait décider de contribuer à hauteur d’un taux plafonné à 22.5% du salaire de base sans pour autant passer la quote-part de l’Union au-delà de 15%.</p> <p><u>Le personnel sous contrat à durée déterminée ainsi que tout autre membre du personnel intéressé pourrait demander l'autorisation du Secrétaire général de contribuer entre 7,5 % et 22,5 % de leur salaire de base à la Caisse de retraite sans la quote-part de l'Union.</u></p> | |
| 6. | Article 68 : Départ à la | L’âge obligatoire de départ à la retraite | 1. L’âge obligatoire de départ | Aligner l’âge de départ à la |

| | | | | |
|----|---|--|---|---|
| | <p>retraite</p> | <p>à l'Union est de 60 ans.</p> <p>Tout membre du personnel ayant travaillé pendant une période minimale de 10 ans et ayant atteint l'âge de 45 ans peut se retirer volontairement du service de l'Union.</p> <p>Lors de son départ à la retraite, le membre du personnel a droit au paiement intégral de ce qui lui est dû conformément aux dispositions de la Caisse de retraite de l'Union.</p> | <p>à la retraite à l'Union est de 62 ans.</p> <p>2. Tout membre du personnel ayant travaillé pendant une période minimale de 15 ans et ayant atteint l'âge de 50 ans peut se retirer volontairement du service de l'Union.</p> <p>3. Lors de son départ à la retraite, le membre du personnel a droit au paiement intégral de ce qui lui est dû conformément aux dispositions de la Caisse de retraite de l'Union.</p> | <p>retraite à la limite d'âge adoptée par la Conférence des plénipotentiaires, tirer profit des services d'un personnel expérimenté et hautement qualifié doté d'une solide mémoire institutionnelle, profiter de l'amélioration globale de l'état de santé du personnel afin d'optimiser les coûts d'exploitation grâce à la réduction des allocations familiales, notamment pour les indemnités pour frais d'études, pour enfants à charge et pour congés au foyer.</p> |
| 7. | <p>Catégorisation du personnel</p> <p>Qualifications requises</p> | <p>D1 - Catégories des directeurs</p> <p>- Tout fonctionnaire nommé directeur, est intégré en D1 à salaire égal ou</p> | <p>Pas de modification</p> | |

| | | | | |
|--|--|---|--|---|
| | pour la classification catégorielle du personnel de l'Union panafricaine des postes | immédiatement supérieur après au moins trois (3) années d'ancienneté en P5. | | |
| | | P ₅ | <ul style="list-style-type: none"> -Doctorat dans le domaine concerné -BAC + 5 ans de formation universitaire -être directeur dans son administration d'origine -avoir trois années d'ancienneté au dernier échelon de la catégorie P4 <p>Plus</p> <ul style="list-style-type: none"> -15 ans d'expérience <u>dans le domaine concerné</u> à la date d'embauche. | Énoncer la qualification académique avant l'expérience professionnelle, conformément aux meilleures pratiques internationales et aligner le baccalauréat plus la formation universitaire sur le système francophone en vigueur. |
| | | P ₄ | <ul style="list-style-type: none"> -Master ou équivalent d'un diplôme obtenu deux années d'études au moins après la licence -DIPLOME D'ETUDE APPROFONDIE (D.E.A); ou -DIPLOME D'ETUDES | Énoncer d'abord la qualification académique avant l'expérience professionnelle conformément aux meilleures pratiques internationales et augmenter les exigences en matière d'expérience professionnelle |

| | | | | |
|--|--|----------------|---|--|
| | | | <p>SUPERIEURES SPECIALISEES (DESS) dans le domaine concerné ; ou</p> <p>Plus</p> <p>-15 ans d'expérience <u>dans le domaine concerné</u> à la date d'embauche ; ou</p> <p>Licence plus 18 ans d'expérience professionnelle dans le domaine concerné.</p> | <p>pour le personnel moins qualifié.</p> |
| | | P ₃ | <p>-Licence universitaire dans le domaine concerné ;</p> <p>-BAC+ diplôme professionnel exigeant quatre années (4) de formation ;</p> <p>-Diplômes reconnus équivalents d'au moins quatre années de formation ;</p> <p>Plus</p> <p>10 ans d'expérience <u>dans le domaine concerné</u> à la date</p> | <p>Énoncer d'abord la qualification académique avant l'expérience professionnelle conformément aux meilleures pratiques internationales.</p> |

| | | | | |
|--|--|----------------|--|---|
| | | | d'embauche. | |
| | | P ₂ | <ul style="list-style-type: none"> -Licence universitaire dans le domaine concerné ; -BAC+ diplôme professionnel exigeant quatre années (3) de formation ; -Diplômes reconnus équivalents d'au moins trois années de formation ; <p>Plus 10 ans d'expérience <u>dans le domaine concerné</u> à la date d'embauche.</p> | " |
| | | P ₁ | <ul style="list-style-type: none"> -DIPLOME D'ETUDES UNIVERSITAIRES GENERALES (D.E.U.G) ; ou -DIPLOME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (D.U.T) ; ou -BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR (B.T.S) dans le domaine concerné ; ou -Royal Society of Arts Stage III ; | " |

| | | | |
|--|------------------|---|---|
| | | <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> -Pitman Advanced Certificate ; ou -Diplômes reconnus équivalents d'au moins deux années de formation ; <p>Plus</p> <p>10 ans d'expérience <u>dans le domaine concerné</u> à la date d'embauche.</p> | |
| | GSA ₆ | <ul style="list-style-type: none"> -Diplômes reconnus équivalents d'au moins une année de formation ; ou -BAC + diplôme sanctionnant une année de formation professionnelle ; ou -BAC technique ; ou -RSA Stage II (intermediate) <p>Plus</p> <p>7 ans d'expérience professionnelle à la date d'embauche.</p> | " |

GSA₅

-BACCALAUREAT
D'ENSEIGNEMENT GENERAL
(BAC) ; ou
-BREVET D'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL (B.E.P),
technician certificate ; ou
-BREVET D'ETUDES DU
PREMIER CYCLE (B.E.P.C) plus
diplôme professionnel
sanctionnant trois années de
formation ; ou
-Pitman stage II (intermediate)
certificate ; ou
-Higher School Certificate ou
Advanced Level Certificate ; ou
-Diplômes reconnus équivalents
d'au moins trois années de
formation après le BEPC ;
Plus
5 ans d'expérience
professionnelle à la date
d'embauche.

"

| | | | | |
|--|--|------------------|--|---|
| | | | | |
| | | GSA ₃ | <p>-Public professional Aptitude Certificate (PAC) ; ou</p> <p>-BEPC + diplôme sanctionnant une année de formation ; ou</p> <p>-RSA Stage I (Elementary) Certificate ; ou</p> <p>-Pitman Stage I (Elementary) Certificate ; ou</p> <p>-Diplômes reconnus équivalents d'au moins une année de formation ;</p> <p>Plus</p> <p>Diplômes reconnus équivalents 5 ans d'expérience professionnelle à la date d'embauche.</p> | " |
| | | GSA ₂ | <p>-BREVET D'ETUDES DU PREMIER CYCLE (B.E.P.C)</p> <p>-O Level Secondary School Education ; ou</p> <p>-Certificat d'études primaires et</p> | " |

| | | | | |
|--|--|------------------|---|---|
| | | | <p>élémentaires + diplôme professionnel sanctionnant trois (3) années de formation ; ou</p> <p>-Diplômes reconnus équivalents</p> <p>Plus</p> <p>5 ans d'expérience professionnelle à la date d'embauche.</p> | |
| | | GSA ₁ | <p>-Certificat d'études primaires et élémentaires + diplôme professionnel sanctionnant trois (3) années de formation ; ou</p> <p>-Diplômes reconnus équivalents</p> <p>Plus</p> <p>5 ans d'expérience professionnelle à la date d'embauche.</p> | " |
| | | GSB ₅ | <p>-Certificat d'études primaires et élémentaires + diplôme professionnel sanctionnant une (1) année de formation</p> | " |

| | | | | |
|--|--|------------------|--|---|
| | | | professionnelle ; ou -Diplômes reconnus équivalents Plus 3 ans d'expérience professionnelle à la date d'embauche. | |
| | | GSB ₄ | -Pitman Advanced Certificate ; ou -Diplômes reconnus équivalents Plus 3 ans d'expérience professionnelle à la date d'embauche. | " |
| | | GSB ₃ | -Manœuvre, ouvrier ou employé exécutant des tâches nécessitant une formation et comportant des responsabilités Plus 2 ans d'expérience professionnelle à la date d'embauche. | " |
| | | GSB ₂ | -Manœuvre, ouvrier ou employé exécutant des tâches nécessitant une spécialisation acquise en au | " |

| | | | | |
|--|--|------|---|---|
| | | | moins 06 mois. | |
| | | GSB1 | -Manceuvre ou ouvrier sans qualification professionnelle. | " |

Décision N°07/UPAP/CA/XXXVIII/2019
Relative à l'exécution de la décision du Conseil d'administration portant sur la
restructuration du Secrétariat général

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes, réuni en sa 38^{ème} session ordinaire à Ouagadougou au Burkina Faso du 17-19 juin 2019 ;

Considérant la décision N°06/UPAP/CA/XXXVII/2017 portant adoption de l'organigramme du Secrétariat général de l'Union panafricaine des postes (UPAP) ;

Considérant, en outre, le rapport adopté sur la restructuration du Secrétariat général qui précise l'effectif optimal, le profil par emploi, la fusion des unités actuelles et/ou la création de nouvelles unités avec de nouvelles appellations ; et propose une nomenclature nouvelle inspirée des expériences d'autres organismes intergouvernementaux ;

Vu les dispositions de l'article 9 (10) du Règlement d'exécution de la Convention et du chapitre IV du Règlement du personnel qui imposent au Secrétaire général l'obligation de consulter le Conseil d'administration pour toute question relative à la promotion du personnel de l'Union ;

Tenant compte des dispositions de l'article 26 du Règlement du personnel qui précise que " la promotion intervient en cas de vacance de poste au sein de l'Union et le Secrétaire général, sur recommandation du Comité consultatif, comble ce vide en désignant à ce poste un membre du personnel déjà en service, d'un grade inférieur et qui est qualifié pour le poste vacant " ;

Ayant noté la recommandation de la Commission finances et administration sur la nécessité de pourvoir au poste identifié comme prioritaire afin de renforcer les capacités du Secrétariat général ;

DECIDE CE QUI SUIIT :

- II. Autorise le Secrétaire général à lancer un appel à candidatures et à pourvoir le plus rapidement possible au poste identifié comme prioritaire, par voie de promotion interne d'un membre du personnel méritant et actuellement en fonction à un poste de grade inférieur au poste à pourvoir.

CHARGE :

Le Secrétaire général de veiller à :

- I. ce que ladite promotion n'induisse aucune charge supplémentaire à long terme pour les États membres, qui se traduira notamment par une hausse de leurs contributions financières annuelles ;
- II. éviter de créer une nouvelle vacance de poste suite à la promotion ; et
- III. ce que cette promotion ne soit pas être utilisée comme précédent pour une promotion future sans recours au Conseil

Fait à Ouagadougou, Burkina Faso, le 19 juin 2019

Résolution N°01/UPAP/CA/XXXVIII/2019

**Portant adoption du rapport d'activités annuel du Secrétaire général, pour la période
2018/2019**

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 38^{ème} session ordinaire du 17 au 19 juin 2018, à Ouagadougou au Burkina Faso ;

Vu l'article 5 alinéa 5 du Règlement d'exécution de la Convention de l'UPAP ;

Ayant examiné le rapport annuel présenté par le Secrétaire général lors de la 38^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration ;

Ayant noté les améliorations significatives apportées dans la présentation dudit rapport tant dans la forme que dans le fond ;

DECIDE

- 1) d'exprimer sa satisfaction relativement au rapport annuel d'activités présenté par le Secrétaire général lors de la 38^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration ;
- 2) de féliciter le Secrétaire général et l'ensemble de son équipe pour le travail abattu, malgré les difficultés exposées ;
- 3) d'adopter ledit rapport.

Fait Ouagadougou au Burkina Faso, le 19 juin 2019

Résolution N°02/UPAP/CA/XXXVIII/2019

Portant reconstitution du Comité de contact UPAP/AFRAA

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des Postes (UPAP), réuni en sa 38^{ème} session ordinaire du 17 au 19 juin 2018, à Ouagadougou au Burkina Faso ;

Reconnaissant l'importance de la qualité de service sur le réseau postal mondial et les tendances évolutives des systèmes de rémunération des produits postaux à l'international ;

Prenant note des normes régionales de qualité de service fixées par le Conseil d'exploitation postale pour la période 2019-2020 et de la nécessité pour l'Afrique de s'y conformer ;

Reconnaissant l'importance du rôle joué par les compagnies aériennes dans la chaîne logistique du courrier et l'amélioration des normes de livraison ;

Conscient de la nécessité d'un cadre formel de collaboration entre les Opérateurs désignés de la région et les compagnies aériennes africaines ;

Notant l'existence depuis 1985 d'un comité de contact devenu progressivement inactif pour des raisons imprévues ;

Notant en outre la signature d'un protocole d'entente pour sa reconstitution a été signé entre l'UPAP et l'Association des compagnies aériennes africaines (AFRAA);

Conscient des divers domaines de coopération et de collaboration, dont :

- l'amélioration de la qualité de service au niveau du réseau postal international ;
- les questions liées à la sûreté et la sécurité postales ;
- l'acceptation et le transport de marchandises dangereuses et prohibées ;
- le partage d'informations sur les nouveaux développements au niveau de l'Union postale universelle/Association internationale des transporteurs aériens (UPU/AITA) et au niveau de l'UPU/Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) ;
- la circulation d'informations mises à jour sur les horaires des vols ;
- l'échange de données électroniques entre compagnies aériennes et opérateurs postaux ;
- le paiement des factures des compagnies aériennes ;

DECIDE :

De reconstituer le comité de contact UPAP/AFRAA à raison d'un État membre par sous-région en vue de renforcer la collaboration et la coopération entre les États membres de l'UPAP et les compagnies aériennes africaines ;

DEMANDE :

Aux organisations postales sous-régionales d'assurer la coordination de cette activité.

CHARGE :

Le Secrétariat général de l'UPAP de suivre de près la mise en œuvre de la présente résolution et d'en rendre compte au Conseil d'administration.

Fait à Ouagadougou, Burkina Faso le 19 juin 2019

Résolution N°03/UPAP/CA/XXXVIII/2019

Portant création d'un groupe ad hoc sur la rémunération à l'UPU

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 38^{ème} session ordinaire à Ouagadougou au Burkina Faso du 17 au 19 juin 2019 ;

Rappelant que le 2^{ème} Congrès extraordinaire tenu à Addis-Abeba a adopté la proposition à caractère général relative au Plan de rémunération intégrée (PRI) pour la période 2019-2020 ;

Conscient de ce que le Congrès n'a pas adopté le taux de rémunération des petits paquets (envois de format E contenant des marchandises) selon la proposition des Etats-Unis ;

Prenant acte de ce qu'à la suite de la décision du Congrès extraordinaire, les Etats-Unis ont donné, lors des sessions du Conseil d'exploitation postale (CEP) et du Conseil d'administration (CA) en octobre 2018, un préavis de retrait de l'Union postale universelle (UPU) ;

Considérant que le délai du préavis expire en octobre 2019 (soit dans un an selon la Constitution de l'UPU), le CA a décidé d'accélérer la révision des taux de rémunération des petits paquets dans l'objectif de modifier la Convention et son Règlement d'exécution avant le Congrès de 2020, et ainsi prévenir l'éventuel retrait des Etats-Unis ;

Vu que le Conseil d'administration avait donné son aval pour l'examen des trois propositions, à savoir les **options A, B & C** sur la révision des taux de rémunération des petits paquets, par le 3^{ème} Congrès extraordinaire prévu en Septembre 2019 à Genève en Suisse;

Vu en outre qu'au moment de la session du Conseil d'administration, l'Afrique n'avait pas encore arrêté une position commune sur la question ;

DÉCIDE :

Il est créé un groupe ad hoc présidé par l'Égypte ;

Le groupe est composé des Etats membres ci-après : Afrique du Sud, Algérie, Côte d'Ivoire, Egypte, Guinée, Kenya, Malawi, Nigeria, Ouganda, Sénégal, Tanzanie, Tunisie et Zimbabwe.

Il a pour mandat d'analyser les trois options ainsi que toute nouvelle proposition et de formuler des recommandations qui serviront de base de réflexion pour l'élaboration d'une position commune africaine avant la tenue du Congrès extraordinaire en septembre 2019 à Genève en Suisse.

CHARGE :

Le Secrétariat général de l'UPAP d'assurer la coordination et l'animation du groupe de travail, et de rendre compte au Conseil d'administration.

Fait à Ouagadougou, Burkina Faso, le 19 juin 2019

Résolution N°04/UPAP/CA/XXXVIII/2019

Portant mise en œuvre des Projets d'inclusion financière

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des Postes (UPAP), réuni en sa 38^{ème} session ordinaire du 17 au 19 juin 2018, à Ouagadougou au Burkina Faso ;

Conscient que l'inclusion financière a été identifiée comme action prioritaire de niveau deux dans la Stratégie postale mondiale d'Istanbul (SPMI) et que ceci est en conformité avec l'objectif de développement durable N°6 de l'Organisation des Nations Unies ainsi que l'aspiration N°1 de l'Agenda 2063 de l'Union africaine ;

Rappelant la résolution **N°09/UPAP/CA/XXXVI/2017** portant sur le développement des services financiers postaux en Afrique adoptée par la 36^{ème} session du Conseil d'administration et la résolution **N°04/UPAP/CA/XXXVII/2018** portant mise en œuvre des projets de digitalisation et d'inclusion financière afin d'assurer le développement des services financiers en Afrique ;

Notant la Déclaration faite lors de l'atelier sur le rôle des services financiers postaux dans l'inclusion financière et le développement socio-économique tenu du 4 au 6 décembre 2018 à Arusha, en Tanzanie ;

Reconnaissant les défis rencontrés par les Opérateurs désignés dans la fourniture de services financiers dont notamment :

- les contraintes financières ;
- l'instabilité de la fourniture en énergie électrique ;
- l'intermittente de la connectivité Internet ;
- les retards au niveau de la compensation par les partenaires bilatéraux ;
- les opérations manuelles ;
- le manque de liquidités.

DECIDE que :

Les États membres épuisent toutes les sources de financement possibles pour faciliter la mise en œuvre des initiatives d'inclusion financière ;

INVITE :

Les opérateurs désignés à mettre en œuvre les projets d'inclusion financière et numérique, à l'aide des solutions disponibles afin de faciliter la fourniture de services financiers efficaces et rentables ;

CHARGE :

Le Secrétariat général de l'UPAP de suivre de près les avancées dans ce sens et d'en rendre compte au Conseil d'administration.

Fait à Ouagadougou, Burkina Faso le 19 juin 2019

Résolution N°05/UPAP/CA/XXXVIII/2019

Portant développement des services électroniques en Afrique

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des Postes (UPAP), réuni en sa 38^{ème} session ordinaire du 17 au 19 juin 2018, à Ouagadougou au Burkina Faso ;

Reconnaissant les opportunités de croissance offertes par le commerce électronique et la nécessité pour la poste de s'adapter aux tendances commerciales mondiales ;

Conscient des priorités de l'Afrique pour la période 2017-2020, à savoir :

Niveau de priorité 1 : Amélioration de l'efficacité opérationnelle et développement du commerce électronique ;

Niveau de priorité 2 : Services électroniques et diversification des produits ;

Conscient de la publication de l'UPU sur le développement des services électroniques intitulée «L'économie numérique et les activités postales numériques - Un panorama mondial» ;

Reconnaissant le faible taux de pénétration des services numériques en Afrique par rapport aux autres régions ;

Notant les principaux obstacles à la croissance des services électroniques postaux en Afrique, dont :

- les contraintes en matière de ressources ;
- les limites de l'infrastructure informatique postale ;
- le manque d'experts internes pour développer les services électroniques à un rythme plus rapide.

DECIDE que :

Les opérateurs désignés élargissent leurs portefeuilles de services électroniques pour assurer la diversification et renforcer la croissance de leurs activités ;

Les États membres s'inspirent des expériences en matière de services électroniques et autres initiatives de commerce électronique et mettent les leurs au profit des autres ;

CHARGE

Le Secrétariat général de l'UPAP de suivre de près les progrès réalisés dans ce sens et d'en rendre compte au Conseil d'administration

Fait à Ouagadougou, Burkina Faso le 19 juin 2019

Résolution N°06/UPAP/CA/XXXVIII/2019

Relative à la mise en place d'un forum des dirigeants postaux africains

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 38^{ème} session ordinaire du 17 au 19 juin 2019, à Ouagadougou, au Burkina Faso ;

Ayant noté l'absence d'un cadre continental formel dédié aux dirigeants postaux africains ;

Considérant la nécessité de rendre les travaux du Conseil d'administration plus attractifs pour les directeurs généraux des opérateurs postaux ;

Désireux de mettre en place un forum consacré aux dirigeants postaux pour leur permettre de discuter et d'échanger sur les problèmes qu'ils rencontrent dans la gestion de leurs entités et partager les solutions possibles à ces problèmes ;

Convaincu de la nécessité d'ouvrir le forum à tous les dirigeants postaux africains y compris ceux des Etats non membres de l'UPAP ;

DECIDE :

- De l'organisation annuelle d'un forum des dirigeants postaux africains, parallèlement au forum des régulateurs postaux, en marge du Conseil d'administration de l'UPAP et ce, conformément aux TDR joints en annexe ;

DIT QUE

- Le forum est ouvert à tous les dirigeants postaux africains y compris les Etats non membres de l'UPAP.

CHARGE

Le Secrétariat général de la mise en œuvre de la présente résolution.

Fait à Ouagadougou, au Burkina Faso, le 19 juin 2019

Résolution N°07/UPAP/CA/XXXVIII/2019

Relative à la mise en place d'un système sécurisé en matière d'accès à l'information/aux documents de travail

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 38^{ème} session ordinaire à Ouagadougou, au Burkina Faso, du 17 au 19 juin 2019 ;

Considérant l'importance de la sécurisation des documents de travail pour toute organisation dans un environnement caractérisé par la montée fulgurante de la cybercriminalité ;

Reconnaissant que la confidentialité de l'information et le contrôle de sa diffusion ne doivent jamais altérer la fluidité des échanges ;

Notant que la documentation du Secrétariat général peut contenir des informations classées confidentielles pour le public ;

Notant par ailleurs l'importance pour les organisations, en général, et les organisations internationales, en particulier, d'assurer la sécurisation de leurs ressources documentaires ;

Soucieux de poursuivre l'amélioration de l'accès aux informations et aux statistiques pour les États membres dans le cadre de la modernisation du Secrétariat général ;

DECIDE :

- De la mise en place d'un système sécurisé en matière d'accès à l'information/aux documents de travail détenus, gérés ou créés par le Secrétariat général de l'UPAP ;

INVITE

- Les Etats membres à se rapprocher du Secrétariat général de l'UPAP en vue de disposer des outils nécessaires (identifiant et mot de passe) devant leur permettre de consulter en ligne la documentation de l'UPAP (documents de travail de réunions ainsi que tout autre document) ;
- Les Etats membres à mettre en place un système d'accès à leurs documents en vue de garantir leur confidentialité et leur intégrité ;
- Les Etats membres à s'approprier l'outil dont l'utilisation pourra s'étendre à d'autres usages, notamment à l'inscription aux réunions organisées par l'UPAP.

CHARGE

Le Secrétariat général de la mise en œuvre de la présente résolution.

Fait à Ouagadougou, au Burkina Faso, le 19 juin 2019

Résolution N°08/UPAP/CA/XXXVIII/2019

Relative à la célébration du 40^{ème} anniversaire de la création de l'UPAP

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 38^{ème} session ordinaire à Ouagadougou, Burkina Faso, du 17 au 19 juin 2019 ;

Vu la Résolution N°03/UPAP/CA/85 du 18 janvier 1985 de la session ordinaire du Conseil d'administration tenue à Harare, Zimbabwe, approuvée par la 2^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires tenue en 1988 à Yaoundé, Cameroun.

Considérant que l'anniversaire par période décennale d'une institution internationale, constitue le moment privilégié pour organiser des activités de grande visibilité ;

Notant que l'UPAP, qui célèbre son 40^{ème} anniversaire le 18 janvier 2020, envisage diverses manifestations ;

Constatant que cet anniversaire coïncide avec l'évènement d'envergure mondiale que constitue la tenue du 27^{ème} Congrès ordinaire de l'UPU en terre africaine de Côte d'Ivoire ;

Convaincu que cette célébration permettra de renforcer l'image de marque de l'UPAP tout en attirant l'attention du grand public, des médias ainsi que des Etats sur l'importance du rôle joué par la Poste dans les économies nationales ;

Ayant examiné le programme d'activités proposé par le Secrétariat général sous le thème : « *la poste, véritable moyen de réduction de la fracture numérique* » ;

APPROUVE :

L'organisation par le Secrétariat général des activités entrant dans le cadre du 40^{ème} anniversaire de l'UPAP ;

INVITE

Les Etats membres à marquer d'une pierre blanche la célébration de cet anniversaire à leur propre niveau, d'une part, et en participant activement aux activités organisées au siège de l'Union, d'autre part ;

DECIDE :

- d'inaugurer une plaque commémorative à la mémoire de feu S.E.M Julius Kambarage Nyerere, premier président de la République unie de Tanzanie, et un des pères fondateurs de l'Union, pour ses efforts pour l'intégration africaine, un des objectifs poursuivis par l'UPAP ;
- de décerner des distinctions honorifiques à deux personnalités marquantes de l'histoire de la Poste au niveau africain et mondial que sont M. Bishar Hussein, Directeur Général de l'Union

postale universelle, et feu Alhaji Abubakar Musa Argungu, ancien Directeur général de la Poste du Nigeria.

EXHORTE :

La Tanzanie, pays hôte, à accompagner le secrétariat général dans la préparation de la célébration du 40^{ème} anniversaire de l'UPAP ;

CHARGE

Le Secrétariat général de la mise en œuvre de la présente résolution.

Fait à Ouagadougou, au Burkina Faso, le 19 juin 2019

Résolution N°09/UPAP/CA/XXXVIII/2019

Relative à la Directive postale continentale

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 38ème session ordinaire du 17 au 19 juin 2019, à Ouagadougou, au Burkina Faso

Considérant la nécessité de créer un environnement favorable à la promotion d'un marché postal au travers d'une concurrence loyale ainsi qu'à la satisfaction d'un des besoins fondamentaux des populations Africaines ;

Reconnaissant l'importance de la fonction de la régulation dans le secteur postal ;

Vu l'objectif poursuivi par l'UPAP dans le cadre de l'harmonisation des politiques et des réglementations dans le secteur postal en Afrique ;

Vu la Résolution N°07UPAP/CA/XXXVII/2018 de la 37ème session ordinaire du Conseil d'administration, portant adoption des termes de référence pour le recrutement d'un consultant chargé de l'élaboration d'une directive postale africaine ;

Ayant examiné le rapport du Consultant sur l'élaboration d'une Directive continentale de l'UPAP notamment le projet de Directive en annexe de ladite étude ;

DECIDE :

1. De la diffusion de l'étude aux Etats membres de l'UPAP à l'effet de recueillir leurs suggestions/observations ;
2. De la réactivation du Groupe des experts juridiques établi au sein de la Commission Politique Stratégie et Gouvernance pour finaliser la rédaction de la Directive. Le Groupe qui est ouvert à tous les Etats membres travaillera en collaboration avec le Consultant ;

INVITE

Les Etats membres de l'UPAP à envoyer leurs avis et suggestions éventuelles au Secrétariat général, au plus tard le 31 octobre 2019 ;

CHARGE

Le Secrétariat général de la mise en œuvre de la présente résolution.

Fait à Ouagadougou, au Burkina Faso, le 19 juin 2019

Résolution N°10/UPAP/CA/XXXVIII/2019

Relative à la Régulation postale

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 38^{ème} session ordinaire du 17 au 19 juin 2019, à Ouagadougou, au Burkina Faso ;

Vu la Résolution N°18 /UPAP/CA/XXXVI/2017, Relative à la Régulation postale ;

Vu la Déclaration du 3^{ème} forum des régulateurs postaux, réuni le 18 juin 2019, à Ouagadougou, au Burkina Faso ;

Reconnaissant que la protection des intérêts des consommateurs est l'une des principales missions confiées aux autorités de régulation ;

Notant déjà qu'à travers les principes du service postal universel, celui de la satisfaction des usagers est un principe fondamental ;

Conscient toutefois que la protection des consommateurs doit être renforcée à travers divers leviers adéquats ;

DECIDE :

D'exhorter

1. Les Etats membres à veiller à ce que :

les opérateurs postaux :

mettent en place des procédures internes de traitement des réclamations pour faciliter les rapports entre eux et les consommateurs ;

les structures de régulation mettent en place :

des services adéquats pour prendre en charge les réclamations des consommateurs ;

des procédures de traitement des réclamations accessibles, simples, gratuites et équitables, dans des délais raisonnables ;

des mécanismes de consultation avec les associations des consommateurs ;

des mécanismes de co-régulation avec les organes de régulation des autres secteurs notamment les autorités chargées du traitement des données à caractère personnel et des services financiers ;

2. Les organes de régulation d'assurer le renforcement des capacités des associations des consommateurs ;
3. Les associations de se spécialiser dans les activités du secteur postal pour plus d'efficacité dans la prise en charge des plaintes des consommateurs

INSTRUIT :

Le Secrétariat général d'accélérer le processus de l'édiction de la Directive postale à l'échelle continentale, en ce qu'elle contiendra des dispositions relatives aux droits des consommateurs

CHARGE :

Le Secrétariat général de la mise en œuvre de la présente résolution.

Fait à Ouagadougou, Burkina Faso, le 19 juin 2019

Résolution N°11/UPAP/CA/XXXVIII/2019

Portant fixation du barème des contributions financières statutaires des membres associés de l'Union panafricaine des postes (UPAP)

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 38^{ème} session ordinaire à Ouagadougou au Burkina Faso du 17 au 19 juin 2019 ;

Vu la décision N°01/UPAP/CP-EXTRA/V/2018 de la 5^{ème} session extraordinaire de la Conférence des plénipotentiaires d'accorder le statut de membre de l'Union à tout établissement, organisation ou association public ou privé exerçant des activités qui relèvent des services postaux ;

Vu en outre l'article 19 du Règlement d'exécution de la Convention fixant les modalités d'adhésion des membres associés ;

Ayant examiné la recommandation du Comité consultatif chargé de proposer le barème des contributions financières statutaires des membres associés de l'Union ;

DECIDE :

- 1) Tout membre associé légalement constitué, immatriculé et exerçant dans un pays africain verse annuellement une contribution minimum statutaire de **15 000,00 \$EU** ;
- 2) Tout membre associé exerçant dans un pays hors d'Afrique verse annuellement une contribution minimum statutaire de **20 000,00 \$EU** ;

MANDATE POUR :

Demander et obtenir l'approbation préalable du Président de la Conférence des plénipotentiaires afin de permettre la mise en œuvre urgente de la présente résolution

CHARGE :

Le Secrétaire général d'accentuer la recherche et la cooptation des organismes éligibles au statut de membre associé et d'en rendre compte au Conseil d'administration à l'occasion de ses sessions annuelles.

Fait à Ouagadougou, Burkina Faso, le 19 juin 2019

**UNION PANAFRICAINNE DES POSTES
(UPAP)
CONSEIL D'ADMINISTRATION
(17 au 19 juin 2019)
OUAGADOUGOU – BURKINA FASO**

**MOTION DE REMERCIEMENT AUX AUTORITES DU BURKINA FASO
LUE PAR LA REPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE**

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP) réuni en sa 38^{ème} session ordinaire à Ouagadougou au Burkina Faso du 17 au 19 juin 2019 ;

AYANT NOTE avec gratitude et satisfaction la grande solidarité dont ont fait preuve les autorités du Burkina Faso en acceptant d'accueillir la 38^{ème} session ordinaire du Conseil ;

CONSIDERANT l'engagement exemplaire du Burkina Faso pour la promotion continue des idéaux et de l'image de marque de l'UPAP ainsi que pour le développement et la modernisation des postes africaines ;

RECONNAISSANT les conditions parfaites d'organisation et de déroulement des travaux tant des commissions, du Forum stratégique régional UPU/UPAP, du Forum des régulateurs que des plénières du Conseil ;

SALUANT l'accueil particulièrement chaleureux réservé aux différentes délégations, ainsi que toute l'attention dont elles ont été l'objet durant leur séjour en terre Burkinabè ;

SALUANT également l'efficacité, la cordialité et l'esprit de convivialité qui ont animé les travaux de la 38^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration ;

NOTANT avec une réelle satisfaction l'engagement du Président du Burkina Faso, Son Excellence Roch Marc Christian Kaboré, à promouvoir, à encourager et à soutenir la coopération régionale ;

FELICITANT l'efficace contribution du Comité d'organisation au succès de ces assises ;

EXPRIME par la présente sa profonde gratitude et sa reconnaissance au gouvernement et au peuple du Burkina Faso pour l'accueil chaleureux et fraternel qui a été réservé à toutes les délégations, ainsi que pour toutes les attentions dont elles ont été l'objet durant tout leur séjour à Ouagadougou.

Fait à Ouagadougou, au Burkina Faso, le 19 juin 2019

**UNION PANAFRICAINNE DES POSTES
(UPAP)
CONSEIL D'ADMINISTRATION
(17 au 19 juin 2019)
OUAGADOUGOU – BURKINA FASO**

**COMMUNIQUE FINAL
LU PAR LA REPUBLIQUE DU SENEGAL**

La 38^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP s'est tenue du 17 au 19 juin 2019, à Ouagadougou, au Burkina Faso.

Le Conseil a été présidé par son nouveau président **M. Simon Cosmas Chigwamba**, Directeur général des services postaux et de messagerie au ministère des TIC du Zimbabwe.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par **Madame Hadja Fatimata Ouattara**, Ministre du Développement numérique et des Postes du Burkina Faso, au nom du Premier Ministre.

I. Participation

Les Etats membres suivants du Conseil d'administration ont participé aux travaux de cette session :

Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Egypte, Kenya, Madagascar, Mali, Mozambique, Niger, Nigeria, Ouganda, Sénégal, Tanzanie, Tchad, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

Les membres suivants du Conseil d'administration étaient absents : **République du Congo, Gabon et Soudan.**

Ont pris part comme observateurs les pays et Organisations suivants : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, République Démocratique du Congo, Maroc, Ghana, Guinée, Malawi, Togo, Union postale universelle (UPU), Union africaine des Télécommunications (UAT), Association des compagnies aériennes africaines (AFRAA), Association des Régulateurs des Communications de l'Afrique australe (CRASA), Forum pour la recherche et le développement des services postaux en Afrique (FRDPA), Business France Forum, Escher Group Africa, Conférence des Postes des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CPEAO), Chine, la Poste du Japon et la Poste des Etats-Unis

II. Election et installation du Bureau

Le bureau a été constitué comme suit :

| | |
|---------------------------------------|--------------------|
| Président | : Zimbabwe |
| 1^{er} Vice-président | : Madagascar |
| 2^{ème} Vice-président | : Sénégal |
| Rapporteurs | : Gabon et Tunisie |

III. Ordre du jour

Lors de la session, le Conseil a examiné tous les points inscrits à l'ordre du jour, regroupés en les points suivants :

- Réunion des chefs de délégation ;
- Confirmation du quorum ;
- Mot d'ouverture du président
- Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail ;
- Adoption du rapport de la 37^{ème} session extraordinaire du Conseil d'administration ;
- Rapport du président sortant du Conseil d'administration ;
- Election et installation du Bureau ;
- Mot d'ouverture du président entrant ;
- Messages de soutien des partenaires ;
- Présentation sur la Rémunération :
 - UPU
 - USA
 - Chine
 - Japon
 - France
- Présentation du rapport d'activités du Secrétaire général pour la période 2018/2019 ;
- Thème de la Journée panafricaine des postes 2020 ;
- Présentation des rapports assortis de recommandations des Commissions techniques, par les présidents respectifs ;
 - Exploitation et Technologies
 - Politique, Stratégie et Gouvernance
- Forum des Régulateurs postaux ;
- Rapport du Comité africain de soutien
- Rapport de l'Auditeur externe sur les comptes de l'Union pour l'exercice clos au 31 mai 2018 ;
- Présentation du rapport assorti de recommandations de la Commission Finances et Administration, par le président ;
- Date et lieu de la 39^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration

IV. Rapport d'activités du Secrétaire général

Le Secrétaire général a présenté son rapport au Conseil pour la période 2018/2019 qui tournait autour des axes importants suivants :

- environnement des affaires ;
- performance réalisée ;
- fonctionnement courant de l'Union ;
- questions relatives à la politique, la régulation et la gouvernance ;
- gestion financière ;
- ressources humaines ;
- activités des centres de formation régionaux ;
- Coopération ;
- adhésions à l'UPAP ;
- projets structurants ;
- relations avec le pays siège de l'UPAP ;
- relations avec l'Union africaine notamment, le positionnement institutionnel avec l'organisation-mère;
- activités des organes supérieurs de l'Union (CP et CA) ;
- conférences et ateliers internationaux ;
- défis et actions entreprises/envisagées ;
- perspectives/attentes pour le prochain exercice.

Le rapport d'activités du Secrétaire général de la période sous revue ainsi que la résolution relative à son adoption ont été unanimement adoptés.

V. Rapports des Commissions

Les présidents des Commissions ont présenté leurs rapports couvrant les principaux domaines clés suivants :

- a) Commission Exploitation et Technologies ;
- b) Commission Politique, Stratégie et Gouvernance ;
- c) Comité africain de soutien ;
- d) Commission Finances et Administration.

VI. Forum des Régulateurs postaux

Le 3^{ème} Forum des régulateurs postaux s'est réuni le 18 juin 2019 à Ouagadougou, au Burkina Faso, en marge de la 38^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration de l'Union panafricaine des Postes.

Le thème principal du forum était «La protection du consommateur» et une déclaration et une résolution en ont découlé, lesquels ont été adoptés par le Conseil.

VII. Rapport de l'auditeur externe

Le rapport de l'auditeur externe sur les états financiers de l'Union pour l'exercice 2017/2018 a été présenté par Ernst & Young et adopté.

VIII. Date et lieu de la 39^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a approuvé la tenue de sa prochaine réunion à Harare au Zimbabwe. Le lieu exact de la 39^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration sera communiqué aux membres par le Secrétariat général après consultation avec le pays hôte.

IX. Adoption des décisions et résolutions

Aux termes des délibérations, la 38^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration a approuvé et adopté un certain nombre de décisions et de résolutions.

Les délégués se sont félicités du sérieux et de la détermination qui ont caractérisé la session ainsi que de la qualité des documents présentés et des résultats auxquels ils sont parvenus.

X. Motion de remerciements

Une motion de remerciements a été adressée aux autorités du Burkina Faso par la République Unie de Tanzanie.

Fait à Ouagadougou au Burkina Faso, le 19 juin 2019